

MEER

rapport
annuel

1976-1977



Gouvernement
du Canada
Expansion
Économique
Régionale

Government
of Canada
Regional
Economic
Expansion

MEER

rapport
annuel

1976-1977



*Son Excellence
le très honorable Jules Léger
gouverneur général du Canada*

Monsieur le gouverneur général.

*J'ai l'honneur de présenter à Votre
Excellence le rapport du ministère de
l'Expansion économique régionale sur les
activités de l'exercice financier terminé
le 31 mars 1977.*

*Votre Excellence trouvera dans ce
rapport l'analyse succincte des travaux
exécutés par nos divers services.*

*Veuillez agréer, monsieur le gouverneur
général, l'expression de mon profond
respect.*

Marcel Lessard

*Le Ministre de l'Expansion
économique régionale,
Marcel Lessard*

*LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION
ÉCONOMIQUE RÉGIONALE*

LE MINISTRE

M. Marcel Lessard,
C.p., député

LE SOUS-MINISTRE

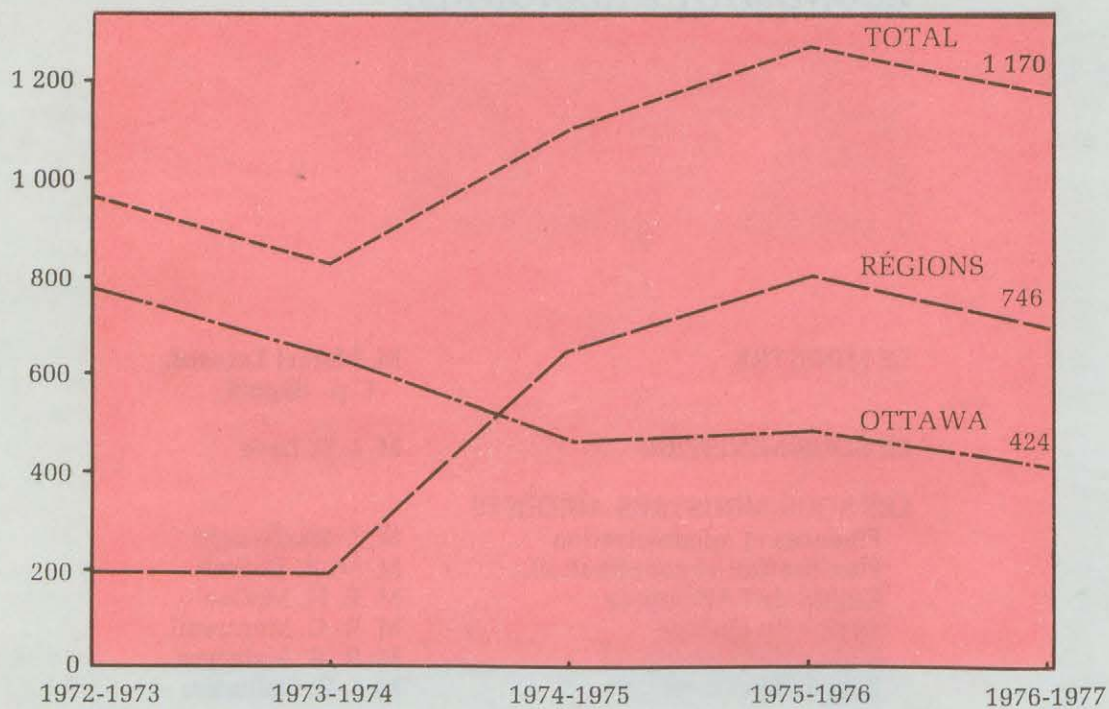
M. J. D. Love

LES SOUS-MINISTRES ADJOINTS

Finances et administration
Planification et coordination
Région de l'Atlantique
Région du Québec
Région de l'Ontario
Région de l'Ouest

M. J. MacNaught
M. M. R. Daniels
M. R. H. McGee
M. R.-C. Montreuil
M. R. R. McIntyre
M. J. D. Collinson

PERSONNEL DU MEER *



vi

* À L'EXCLUSION DE L'ARAP. LE DERNIER RAPPORT ANNUEL DE L'ARAP PRÉSENTE DES DONNÉES STATISTIQUES SUR LE PERSONNEL DE CET ORGANISME.

(31 MARS 1977)

LES FAITS SAILLANTS

vii

- ▶ Les dépenses totales du ministère pour 1976-1977 se sont chiffrées à près de \$470 000 000.
- ▶ Vingt-trois ententes auxiliaires ou modifications importantes à des ententes auxiliaires déjà en application ont été ratifiées au cours de l'exercice financier, ce qui porte à 68 le nombre de ces ententes conclues depuis 1974, date de la signature de la première, jusqu'au 31 mars 1977.
- ▶ Au 31 mars 1977, le total des engagements pris aux termes de toutes les ententes auxiliaires atteignait \$1.915 milliard, la quote-part du MEER s'élevant à \$1.094 milliard.
- ▶ En 1976-1977, les déboursés du MEER en vertu de toutes les ententes auxiliaires ont été de \$196 000 000, ce qui représente 41.8 pour cent de toutes ses dépenses.
- ▶ Dans le cadre de la LSDR, 539 nouveaux projets ont été entrepris au cours de l'année, lesquels doivent contribuer à la création de 9 970 emplois directs et représentent un investissement, au titre de l'actif admissible, de \$231 000 000 de la part du secteur privé.
- ▶ Les activités dans le cadre de la LSDR en 1976-1977 ont entraîné des déboursés de plus de \$81 000 000, soit 17.4 pour cent des dépenses totales.
- ▶ Depuis la création du ministère en 1969, la LSDR a contribué à créer environ 123 618 emplois directs et à susciter des investissements de plus de \$2.769 milliards.
- ▶ Les dépenses effectuées dans le cadre des autres programmes du MEER comme l'ARDA, l'entente spéciale ARDA, l'ARAP et le FODER se sont élevées à quelque \$153 000 000, soit 32.5 pour cent des dépenses annuelles totales du MEER.
- ▶ Les autres dépenses, y compris les salaires et les frais administratifs, ont atteint environ \$39 000 000, ce qui représente 8.3 pour cent des dépenses du MEER pour 1976-1977.

DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN 1976-1977

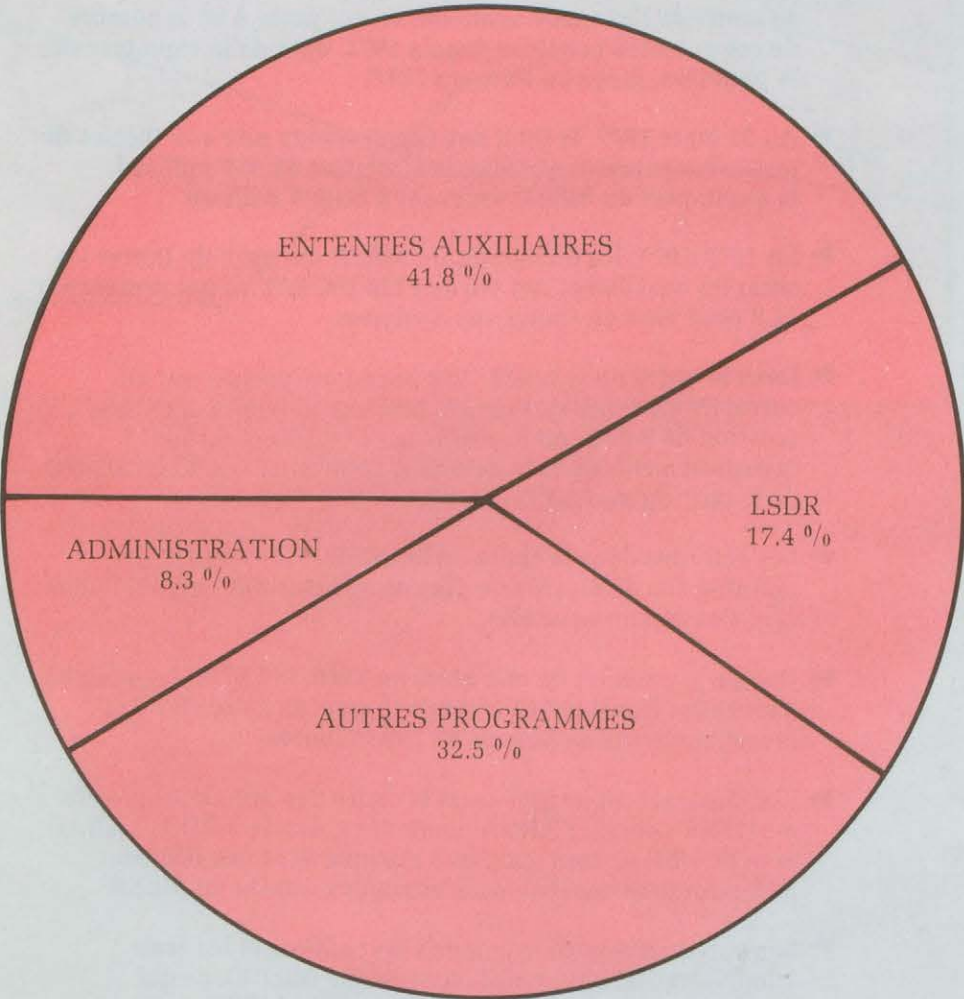


TABLE DES MATIÈRES

ix

INTRODUCTION	
Les statuts	4
Les autres organismes	5
Les programmes du MEER	5
1. L'exploitation des possibilités de développement ...	5
2. Les subventions à l'industrie	7
3. Autres programmes	8
LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE	
Introduction	17
TERRE-NEUVE	
La situation économique	20
L'intervention du MEER	21
LA NOUVELLE-ÉCOSSE	
La situation économique	33
L'intervention du MEER	34
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	
La situation économique	42
L'intervention du MEER	43
LE NOUVEAU-BRUNSWICK	
La situation économique	49
L'intervention du MEER	50
LA RÉGION DU QUÉBEC	
Introduction	63
La situation économique	65
L'intervention du MEER	67

LA RÉGION DE L'ONTARIO

Introduction	79
La situation économique	80
L'intervention du MEER	81

LA RÉGION DE L'OUEST

Introduction	91
--------------------	----

LE MANITOBA

La situation économique	94
L'intervention du MEER	95

LA SASKATCHEWAN

La situation économique	100
L'intervention du MEER	102

L'ALBERTA

La situation économique	109
L'intervention du MEER	111

X

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

La situation économique	117
L'intervention du MEER	118

APPENDICES

Appendice A — Tableaux récapitulatifs des dépenses ...	125
Appendice B — Résumé des ententes auxiliaires	131
Appendice C — Le Programme de subventions au développement régional : résumé	137

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Toute nation désireuse de sauvegarder l'unité doit avant tout viser à donner aux citoyens qui la composent la possibilité de vivre en harmonie et de travailler ensemble à la réalisation d'objectifs communs. C'est donc pour atteindre un but précis, l'égalité des chances pour tous les Canadiens, quel que soit leur lieu de résidence, que le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) a été créé en 1969.

3

Investi des pouvoirs nécessaires et travaillant en collaboration avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes fédéraux, le ministère s'emploie à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de développement conçus pour répondre aux besoins spécifiques des régions qui accusent un retard au point de vue croissance de l'emploi et des revenus. Dans cette optique, le ministère a pour mandat :

- ▶ de lutter contre les inégalités régionales en encourageant les régions à faible croissance à exploiter leurs possibilités et à contribuer ainsi au développement économique et social du Canada;
- ▶ de promouvoir le développement par le biais d'accords avec les provinces (i.e. les ententes-cadres de développement et les ententes auxiliaires) et par l'octroi de subventions et de garanties de prêts aux entreprises désirant s'implanter, se moderniser ou s'agrandir;
- ▶ d'augmenter les possibilités d'embauche en créant davantage d'emplois;
- ▶ de contribuer au relèvement social par un plus grand accès à ces nouvelles possibilités, par une participation plus active au développement du pays et par l'amélioration de la qualité de la vie.

Le ministère comporte six grandes divisions, chacune placée sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint (s.-m. a.) : la Division de la planification et de la coordination, la Division des finances

et de l'administration et les divisions des régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest. Les deux premières se trouvent à l'administration centrale du ministère à Ottawa, alors que les sièges des quatre bureaux régionaux sont situés respectivement à Moncton, Montréal, Toronto et Saskatoon. Chaque sous-ministre adjoint régional possède divers pouvoirs discrétionnaires lui permettant de planifier, d'organiser et de mettre en œuvre des programmes.

En outre, il existe un bureau provincial dans chacune des capitales provinciales, de même que des bureaux auxiliaires à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, à Rimouski, au Québec, à Thunder Bay, en Ontario, et à Thompson, au Manitoba. Le ministère prévoit également ouvrir de nouveaux bureaux auxiliaires à Sudbury, en Ontario, et à Happy Valley-Goose Bay, au Labrador, au cours de la prochaine année financière.

On trouvera à l'appendice A le résumé des dépenses effectuées entre 1969-1970 et 1975-1976.

LES STATUTS

C'est la *Loi sur l'organisation du gouvernement* votée en 1969 (S.C. 1969, c. 28, devenue la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale*, S.R.C. 1970, c. R-4) qui, cette même année, a créé le ministère de l'Expansion économique régionale.

Le ministre de l'Expansion économique régionale s'est, en outre, vu confier la responsabilité des lois suivantes :

- ▶ la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (ARDA) (S.R.C. 1970, c. A-4);
- ▶ la *Loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique* (LMVEPA) (S.R.C. 1970, c. A-17);
- ▶ la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton* (S.R.C. 1970, c. A-13) dans sa forme modifiée;
- ▶ la *Loi sur le Fonds de développement économique rural* (FODER) (S.C. 1966-1967, cc. 41 et 80) dans sa forme modifiée;

- ▶ la *Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes* (UTMM) (S.R.C. 1970, c. M-4);
- ▶ la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies* (ARAP) (S.R.C. 1970, c. P-17);
- ▶ la *Loi sur les subventions au développement régional* (LSDR) (S.R.C. 1970, c. R-3).

LES AUTRES ORGANISMES

Le ministre est également responsable des organismes suivants :

- ▶ La Société de développement du Cap-Breton (DEVCO);
- ▶ Le Conseil de développement de l'Atlantique (CDA);
- ▶ Le Conseil canadien de l'aménagement rural (CCAR);
- ▶ Le Conseil des subventions au développement régional.

5

LES PROGRAMMES DU MEER

Les programmes du ministère s'articulent autour des trois grandes catégories suivantes : l'exploitation des possibilités de développement, les subventions à l'industrie et les autres programmes.

1. L'EXPLOITATION DES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement (ECD) est devenue l'élément central de la politique du ministère en matière de développement

Introduction

régional. En 1974, le ministère a conclu des ententes décennales avec chacune des provinces, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard où un Plan d'ensemble de développement est en vigueur depuis 1969.

Les ECD délimitent pour chacune des provinces une stratégie de développement régional de base. Elles établissent une période d'association coordonnée entre le MEER et une province en vue d'analyser et d'étudier la conjoncture économique et sociale de cette province et de déterminer les possibilités de développement et la portée des activités, ainsi que le genre d'appui et de collaboration qui seront nécessaires.

Les ECD ne prévoient pas d'engagements financiers, car pour cela, on fait appel aux ententes auxiliaires qui renferment des détails pertinents sur les divers programmes que l'on entend réaliser. Chaque entente auxiliaire porte sur une période de temps définie et fixe une limite financière et une formule de partage des frais. Elle renferme, en outre, des dispositions visant à assurer la surveillance de la mise en œuvre des programmes et des projets et l'évaluation des travaux en fonction de leur conformité avec les objectifs et les stratégies de l'ECD.

En vertu de la *Loi sur le ministère de l'Expansion économique régionale*, le ministère est autorisé à partager les frais d'une entente auxiliaire avec une province dans les proportions maximales suivantes : 90 pour cent avec Terre-Neuve, 80 pour cent avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, 60 pour cent avec le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan et 50 pour cent avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Au cours de l'exercice financier à l'étude, on a signé 23 ententes auxiliaires ou apporté d'importantes modifications à des accords déjà ratifiés, ce qui porte à 50 le total des ententes auxiliaires en vigueur au 31 mars 1977. En outre, 18 de ces ententes sont venues à expiration à la fin de l'année financière. Le total des engagements initiaux prévus par ces ententes s'élève à \$1.915 milliard; le gouvernement fédéral en assume \$1.180 milliard.

En 1976-1977, les déboursés du MEER en vertu de toutes les ententes auxiliaires se sont élevés à \$196 000 000, soit environ 41.8 pour cent des dépenses totales du MEER au cours de l'année financière à l'étude. (On trouvera à l'appendice B le résumé des ententes auxiliaires.)

2. LES SUBVENTIONS À L'INDUSTRIE

La Loi sur les subventions au développement régional (LSDR), une importante activité du MEER qui ne relève pas des ECD, s'est révélée un mécanisme efficace pour le rétablissement de l'équilibre économique régional.

Le programme des subventions a été conçu pour susciter des investissements dans les régions à faible croissance et créer ainsi des possibilités d'emploi productif. Le programme comporte trois éléments fondamentaux : l'administration de programmes pour favoriser le développement industriel, l'octroi de subventions et de garanties de prêts aux entreprises de fabrication ou de transformation désireuses de s'implanter, d'agrandir ou de moderniser leurs établissements dans les régions désignées, et l'offre de garanties de prêts pour certains projets commerciaux. Ce programme restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1981. (On trouvera à l'appendice C davantage de renseignements sur ce programme.)

7

Au cours du dernier exercice financier, plus de \$81 000 000 ont été déboursés au titre de la LSDR, soit un peu plus de 17.4 pour cent des dépenses totales du MEER en 1976-1977.

Au total, on a entrepris, au cours de l'année, la réalisation de 539 nouveaux projets, lesquels doivent contribuer à la création de 9 970 emplois directs et représentent, au titre de l'actif admissible, un investissement de l'ordre de \$231 000 000 de la part du secteur privé.

Voici le bilan de la LSDR depuis 1969 jusqu'au 31 mars 1977 :

- ▶ 4 029 projets ont été subventionnés;
- ▶ environ 123 618 emplois directs ont été créés;
- ▶ les projets subventionnés devraient susciter des investissements de plus de \$2.769 milliards.

Ces chiffres ne sont, bien sûr, que des prévisions, car il s'écoule un certain nombre d'années entre le lancement d'un projet subventionné (sa construction, le début de son exploitation commerciale et la période de contrôle de vingt-quatre ou de trente-six mois) et le dernier versement à valoir sur l'aide accordée par le MEER.

3. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Un comité fédéral-provincial administre ce programme dans chaque province participante.

La loi autorise le gouvernement fédéral à conclure avec les provinces des ententes à frais partagés portant sur des programmes conçus pour accroître les possibilités et l'emploi dans les régions rurales. Ces programmes prévoient une utilisation plus rationnelle et une meilleure exploitation des terres rurales, la conservation des réserves d'eau, l'amendement des sols et la diversification de l'activité économique.

Les premières ententes fédérales-provinciales ARDA ont été signées avec chacune des dix provinces en 1962. Les activités se sont ensuite poursuivies en vertu d'une nouvelle série d'accords, y compris les ententes de 1975-1977 conclues avec l'Ontario et chacune des quatre provinces de l'Ouest. Ces cinq ententes ont expiré le 31 mars 1977, mais de nouvelles ententes pour l'exercice financier 1977-1978 font l'objet de négociations. Dans le cas du Québec et des quatre provinces de l'Atlantique, les dépenses au titre de l'activité de l'ARDA touchent des projets entrepris avant la date d'expiration des ententes pour ces provinces, soit avant le 31 mars 1975. Dans bien des cas, les activités de type ARDA se poursuivent dans ces mêmes provinces en vertu d'autres accords fédéraux-provinciaux, tels que les ententes auxiliaires conclues dans le cadre des ECD.

Les dépenses totales du MEER aux termes des ententes ARDA (à l'exclusion des ententes spéciales ARDA décrites ci-dessous), pour 1976-1977, se sont chiffrées à \$1 545 000 à Terre-Neuve, à \$1 051 000 en Nouvelle-Écosse, à \$1 856 000 au Québec, à \$7 009 000 en Ontario, à \$2 752 000 au Manitoba, à \$5 902 000 en Saskatchewan, à \$3 353 000 en Alberta et à \$3 550 000 en Colombie-Britannique.

LES ENTENTES SPÉCIALES ARDA

Ces ententes, également conclues en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole*, sont administrées par l'intermédiaire de comités d'étude des projets. Ces comités sont formés de représentants des gouvernements fédéral et provincial, ainsi que de personnes d'origine indienne habitant la province particulière.

Ces ententes prévoient l'adoption de mesures spéciales pour que les ruraux, en particulier les autochtones, soient en mesure de bénéficier des programmes de développement rural. Les objectifs de ces ententes, eu égard à ces gens, sont de leur faciliter l'accès aux possibilités d'emploi actuelles ou futures, d'améliorer les revenus marginaux et sous-marginaux de ceux qui exercent des activités de production primaire et de créer de nouvelles possibilités d'emploi.

Les programmes mis en œuvre aux termes des ententes avec les trois provinces participantes (la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba) ont débuté en 1971 et ont pris fin le 31 mars 1977. D'autres programmes seront entrepris aux termes de nouvelles ententes quinquennales. Une de ces ententes a déjà été conclue le 9 mars 1977 avec le gouvernement manitobain. Les autres devraient être entérinées au début de l'exercice 1977-1978. Le ministère a entamé des négociations avec des représentants des Territoires du Nord-Ouest en vue d'étendre le programme aux personnes habitant au nord du 60^e parallèle.

Au cours de 1976-1977, les dépenses totales se sont élevées à \$1 816 000 au Manitoba, à \$1 419 000 en Saskatchewan et à \$795 000 en Colombie-Britannique.

9

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Les ententes fédérales-provinciales conclues en vertu de la *Loi sur le Fonds de développement économique rural* sont administrées par un comité mixte dans chacune des provinces participantes.

Présentant un éventail d'activités plus étendu que l'ARDA, le programme FODER vise à promouvoir le développement socio-économique de certaines régions rurales, à y accroître les possibilités d'emploi et de revenu et à hausser le niveau de vie des habitants.

Au cours de l'exercice financier 1976-1977, des ententes FODER étaient encore en vigueur dans les quatre provinces suivantes : à l'Île-du-Prince-Édouard, et ce jusqu'au 31 mars 1984; au Manitoba, pour la région d'Interlake; au Nouveau-Brunswick, dans le Nord-Est; et au Québec, dans le bas Saint-Laurent et la Gaspésie. Les ententes avec le Québec et le Nouveau-Brunswick ont pris fin en 1976 et celle avec le Manitoba, en 1977.

Au cours de 1976-1977, les dépenses totales au titre des ententes FODER se sont chiffrées à \$34 153 000 pour l'Île-du-Prince-Édouard, à \$5 023 000 pour le Nouveau-Brunswick, à \$6 301 000 pour le Québec et à \$1 863 000 pour le Manitoba.

LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES (ARAP)

L'application de ce programme est confiée à l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, dont le bureau central se trouve à Regina, en Saskatchewan. L'ARAP fait partie de l'organisation du MEER depuis sa création en 1969.

L'ARAP prévoit la réalisation de projets permettant de lutter contre la sécheresse et l'érosion éolienne qui sévissent au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Ces projets visent à mettre au point et appliquer, au sein des régions sérieusement touchées par ces phénomènes, de meilleures méthodes d'exploitation agricole, d'arboriculture, d'approvisionnement en eau et d'utilisation des terres, lesquelles apporteront à la communauté agricole des Prairies une plus grande stabilité économique.

L'ARAP compte pour une grande part des programmes du MEER dans les Prairies. Elle publie son propre rapport annuel que l'on peut obtenir sur demande.

En 1976-1977, les dépenses de fonctionnement et d'administration de l'ARAP se sont élevées à environ \$16 100 000. Au cours de la même période, les dépenses d'immobilisations, y compris celles qui ont été faites aux termes des ententes sur les centres de services agricoles, se sont chiffrées à environ \$10 000 000, outre quelque \$4 000 000 consentis sous forme de prêts. Voici la répartition des dépenses totales (immobilisations et prêts) entre les trois provinces participantes : Manitoba, \$4 663 000; Saskatchewan, \$7 007 000; Alberta, \$2 310 000.

LES ENTENTES SUR LES CENTRES DE SERVICES AGRICOLES

L'administration de ces ententes relève de comités de mise en œuvre fédéraux-provinciaux et de l'ARAP.

Le programme des centres de services agricoles a été élaboré en vue d'aménager des réseaux d'adduction d'eau et d'égout dans des localités choisies des Prairies qui servent de centres de services importants pour les régions agricoles avoisinantes.

Ces ententes, qui ont été modifiées en 1975, resteront en vigueur jusqu'au 1^{er} août 1981 au Manitoba, jusqu'au 31 juillet 1981 en Saskatchewan et jusqu'au 14 septembre 1978 en Alberta.

Aux termes de ces ententes, le MEER, par l'entremise de l'ARAP, construit des installations d'eau et d'égout dans les centres désignés. Le ministère assume jusqu'à 50 pour cent des frais

et accorde des prêts pour financer le reste. Pendant toute la durée des ententes telles que modifiées, l'apport du MEER (contributions et prêts) pourra atteindre \$20 000 000 au Manitoba, \$28 000 000 en Saskatchewan et \$6 000 000 en Alberta.

Au cours de l'exercice financier, les dépenses totales (prêts inclus) se sont élevées à \$3 034 000 pour le Manitoba, à \$3 858 000 pour la Saskatchewan et à \$1 030 000 pour l'Alberta.

LA METROPOLITAN AREA GROWTH INVESTMENTS LIMITED (MAGI)

À la tête de cette société existe un conseil d'administration, composé de directeurs et d'agents, lesquels sont nommés par les gouvernements fédéral et provincial.

La société a un capital-actions autorisé de \$20 000 000 réparti en 20 000 actions de \$1 000 chacune. Toutes les actions sont détenues par les deux gouvernements : 14 999 par la Nouvelle-Écosse et 5 001 par le gouvernement fédéral.

La société est autorisée à investir dans des entreprises susceptibles de favoriser l'embauche et le développement économique de la zone spéciale de Halifax-Dartmouth.

LES ENTENTES SUR L'ARPENTAGE ET LA CARTOGRAPHIE

Deux ententes ont été signées, l'une avec la province de Terre-Neuve et l'autre avec le Conseil des premiers ministres des Maritimes (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard). Un comité de gestion fédéral-provincial est chargé de la mise en œuvre de chaque entente.

Dans le cadre des ententes, on a mis sur pied un système d'information pour l'enregistrement des titres de propriété.

Les deux ententes resteront en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, les dépenses totales se sont élevées à \$1 807 000 pour Terre-Neuve et à \$5 622 000 dans le cadre de l'entente avec le Conseil des premiers ministres pour des activités entreprises dans les trois provinces susmentionnées.

Introduction

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR LIMITÉE (SDTL)

Un conseil d'administration dont le président est nommé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial dirige les affaires de cette société.

La société a été formée pour améliorer la viabilité des petites et moyennes entreprises à Terre-Neuve et au Labrador.

Fondée pour une période initiale de cinq ans, soit du 17 juillet 1972 au 17 juillet 1977, la société a pour tâche de fournir des conseils industriels et techniques, d'offrir des services consultatifs en matière de gestion, d'accorder des prêts pour l'établissement, l'agrandissement ou la modernisation des installations de ses clients, de fournir des renseignements sur les projets et de participer au capital-actions.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise du MEER, fournit jusqu'à \$20 000 000 de fonds à la société pour lui permettre d'accorder des prêts aux chefs d'entreprises de la région. En outre, le Canada et la province assument chacun la moitié des frais de fonctionnement de la société.

Au cours de l'exercice financier 1976-1977, la part du MEER au chapitre des dépenses de fonctionnement de la société s'est élevée à \$338 000, et le ministère a versé \$1 500 000 au fonds affecté aux prêts.

LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DE TERRE-NEUVE

Ce programme est administré par un comité fédéral-provincial de réinstallation, lequel est sous la direction d'un comité fédéral-provincial de planification.

Le programme prévoit de l'aide financière pour les familles de la province qui quittent les petits centres en régression et viennent s'installer dans les centres où existent de meilleures possibilités d'emploi et une plus grande variété de services éducatifs et autres services publics.

L'entente, telle que modifiée, a pris fin le 31 mars 1977.

Les dépenses pour l'exercice financier 1976-1977 se sont élevées à \$171 000.

LES ENTENTES SUR LES ZONES SPÉCIALES

Aux termes de ce programme, 23 zones spéciales ont été désignées par le MEER et les gouvernements des provinces concernées afin que soient adoptées des mesures spéciales visant à promouvoir leur développement économique.

Ces ententes servent à appliquer des programmes de relèvement social et d'aménagement d'infrastructures dans certaines zones à faible croissance.

Les ententes sur les zones spéciales devaient prendre fin dans toutes les provinces participantes le 31 mars 1975. Toutefois, on a prolongé les ententes avec Terre-Neuve et le Manitoba jusqu'au 31 mars 1976, et celles avec la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick jusqu'au 31 décembre 1976 afin de permettre le parachèvement des projets.

Au cours de l'année financière, les dépenses totales du ministère dans les provinces participantes ont atteint \$10 706 000 au chapitre des contributions et \$21 067 000 au chapitre des prêts.



**LA RÉGION DE
L'ATLANTIQUE**

INTRODUCTION

17

Les activités entreprises par le ministère, au cours de l'exercice financier 1976-1977, se sont maintenues à un niveau fort élevé dans la région de l'Atlantique. En effet, le MEER a conclu 14 ententes auxiliaires ou modifications majeures avec les gouvernements de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. En outre, le MEER et l'Île-du-Prince-Édouard ont consenti des fonds supplémentaires au titre d'activités entreprises dans le cadre du Plan d'ensemble de développement en vigueur actuellement dans cette province. Ces quatre provinces constituent la région de l'Atlantique du MEER.

Depuis sa création en 1969 jusqu'à la fin de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé plus de \$1.369 milliard pour l'expansion économique dans cette région. Ce chiffre représente environ 44 pour cent des dépenses globales du MEER au cours des huit dernières années.

C'est par le biais des ententes auxiliaires conclues avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick et en vertu du Plan d'ensemble de développement de l'Île-du-Prince-Édouard qu'ont été engagées près de 69 pour cent des dépenses faites par le MEER dans la région de l'Atlantique en 1976-1977. Ces ententes fédérales-provinciales de développement constituent le cadre de l'intervention massive et coordonnée des deux paliers de gouvernement pour répondre aux besoins de chacune des provinces de la région.

En 1976-1977, la situation économique de la région de l'Atlantique a continué de se ressentir des effets de la stagnation de l'ensemble de l'économie canadienne. Pendant cette période, les conditions d'embauche ne se sont guère améliorées et l'investissement est, à toutes fins utiles, demeuré le même qu'en 1975. Malgré la piètre performance de l'économie canadienne, les industries primaires de la région, en particulier celles liées à l'exploitation des mines, des pêches et de l'agriculture, ont quand même réussi à accroître sensiblement leur production. De plus, le taux de croissance démographique a suivi la courbe de la moyenne pour

Région de l'Atlantique

l'ensemble du pays et le renversement de la longue tendance à l'émigration ne s'est pas démenti.

Économie largement dépendante des ressources (pêches, forêts et agriculture), frais de transport élevés, industrie de fabrication secondaire relativement faible, telles sont les difficultés rencontrées par les provinces de la région de l'Atlantique et que le MEER s'emploie à surmonter.

Certains des problèmes de courte durée que connaît actuellement la région masquent jusqu'à un certain point les nets progrès réalisés ces dernières années. En effet, on oublie souvent que dans les régions urbanisées des provinces de l'Atlantique, le chômage, le taux d'activité et le revenu personnel par habitant se comparent désormais avantageusement à la moyenne canadienne.

D'autres indicateurs témoignent de la nouvelle vigueur économique de cette région. En voici quelques-uns :

- ▶ Le taux d'accroissement démographique dépasse maintenant la moyenne canadienne (il y a six ans, il était moins de la moitié).
- ▶ On a assisté au renversement du mouvement de migration vers d'autres régions.
- ▶ Le taux de croissance de l'emploi a connu une hausse et se situe maintenant à moins de 2 pour cent de la moyenne nationale.
- ▶ Le taux d'activité a grimpé de 3.1 pour cent au cours des cinq dernières années, en comparaison d'une augmentation de 2.7 pour cent à l'échelle nationale.

Le MEER n'est pas étranger à cette évolution, car il a su mettre l'accent sur des stratégies de développement orientées non seulement vers la création d'un plus grand nombre d'emplois permanents mais aussi vers la préservation de la qualité de vie propre à toute cette région.

Les programmes que le MEER applique à la région de l'Atlantique témoignent d'une connaissance approfondie des problèmes de cette dernière et s'inspirent d'une évaluation réaliste de son potentiel. Les possibilités de développement, qui y sont recensées, sont ensuite exploitées par le biais d'ententes négociées entre les provinces et le MEER.

Le bureau régional du MEER pour la région de l'Atlantique, qui se trouve au Nouveau-Brunswick, appuie en outre financièrement divers organismes régionaux :

- ▶ Le Service du cadastre et de l'information foncière (\$5 622 000);
- ▶ Le Service de gestion des ressources des Maritimes (\$273 000);
- ▶ Les Services consultatifs de répartition régionale (\$100 000);
- ▶ L'Institut de gestion de l'Atlantique (\$330 000);
- ▶ Le Centre d'éducation de la main-d'œuvre de la région de l'Atlantique (\$223 000).

Au total, les dépenses annuelles du MEER dans la région de l'Atlantique dépassent la somme de \$200 000 000. Ces dépenses devraient continuer d'avoir des répercussions positives sur le climat du développement dans la région.

TERRE-NEUVE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L' économie de cette province a amorcé une timide reprise au cours de l'exercice financier 1976-1977, ce qui tout de même contraste avec les deux années précédentes qui avaient été marquées d'un déclin de l'économie dû à une diminution de la demande des produits de cette province.

20

En dépit de cette récente période de faible croissance, on peut dire que l'économie de Terre-Neuve a progressé rapidement au cours des seize dernières années, car le taux de croissance des principaux indices économiques pour cette province se situe, depuis 1961, bien au-dessus du taux national. En effet, le taux de l'emploi à Terre-Neuve a augmenté de 74 pour cent, comparativement à 54 pour cent pour l'ensemble du pays, et l'accroissement de sa population a été supérieur à celui de toutes les autres provinces de l'Atlantique en dépit d'une forte émigration.

Le rendement des industries des pêches et des mines au cours de l'exercice financier à l'étude constitue l'un des éléments les plus encourageants de l'économie provinciale. La taille et la valeur des prises ont augmenté de plus de 40 pour cent par rapport à l'année précédente, tandis que le taux d'accroissement de la production minière se situe à 37 pour cent.

Cependant, le taux en même temps que le mode de croissance de la population active se sont modifiés provoquant un afflux rapide, voire à certains moments imprévisible, du nombre de personnes sur le marché du travail. Aussi, malgré cette augmentation substantielle de l'embauche, le taux de chômage est demeuré élevé.

Pendant que la population active augmentait de 3.4 pour cent en 1976, le taux d'accroissement de l'emploi était de 4 pour cent. D'où un fléchissement du taux de chômage qui est alors passé de 14.2 pour cent en 1975 à 13.6 pour cent. À la fin de l'exercice financier 1976-1977, le taux d'activité était de 2.9 pour cent en deçà de la moyenne de la région de l'Atlantique et de 10.3 pour cent inférieur à la moyenne canadienne. Au cours du premier trimestre de 1977, la population active s'est accrue de 4.5 pour cent par rapport à la même période l'année précédente, tandis que l'emploi ne progressait que de 1.9 pour cent.

Terre-Neuve n'en continue pas moins de dépendre largement de ses ressources naturelles, son assise économique reposant essentiellement sur la pêche, l'exploitation forestière, les mines et la fabrication primaire; le revenu par habitant y est encore de 30 pour cent en deçà du revenu national moyen, le taux de chômage est plus du double du taux national, et le taux d'activité enregistre un décalage de presque 10 pour cent par rapport à l'ensemble du pays.

De grands progrès ont été réalisés depuis 1961, mais il reste encore beaucoup à faire si l'on veut que les Terre-Neuviens disposent d'un éventail de possibilités d'emploi comparable à celui dont bénéficient déjà la plupart des Canadiens. Dans l'ensemble, cependant, l'expansion relativement constante de l'économie de Terre-Neuve, ces dernières années, a nettement contribué à rapprocher cette province du grand courant de la vie économique canadienne. Maintenant, l'économie terre-neuvienne est plus diversifiée, le secteur des services s'est considérablement élargi et le secteur primaire s'est développé de façon remarquable.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Terre-Neuve (ECD) a été signée le 1^{er} février 1974. Ses objectifs généraux sont d'accroître le nombre et la qualité des possibilités d'emploi à long terme dans la province et de faciliter l'accès à ces possibilités.

En termes plus spécifiques, les objectifs du ministère dans cette province sont les suivants :

- ▶ susciter une croissance accrue de l'économie basée sur les richesses naturelles, c'est-à-dire les pêches et autres ressources océanographiques, les forêts, les mines et l'énergie hydro-électrique;
- ▶ exploiter toutes les possibilités qu'offre la situation géographique de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord;
- ▶ exploiter au maximum les avantages que tire la province des activités de production;
- ▶ offrir à la population active de Terre-Neuve la possibilité de participer pleinement aux initiatives qui seront prises et d'en bénéficier le plus possible;
- ▶ accroître, à la fois dans les secteurs public et privé de la province, la capacité de déterminer et d'exploiter les possibilités.

Dans l'ECD avec Terre-Neuve, priorité est accordée à la construction routière, à la viabilisation de terrains résidentiels et industriels, à l'exploitation de nouvelles sources d'énergie, à l'aménagement de réseaux d'adduction d'eau et d'égout, aux transports et aux installations portuaires, ces travaux étant jugés nécessaires à l'exploitation des possibilités de développement.

Les domaines d'intervention retenus aux fins d'ententes auxiliaires sont les pêches et autres ressources océanographiques, les transports et communications, les forêts, le développement urbain, le tourisme, les mines, la planification et, enfin, le développement de la région du Labrador.

Au 31 mars 1977, 13 ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'ECD, dont cinq au cours de 1976-1977. Ces cinq ententes touchaient la planification, l'exploitation minière, le développement de la pêche côtière, les routes et le développement du Labrador.

LES PÊCHES

L'industrie de la pêche constitue de toute évidence un élément important de l'économie de la région de l'Atlantique en raison même du nombre de personnes à son emploi. Environ 8 pour cent de la population active employée de cette région s'occupe de pêche ou de traitement du poisson. Des quelque

50 000 personnes ainsi employées, près de la moitié habitent Terre-Neuve.

Depuis 1961, les pêches côtière et hauturière de Terre-Neuve perdent énormément de leur importance relative. En 1961, la pêche côtière représentait environ 85 pour cent de la valeur totale des débarquements, mais, vers 1975, elle se situait à moins de 50 pour cent. L'essor qu'a connu l'industrie de la pêche hauturière, allié à la détérioration de l'état des ressources, a entraîné des baisses dans les réserves de poissons côtiers.

Cependant, l'instauration par le gouvernement fédéral d'une zone économique de 200 milles, le 1^{er} janvier 1977, a donné un nouvel élan au développement de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve. On prévoit qu'avec le temps cette mesure aura pour effet de régénérer les zones dépeuplées et d'augmenter la rentabilité des grands investissements dans cette industrie tant en matière de prise et de transformation que de commercialisation.

Trois ententes auxiliaires relatives aux pêches ont été conclues avec Terre-Neuve. Elles mettent en route des programmes conjoints destinés à améliorer, de façon générale, l'efficacité et le rendement de l'industrie de la pêche côtière de la province. Le ministère fédéral de l'Environnement et le gouvernement provincial ont participé à l'élaboration de chacune de ces ententes auxiliaires.

L'entente auxiliaire sur les centres de services maritimes pour la pêche — Signée le 15 octobre 1974, cette entente a pour objectif d'accroître l'impact de l'industrie de la pêche sur l'économie de la province en favorisant une meilleure utilisation des palangriers pour la pêche en eaux semi-pélagiques. Cette entente, dans sa forme modifiée, couvre maintenant la période allant du 1^{er} janvier 1974 au 31 mars 1978.

Cette modification, signée le 29 mars 1977, rend possible la construction de deux nouveaux centres de services, l'un à la baie Sainte-Marie et l'autre à Hermitage-Baie de Fortune-Ouest. À la fin de l'exercice financier, neuf des quinze centres projetés avaient été mis en service, et les travaux de construction des six autres débutaient ou progressaient de façon satisfaisante.

On évalue le coût de cette entente à \$12 000 000, dont \$10 800 000 seront fournis par le MEER. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le MEER a dépensé la somme de \$2 791 192 au titre de ce programme.

L'entente auxiliaire sur les réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson — Signée le 15 octobre 1974, cette entente, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1974 et

viendra à expiration le 31 mars 1978, a pour objectif d'accroître l'efficacité de l'industrie de traitement du poisson de la province en augmentant la capacité des usines existantes et en améliorant la qualité de leurs produits. Les projets retenus dans le cadre de cette entente visent à résoudre des problèmes précis qui freinent l'essor de cette industrie dans diverses régions de la province. Parmi ces projets, on compte l'aménagement de nouvelles conduites d'eau et de barrages-réservoirs, ainsi que le creusage de puits artésiens. Tous les projets entrepris en vertu de cette entente étaient opérationnels à la fin de l'exercice financier.

On évalue le coût de cette entente à \$6 130 000; la part du MEER s'élève à \$5 517 000. Au cours de l'année 1976-1977, le MEER a dépensé la somme de \$918 177 au titre de ce programme.

L'entente auxiliaire sur le développement de la pêche côtière —

Cette entente a été conclue en 1976 et s'étend sur la période allant du 22 juin 1976 au 31 mars 1981. Elle a pour objectif d'augmenter le revenu des pêcheurs côtiers de Terre-Neuve et d'accroître le nombre d'emplois et la productivité dans le secteur de la transformation de l'industrie de la pêche.

Cette entente prévoit l'aménagement d'installations polyvalentes auxquelles auront directement accès les pêcheurs privés. Les améliorations apportées à ces installations seront utiles aux diverses phases de l'industrie, depuis la prise jusqu'à la transformation et, partant, à la commercialisation. Au nombre des projets, mentionnons, par exemple, l'amélioration et la construction de centres communautaires de la pêche (installations de débarquement et transformation de propriété publique), l'aménagement d'un réseau d'approvisionnement en eau dans deux localités et l'évaluation du programme.

Au 31 mars 1977, on avait terminé à 75 pour cent l'amélioration des centres communautaires de la pêche et à près de 40 pour cent la construction des nouveaux, et les travaux de construction d'un entrepôt central de réfrigération à Brig Bay, sur la côte nord-ouest de la grande péninsule du Nord, étaient déjà en bonne voie de réalisation.

Cette entente devrait coûter en tout \$3 891 000 et au MEER \$3 501 900. En 1976-1977, le MEER a consacré \$760 677 à ce programme.

AUTRES RESSOURCES OCÉANOGRAPHIQUES

L'exploitation des ressources énergétiques de Terre-Neuve est perçue comme un facteur clef de la croissance économique de la province tant par le gouvernement fédéral que par le

gouvernement provincial. Les gisements de pétrole au large des côtes de Terre-Neuve et les réserves hydro-électriques sont considérés comme les ressources énergétiques les plus prometteuses pour l'essor économique futur de cette province. Des études révèlent que la zone au large des côtes de l'est du Canada présente des caractéristiques géologiques exceptionnellement propices à la production pétrolière. On croit en outre que 80 pour cent du potentiel d'hydrocarbures de cette région se situe sur le plateau continental de Terre-Neuve qui s'étend sur une longueur de 1 400 milles, et plus particulièrement au nord de la mer du Labrador. Une entente auxiliaire sur la recherche et le développement océanographiques a été signée conjointement par les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce, de l'Environnement, le département d'État chargé des sciences et de la technologie et le gouvernement provincial.

L'entente auxiliaire sur la recherche et le développement océanographiques (NORDCO) — Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1975, cette entente auxiliaire, qui viendra à expiration le 31 mars 1979, a pour objectif de promouvoir l'avancement de la technologie marine dans la province et de favoriser l'implantation d'entreprises spécialisées dans la mise en valeur des ressources du milieu marin glacial et des régions glacées du Nord. C'est à cette fin que la NORDCO, société provinciale de la Couronne, a été instituée.

Au cours de l'exercice financier, un programme de recrutement intensif a permis à la NORDCO de doubler son effectif, qui compte maintenant 40 membres. Cette société a effectué des recherches sur la banquise du Labrador lors d'une expédition fort réussie de l'*Arctic Explorer* dans les bancs de glace.

La société a en outre mené à bonne fin une étude sur les possibilités d'utiliser les ports en eaux profondes de la province pour y aménager les installations nécessaires à la construction de plates-formes de forage du pétrole sous-marin.

Le coût estimatif de cette entente s'élève à \$4 910 080; le MEER s'est engagé à fournir \$4 419 072. Au cours de 1976-1977, le MEER a dépensé \$1 129 122.

LES TRANSPORTS ET LES COMMUNICATIONS

Les gouvernements fédéral et provincial sont d'avis que l'on doit continuer à améliorer le réseau de transport de la province, si l'on veut réaliser les objectifs et les possibilités de développement socio-économique définis dans l'ECD. Un réseau routier amélioré permettra d'intensifier l'exploitation des

terres, des forêts, des mines et des pêches, puisqu'il facilitera le transport des ressources vers les usines de fabrication et de transformation et, finalement, vers les marchés.

L'entente auxiliaire sur les routes — En vigueur du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1978, cette entente permettra de réduire l'isolement des collectivités, d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre, de promouvoir le tourisme, de hausser le niveau de vie et de réduire les frais de transport.

Cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux de l'Environnement et des Transports, et avec le gouvernement provincial. Elle remplace les deux ententes auxiliaires précédentes, d'une durée de un an, qui se sont terminées respectivement le 31 mars 1975 et le 31 mars 1976.

On évalue le coût de cette entente à \$38 000 000, dont \$34 200 000 doivent être fournis par le MEER. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$12 973 936.

LES FORÊTS

Les industries forestières constituent une importante source d'emplois à Terre-Neuve. Pour l'année financière 1976-1977, la production des pâtes et papiers a compté, dans cette province, pour 25 pour cent de la valeur totale des expéditions de produits manufacturés.

À l'heure actuelle, les forêts de Terre-Neuve ne sont pas exploitées à fond. Une plus grande utilisation de ces ressources entraînerait un essor considérable de l'industrie et profiterait grandement aux agglomérations sises dans les régions boisées. La valeur annuelle de la production forestière s'élève à environ \$100 000 000, dont 75 pour cent pour les pâtes et papiers.

L'entente auxiliaire sur les forêts — En vigueur du 26 avril 1974 au 31 mars 1978, cette entente vise à hausser le niveau de l'emploi et du revenu dans le secteur forestier de la province par une meilleure gestion des ressources et une plus grande utilisation des forêts et par la diversification de l'industrie forestière. Cette entente a été modifiée à deux reprises. L'objet particulier de la première modification était de tenter de préserver davantage les emplois à la Labrador Linerboard Company de Stephenville, propriété de la province, en lui garantissant un approvisionnement en bois économique. La deuxième modification portait sur l'augmentation des fonds prévus pour l'achat de terres forestières et la protection des ressources forestières, mais prévoyait également la diminution de ceux qui avaient été alloués pour la construction de routes d'accès aux forêts.

Au cours de l'exercice, on a mené à bonne fin l'acquisition projetée de 525 875 acres de terres forestières; après une série d'essais, on a procédé à l'élaboration de plans visant à éprouver la méthode d'exploitation par treuils; on a construit des routes d'accès et accordé des contrats pour la remise à neuf du dernier des vieux avions-citernes, et l'on a projeté d'en acheter deux autres.

Les ministères fédéraux de l'Agriculture et de l'Environnement, de même que le gouvernement provincial de Terre-Neuve, ont participé à l'élaboration de cette entente auxiliaire, dont le coût estimatif s'élève à \$54 083 300. Sur ce montant, \$47 778 500 proviendront des fonds du MEER. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$8 256 585 au titre de ce programme.

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Capitale de Terre-Neuve, Saint-Jean constitue le centre de l'administration, du commerce et des communications de la province. Depuis sa création en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale a cherché à cerner et à supprimer les obstacles au développement de la zone urbaine de Saint-Jean.

L'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable y a entravé le développement industriel et résidentiel. Une étude subventionnée aux termes de l'entente sur les zones spéciales conclue entre Terre-Neuve et le Canada recommandait que l'on supplée à l'approvisionnement actuel et que l'on construise des installations de traitement et des réseaux de canalisation.

De plus, pour décongestionner les principales voies d'accès de la ville et faciliter la circulation entre le centre industriel de la région et le front de mer, l'entente prévoyait l'allocation de fonds pour la construction d'une grande artère reliant la Transcanadienne au centre ville de Saint-Jean.

L'entente auxiliaire sur la région urbaine de Saint-Jean — Aux termes de cette entente en vigueur du 30 septembre 1974 au 31 mars 1980, il est proposé de construire des ouvrages d'adduction d'eau et le dernier tronçon de l'artère du port.

Cette entente auxiliaire a été élaborée avec le concours du ministère d'État aux Affaires urbaines, de la Société centrale d'hypothèques et de logement, des ministères des Transports, de l'Environnement, des Travaux publics, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ainsi que de l'administration provinciale.

Le coût estimatif de cette entente s'élève à \$68 000 000, dont \$51 000 000 seront assumés par le MEER. Au cours de l'exercice

financier 1976-1977, les dépenses du MEER se sont élevées à \$13 498 266 au titre de cette entente.

LE TOURISME

Ces dernières années, le MEER a aidé la province à exploiter le remarquable potentiel touristique qu'offre la région de Gros Morne dans la grande péninsule du Nord. Désigné parc national en 1973, Gros Morne devient le centre d'attention de Parcs Canada, qui y aménage le parc lui-même, et du MEER qui, de concert avec le gouvernement provincial, prend les mesures nécessaires en vue d'améliorer les installations et les services des localités avoisinantes.

L'entente auxiliaire sur l'aménagement de la région du parc de Gros Morne — Les projets retenus en vertu de cette entente qui couvre la période allant du 1^{er} juin 1973 au 31 mars 1978 sont les suivants : réalisation d'études de planification et de programmes de développement des services touristiques, développement de la pêche côtière sportive, aménagement d'infrastructure communautaire et construction de routes et de ponts.

Le coût estimatif de cette entente est de \$15 139 000 assumé à raison de \$13 625 100 par le MEER. En 1976-1977, celui-ci a dépensé \$2 586 249 au titre de ce programme.

LES MINÉRAUX

L'industrie des minéraux compte pour 22 pour cent du produit provincial brut de Terre-Neuve, mais toutes les ressources sont loin d'avoir été exploitées. Cette industrie est fortement axée sur l'extraction, et il se fait peu de transformation à l'intérieur de la province. Il existe d'excellentes possibilités d'accroître les activités d'extraction et de traitement, ce qui permettrait d'améliorer la situation économique et sociale de la province. Environ 6 500 personnes (ou 4 pour cent de la population active) sont employées dans cette industrie.

Une entente auxiliaire sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales d'une durée de quatre ans, laquelle a pris fin le 31 mars 1976, se voulait une première forme d'intervention dans la mise en valeur des possibilités de développement du secteur minier. Cette entente a permis l'établissement de cartes préliminaires des gisements miniers de la province et de méthodes plus efficaces de mise en mémoire et de restitution des données minérales.

L'entente auxiliaire sur l'exploitation minérale — Cette entente quadriennale a été conclue le 17 décembre 1976 et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1981. Elle a pour objet de mettre en valeur les ressources minérales de Terre-Neuve par une meilleure collecte des données géoscientifiques dans les régions offrant de grandes possibilités et par l'élaboration de politiques sur la gestion des ressources minérales, lesquelles inciteront l'entreprise privée à se livrer à l'exploration et à l'exploitation tout en assurance à Terre-Neuve et au Labrador les plus grands avantages socio-économiques.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$12 458 000. Le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir \$11 212 200; cette somme sera assumée, à parts égales, par le MEER et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

LA PLANIFICATION

Un thème qui revient toujours quand on parle de développement économique à Terre-Neuve, c'est celui du besoin d'élaborer une stratégie à long terme de mise en valeur des ressources primaires de cette province.

Il faut, pour réaliser les objectifs de l'ECD et exploiter les possibilités de développement de la province, procéder à des analyses et à des études détaillées de la situation économique et socio-économique de Terre-Neuve, ainsi qu'à des études des secteurs et des possibilités qui présentent des avantages considérables pour la province.

L'entente auxiliaire sur la planification — En vigueur du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1981, cette entente a pour objectif de permettre l'identification et l'analyse des possibilités de développement socio-économique de Terre-Neuve et d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et des ententes auxiliaires en vue d'exploiter ces possibilités.

L'entente prévoit le recrutement de personnel et l'acquisition de services de l'extérieur, de même que l'absorption des frais relatifs au personnel provincial. Les dépenses totales qui seront engagées en vertu de cette entente sont évaluées à \$6 385 000; sur ce montant, \$4 000 000 proviendront des coffres du MEER. Pendant l'exercice financier 1976-1977, le MEER a dépensé \$2 217 au titre de ce programme.

LE LABRADOR

La diminution des activités de l'aviation américaine à l'aéroport de Goose Bay a mis en lumière le besoin d'aider la collectivité

de Happy Valley–Goose Bay à maintenir son assise économique. À la demande du gouvernement provincial, on a élargi la portée de l'entente pour inclure un projet destiné à la ville de Wabush. Par conséquent, l'entente auxiliaire provisoire sur le Labrador se veut un mécanisme pour le développement à court et à long terme du Labrador.

L'entente auxiliaire provisoire sur le Labrador — Conclue le 3 décembre 1976, cette entente prendra fin le 31 mars 1980. Reconnue comme la première étape d'un important effort de développement, cette entente provisoire sur le Labrador a pour principal objectif de relever l'économie de la région de Happy Valley–Goose Bay. La ville du même nom est le principal centre des transports et des communications de l'est du Labrador.

Au nombre des grands travaux qui sont prévus, mentionnons l'aménagement du parc industriel de Wabush, la construction du pont de Northwest River, la construction d'une résidence pour étudiants à l'école des métiers de Happy Valley et la création d'une société de développement économique pour la région.

Le coût estimatif de cette entente auxiliaire est de \$11 160 000; le MEER s'est engagé à fournir \$9 819 000.

30

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

À la fin de 1976-1977, 123 offres de subventions avaient été acceptées dans le cadre du programme LSDR à Terre-Neuve pour implanter de nouvelles entreprises ou agrandir ou moderniser des établissements existants. Ces projets devraient amener la création de 3 688 emplois directs et susciter des investissements de quelque \$52 844 347 au titre de l'actif admissible. Le montant total des subventions accordées en vertu de ces projets s'élève à \$18 335 369.

Des 123 projets susmentionnés, l'industrie du traitement du poisson est celle qui en compte le plus grand nombre, soit 46 offres acceptées et la création prévue de 1 901 emplois directs. Parmi les autres secteurs importants, on note l'industrie de traitement des produits alimentaires (15 projets et 250 emplois) et l'industrie de transformation du bois (14 projets et 383 emplois).

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

Au cours de l'exercice financier, 12 offres ont été acceptées, lesquelles devraient amener la création de 222 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$1 032 258. Les engagements au chapitre des subventions se chiffrent à \$354 323.

En 1976-1977, les déboursés du MEER ont été de \$1 440 000. À la fin de l'année, les versements faits depuis la mise en œuvre du programme dans cette province s'élevaient à \$10 493 000.

G. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

La troisième entente ARDA Canada-Terre-Neuve couvrait la période allant du 28 mai 1971 au 31 mars 1975. Bien que cette entente soit expirée, on poursuit les travaux qui ne sont pas encore terminés. Tous les engagements pris en vertu de cette entente devraient avoir été remplis à la fin de 1978.

Au 31 mars 1977, le ministère avait dépensé la somme de \$7 169 000 en vertu de l'entente ARDA à Terre-Neuve, dont \$1 545 000 en 1976-1977.

LES ZONES SPÉCIALES

La deuxième entente sur les zones spéciales de Terre-Neuve devait prendre fin le 31 mars 1975 mais, comme certains des projets n'avaient pu être terminés, elle a été prorogée jusqu'au 31 mars 1976, accordant ainsi un délai de douze mois pour régler les créances en suspens.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé au total \$141 112 000 au titre de ce programme, dont \$1 482 000 sous forme de contributions et \$1 657 000 sous forme de prêts en 1976-1977.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR LIMITÉE (SDTL)

Cette société a été instituée en 1972 pour servir de complément au programme de la LSDR. Au 31 mars 1977, les livres de la société montraient qu'elle avait fourni \$1 339 000 en contributions et \$13 500 000 en prêts. Les dépenses du MEER pour l'année

s'élèvent à \$1 838 000, soit \$338 000 pour les frais de fonctionnement et \$1 500 000 en prêts.

LE PROGRAMME DE RÉINSTALLATION DE TERRE-NEUVE

En vigueur de 1970 au 31 mars 1977, ce programme avait pour objectif d'aider les gens qui voulaient quitter des agglomérations isolées pour venir s'installer dans des centres offrant de plus grandes possibilités d'emploi et de meilleurs services. Au 31 mars 1977, le MEER avait fourni \$3 113 000 au titre de ce programme, dont \$171 000 en 1976-1977.

L'ARPENTAGE ET LA CARTOGRAPHIE

Ayant pour objet de constituer un cadastre et une banque de données, cette entente a été prorogée, dans sa forme modifiée, jusqu'au 31 mars 1978. Le 31 mars 1977, le MEER avait dépensé la somme de \$4 944 000 en vertu de cette entente, dont \$1 807 000 en 1976-1977.

DIVERS

Au cours de l'exercice financier, le MEER a consacré \$678 000 à d'autres activités au sein de la province (notamment de l'aide à un projet de communications communautaires de l'université Memorial et une subvention pour évaluer l'emplacement d'un barrage hydro-électrique).

32

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME À TERRE-NEUVE

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$ 44 471 000	\$ 1 440 000	\$ 9 192 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$126 447 000	\$10 493 000	\$272 493 000

LA NOUVELLE-ÉCOSSE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

33

L'année dernière a été assez bonne pour la plupart des industries primaires de la Nouvelle-Écosse. Cependant, les secteurs de la fabrication, du tourisme et de la construction non résidentielle ont connu un certain ralentissement, ce qui a contribué à faire grimper sensiblement le taux de chômage de la province.

Au cours de l'exercice financier, le taux moyen de chômage a atteint 10.4 pour cent, soit 2.4 pour cent de plus que l'année précédente et 3.0 pour cent de plus que la moyenne canadienne. Au Cap-Breton et dans les régions du nord de la Nouvelle-Écosse, la moyenne atteignait presque 14 pour cent.

La valeur totale des expéditions de produits manufacturés a augmenté de 12.1 pour cent au cours de l'exercice financier, comparativement à 10.8 pour cent pour l'ensemble du pays; cette hausse est due, en grande partie, aux secteurs de l'alimentation et des boissons, de la houille et du pétrole. Dès le début de 1977, l'industrie des pâtes et papiers a vu augmenter ses expéditions de façon sensible, grâce au règlement de la grève dans ses usines de papier et à une légère reprise des marchés d'exportation. En 1976, un effort tout particulier a été fait en vue de favoriser l'essor du secteur de la fabrication par le biais d'une entente auxiliaire fédérale-provinciale sur le développement industriel prévoyant des déboursés de l'ordre de \$16 300 000.

Le rendement de l'industrie agricole de la Nouvelle-Écosse a été bon si on le compare à celui du reste du pays. Les recettes agricoles se sont accrues de 2.5 pour cent pendant que, sur le plan national, elles subissaient une baisse de 5.0 pour cent. Grâce

au léger fléchissement du taux d'augmentation du coût des matériaux et grâce également aux efforts communs des gouvernements fédéral et provincial en vue d'orienter la province vers une plus grande autonomie, efforts qui se sont traduits par la signature d'une entente auxiliaire sur l'agriculture de \$48 200 000, les fermiers devraient voir leur revenu réel s'accroître davantage.

L'industrie minière, forte d'une augmentation de 25 pour cent dans la production de la houille, a connu une année excellente, et les perspectives d'expansion de ce secteur particulier sont bonnes pour l'année qui vient. Le rendement de l'industrie de la pêche a été bon, lui aussi, bien qu'on ait redouté de graves pénuries de poisson. Quant à celui de l'industrie forestière, il s'est ressenti des grèves et de la faible demande des marchés d'exportation.

Par ailleurs, la construction domiciliaire a été vigoureuse mais, dès le début de 1977, les mises en chantier ont nettement diminué. De son côté, l'industrie touristique n'a pas été sans souffrir de la forte concurrence des célébrations du bicentenaire des États-Unis et de la tenue des jeux Olympiques à Montréal. Enfin, les investissements de capitaux dans la fabrication ont dégringolé de 31 pour cent en 1976.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada–Nouvelle-Écosse (ECD) a été signée le 12 septembre 1974. Ses objectifs sont les suivants :

- ▶ favoriser l'augmentation ou le maintien des possibilités d'emploi viable à long terme et rehausser la qualité de la vie;
- ▶ accroître le revenu personnel des habitants;

- ▶ appuyer l'instauration d'une économie provinciale dynamique et créatrice favorisant la croissance et la stabilité de l'activité économique.

Du point de vue du développement, on a divisé la province en trois régions :

- ▶ la partie nord, y compris le Cap-Breton, qui se caractérise par l'industrie lourde comme la sidérurgie et la pétrochimie;
- ▶ la partie centrale, qui comprend le corridor allant de Halifax à Amherst, où l'on retrouve surtout l'industrie légère dans les parcs industriels situés dans des endroits stratégiques;
- ▶ les régions rurales où les secteurs de la pêche, de l'agriculture et des forêts constituent la source majeure des revenus et des possibilités d'emploi.

Au 31 mars 1977, sept ententes auxiliaires avaient été conclues en vertu de l'ECD. Les quatre ententes signées au cours de l'exercice financier touchent la planification, l'agriculture, le développement industriel et la construction de routes d'accès aux houillères du Cap-Breton.

LES MINÉRAUX

Les gisements de houille de la Nouvelle-Écosse ont de tout temps constitué une source d'énergie tant pour usage industriel que domestique. Au cours des dernières années, les perspectives de cette ressource se sont faites toujours plus encourageantes si bien que l'on a entrepris une étude exhaustive de toutes les ressources minérales.

L'entente auxiliaire sur l'exploitation minérale — Signée le 17 février 1975, cette entente a pour objectif d'accroître les emplois et l'investissement dans le secteur minier de la province en intensifiant les programmes d'exploration minérale et d'évaluation des ressources. Cette entente, qui prendra fin le 31 mars 1980, a été élaborée avec la participation du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouvernement provincial.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$6 338 000; le MEER s'est engagé à fournir \$5 070 400. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le MEER a dépensé \$1 347 682 en vertu de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE DE HALIFAX-DARTMOUTH

La zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth est la région la plus prospère de l'Atlantique, le revenu par habitant et par famille y étant d'environ 10 pour cent supérieur à la moyenne nationale. C'est en outre le centre commercial et institutionnel de la région de l'Atlantique.

L'entente auxiliaire sur le développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth — Cette entente quinquennale a été signée le 31 mars 1975. Elle comporte trois grandes catégories de programmes : le développement de la zone métropolitaine, l'aménagement des installations portuaires et le développement industriel.

Cette entente prévoit le développement du front de mer de Halifax-Dartmouth, de nouveaux bacs, un réseau d'alimentation en eau, et enfin la construction d'immeubles dont les coûts seront assumés tant par les secteurs public que privé. Elle reconnaît, en outre, le besoin de favoriser l'essor des industries technologiques et océanographiques dans cette région.

Les ministères fédéraux des Transports, des Travaux publics, de l'Environnement, des Affaires urbaines, de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le Conseil des ports nationaux, ainsi que le gouvernement provincial, ont travaillé avec le MEER à l'élaboration de cette entente auxiliaire.

On estime qu'elle entraînera des déboursés de l'ordre de \$110 810 000, assumés par le MEER à raison de \$79 997 000. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$22 689 719.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE DU DÉTROIT DE CANSO

Le détroit de Canso abrite l'un des plus beaux ports en eau profonde de la côte atlantique de l'Amérique du Nord.

En 1955, la construction de la chaussée, qui relie l'île du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse, a donné naissance à un port complètement abrité et libre de glaces où l'eau atteint des profondeurs de 120 pieds. Depuis l'avènement des superpétroliers, les entreprises d'exploitation des matières premières ont accordé la préférence à cette région pour s'y installer. Le détroit présente également l'avantage d'être situé près des grandes voies commerciales.

L'entente auxiliaire sur le développement de la zone du détroit de Canso — Cette entente de trois ans, signée le 31 mars 1975, a pour objectif de préparer cette région à accueillir, comme

prévu, un plus grand nombre d'industries de transformation désireuses de s'y implanter.

Les ministères fédéraux de l'Industrie et du Commerce et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, de même que le gouvernement provincial, ont collaboré à l'élaboration de cette entente.

Son coût estimatif est de \$25 471 000, assumé dans une proportion de \$19 265 000 par le MEER. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le MEER a dépensé \$4 026 024 en vertu de cette entente.

LA PLANIFICATION

Des études ont été faites en 1973, dans le cadre d'une entente auxiliaire provisoire sur la planification conclue entre le Canada et la Nouvelle-Ecosse, afin d'étudier les possibilités de développement dans cette province. L'entente auxiliaire sur la planification intervenue en juin 1976 s'étend sur une période de quatre ans et poursuit le travail amorcé en vertu de l'entente provisoire sur la planification et en élargit les cadres. Elle définit notamment trois domaines devant faire l'objet de travaux de planification et d'initiatives de développement : la planification de l'aménagement physique et des ressources, des recherches et des études pour examiner diverses possibilités de développement et, enfin, la planification du développement en général.

L'entente auxiliaire sur la planification — Dans le cadre de cette entente, le MEER et la province collaborent à l'élaboration d'une stratégie de développement pour la province et à la planification et aux études nécessaires à sa mise en œuvre. Cette entente prévoit le financement des études qu'exigent l'élaboration d'une entente auxiliaire sur le tourisme et la réalisation d'études touchant la Sydney Steel Corporation (SYSCO).

Le coût estimatif total de cette entente est de \$5 000 000; le MEER s'est engagé à en assumer la moitié. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$228 225 dans le cadre de cette entente.

L'AGRICULTURE

Depuis la Seconde Guerre mondiale, les forces technologiques et économiques ont modifié de façon radicale le rôle de l'agriculture dans l'économie provinciale. Cela a entraîné une diminution du nombre des fermes, lequel est passé de 23 500

en 1951 à environ 6 000 aujourd'hui. Comme cette tendance persiste, un noyau de bons cultivateurs est présentement à se constituer sur les terres fertiles. Leur prospérité et leur réussite futures dépendent de leur capacité de s'adapter aux conditions technologiques et commerciales en évolution continue.

L'entente auxiliaire sur l'agriculture — Signée le 22 juin 1976, cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1981. Par le biais de cet accord, le ministère, de concert avec la province, s'efforce d'améliorer la viabilité et la stabilité de l'industrie agricole et de renforcer sa capacité de croissance; de maintenir les emplois actuels et de créer de nouvelles possibilités de développement dans cette industrie et, enfin, d'accroître le rendement et la productivité de certains éléments sous-exploités de l'industrie agricole.

Mises à part ces considérations d'ordre purement économique, l'industrie agricole joue un rôle important pour la sauvegarde de la qualité du milieu rural en Nouvelle-Écosse. Touristes et résidents apprécient également le charme champêtre du milieu rural, et une industrie agricole prospère peut aider de façon considérable à préserver cet attrait.

Cette entente auxiliaire comporte trois éléments : l'expansion de l'assise agricole, l'augmentation de la production de la viande et l'horticulture. On prévoit que les dépenses totales qui seront engagées en vertu de cette entente atteindront la somme de \$48 217 000 (contributions du MEER : \$29 980 000). Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a versé \$3 153 713 au titre de ce programme.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Pendant les années 60, la production manufacturière en Nouvelle-Écosse a nettement progressé, mais le nombre d'emplois dans ce secteur ne s'est accru qu'à un rythme très lent. Depuis 1970, cependant, les gains sont tels qu'ils dépassent largement la moyenne nationale.

L'entente auxiliaire sur le développement industriel — En vigueur du 22 juin 1976 au 31 mars 1981, cette entente auxiliaire a pour objectif d'appuyer la création de nouveaux débouchés d'emploi en Nouvelle-Écosse dans les secteurs secondaire et tertiaire de l'économie, de favoriser l'implantation, l'expansion et la réussite d'entreprises locales en Nouvelle-Écosse et, enfin, d'élargir l'éventail des possibilités d'emploi disponible en mettant l'accent sur les emplois à la fois plus spécialisés et plus rémunérateurs, particulièrement dans certaines localités de taille moyenne.

On prévoit que cette entente coûtera \$16 289 000; le MEER s'est engagé à fournir \$13 031 200. En 1976-1977, les dépenses du MEER ont atteint \$350 801.

LE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Le Cap-Breton industriel, qui comprend la ville de Sydney et les six municipalités du comté de Cap-Breton (Glace Bay, Dominion, New Waterford, Sydney Mines, North Sydney et Louisbourg), connaît des difficultés économiques depuis une vingtaine d'années.

L'économie régionale repose sur deux industries principales : celle du charbon et celle de l'acier. Ces industries, qui ont permis la création des centres urbains, ont également contribué, du fait de leurs difficultés et de leur déclin, à la stagnation économique générale du dernier quart de siècle.

L'intention première de la Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) était de mettre graduellement fin à l'exploitation des charbonnages et de créer des emplois de rechange en encourageant et en développant une autre activité économique. Cependant, vu l'amélioration des conditions du marché international du charbon, cet objectif a progressivement évolué vers une stabilisation de l'industrie houillère. Il semble bien qu'en raison du marché et des progrès technologiques actuels, il sera possible de créer une industrie économiquement viable à la fin de la décennie.

La DEVCO vient de commencer à exploiter une nouvelle mine de \$12 000 000, la mine Prince à Pointe-Aconi, près de Sydney Mines, dont la production annuelle prévue est de 800 000 tonnes.

L'entente auxiliaire provisoire sur le développement du comté de Cap-Breton — Signée le 7 janvier 1977, cette entente provisoire prendra fin le 31 mars 1978. Elle a pour objectif d'appuyer le développement d'une industrie houillère viable à Pointe-Aconi et de stimuler la croissance des secteurs des ressources, du tourisme et de l'industrie secondaire. Les projets suivants seront entrepris sans délai : la construction d'une nouvelle route reliant la mine Prince à la Transcanadienne et la réfection de la route reliant cette mine à la ville de Sydney Mines.

On prévoit que les dépenses qui seront engagées en vertu de cette entente provisoire atteindront la somme de \$4 300 000; l'engagement du MEER s'élève à \$3 010 000.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

À la fin de l'exercice 1976-1977, dans le cadre du programme de la LSDR en Nouvelle-Écosse, 287 offres de subventions à l'industrie avaient été acceptées en vue d'implanter de nouvelles entreprises ou d'agrandir ou de moderniser des établissements existants. Ces projets devraient amener la création de 9 193 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de \$301 723 554. Le total des subventions accordées s'élève à \$68 549 043.

C'est l'industrie du traitement des produits alimentaires qui compte le plus grand nombre d'offres acceptées, soit 45 pour 624 emplois. Sur le plan de la création d'emplois, c'est cependant l'industrie du caoutchouc qui domine, les 13 projets devant créer 1 655 emplois. Parmi les autres secteurs importants, on compte le traitement du poisson (33 projets et 1 196 emplois), les produits du bois (39 projets et 1 076 emplois) et les produits électriques (10 projets et 831 emplois).

Au cours de l'année financière, le nombre net d'offres acceptées s'est élevé à 52; le tout devrait se traduire par la création de 1 392 emplois directs, des investissements au titre de l'actif admissible de \$51 371 658 et des engagements sous forme de subventions de \$11 320 720.

Les versements effectués par le MEER au cours de l'année 1976-1977 s'élèvent à \$9 372 000, ce qui porte à \$44 805 000 les versements faits dans la province à la fin de cet exercice financier.

C. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

La troisième entente ARDA Canada-Nouvelle-Écosse a été en vigueur de 1971 au 31 mars 1975. Même si cette entente a pris fin, les activités se poursuivent et des fonds sont prévus pour permettre l'achèvement des travaux en cours.

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

À ce jour, toutes les ententes ARDA ont coûté au MEER la somme de \$18 497 000, dont \$1 051 000 en 1976-1977.

LA METROPOLITAN AREA GROWTH INVESTMENTS LIMITED (MAGI)

Le MEER est actionnaire minoritaire de cet organisme provincial de l'État créé pour fournir les capitaux spéculatifs nécessaires à l'établissement de nouvelles entreprises prometteuses.

LES ZONES SPÉCIALES

Les ententes modifiées sur les zones spéciales (Halifax-Dartmouth et détroit de Canso) et sur les routes sont venues à expiration le 31 décembre 1976. Elles prévoyaient la construction de réseaux d'adduction d'eau et d'égout, la viabilisation de terrains industriels, la construction d'écoles et de routes.

Le MEER a dépensé \$44 688 000 au titre des contributions à ces projets et \$35 878 000 sous forme de prêts en vertu de cette entente. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé \$2 223 000 en contributions et \$2 732 000 en prêts.

41

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN NOUVELLE-ÉCOSSE

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$31 796 000	\$ 9 372 000	\$ 6 230 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$54 825 000	\$44 805 000	\$227 225 000

L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

De 1961 à 1971, la structure économique de l'Île-du-Prince-Édouard n'a à peu près pas changé, la province continuant à dépendre largement de l'agriculture et de la pêche. Cette décennie a été marquée par une croissance démographique faible, une émigration forte et des taux de chômage élevés.

42

Depuis 1969, cependant, année de la signature d'un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans entre le MEER et l'Île-du-Prince-Édouard, l'économie a fait des progrès notables. Le revenu par habitant a augmenté plus rapidement que la moyenne nationale, la population s'est accrue et des emplois ont été créés dans des industries de fabrication, de transformation et de services. Au cours des cinq premières années du plan, c'est le secteur du bâtiment qui en a le plus bénéficié, puisque les immobilisations dans le logement et l'infrastructure ont affiché une courbe ascendante très prononcée.

Pendant l'exercice financier 1976-1977, l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard a connu une période de plus faible croissance et un taux de chômage légèrement supérieur à l'année précédente. Ce taux de chômage révèle non seulement qu'il n'y a pas eu d'augmentation des possibilités d'emploi (à cause surtout d'une diminution des activités dans le secteur du bâtiment), mais aussi qu'il y a eu croissance rapide de la population active au cours des dernières années.

Le taux d'activité s'est maintenant stabilisé et l'accroissement de la population active devrait ralentir au cours des prochaines années, comme l'indique la baisse de 2 pour cent enregistrée

pendant le dernier trimestre de 1976-1977. En outre, le secteur de la construction a connu une certaine reprise en mars 1977, ce qui fera monter le taux de l'emploi au cours du prochain exercice financier.

Le secteur agricole s'est nettement amélioré en 1976-1977. La pomme de terre, comme on sait, constitue la principale culture de l'Île-du-Prince-Édouard. Les prix étant déterminés par des forces de l'extérieur, les revenus agricoles subissent de grandes fluctuations. En 1976-1977, le revenu net des agriculteurs a été supérieur à celui de l'année précédente; en effet, la demande des marchés d'exportation a été plus forte à cause de la sécheresse qui sévissait en Europe. Cependant, il est bien possible que le continent nord-américain connaisse une importante surproduction de pommes de terre, ce qui pourrait avoir pour effet de réduire considérablement les revenus agricoles en 1977-1978.

Le tourisme est une industrie depuis longtemps enracinée à l'Île-du-Prince-Édouard. Or, dans le cadre de la deuxième phase du Plan d'ensemble de développement, le gouvernement fédéral a dépensé, entre le 1^{er} avril 1975 et le 31 mars 1977, la somme de \$2 200 000 pour y promouvoir le tourisme. Une étude importante a été entreprise afin d'évaluer les répercussions sociales, écologiques et économiques de l'industrie touristique. L'ampleur des investissements futurs dans ce secteur fera l'objet d'un examen plus approfondi à la lumière des conclusions de cette étude et de certains autres facteurs, de façon à planifier davantage le développement de l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard.

Bien que cette industrie ait connu un certain déclin en 1976, à cause surtout du bicentenaire des États-Unis et des jeux Olympiques, elle devrait remonter la pente en 1977.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'Île-du-Prince-Édouard a conclu, en 1969, un Plan d'ensemble de développement d'une durée de quinze ans aux termes de la Loi sur le Fonds de développement économique rural (FODER). À bien des égards, on peut

envisager ce plan comme le précurseur des ententes-cadres de développement, conclues cinq ans plus tard avec toutes les provinces.

Le plan vise à créer les conditions devant permettre aux insulaires de lancer leurs propres entreprises économiques, d'accroître le revenu par habitant et l'investissement de capital-actions local et de créer des emplois, tout en préservant l'environnement unique de l'île.

La première phase du plan, qui englobait les six premières années, s'est terminée le 31 mars 1975. La deuxième phase qui va du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1980 a été entérinée le 23 octobre 1975 mais ne prévoyait, au moment de la signature, que le financement des projets entrepris au cours des deux premières années.

Le 14 mars 1977, une modification a été apportée pour le financement des projets des trois dernières années. Le MEER versera, en vertu de cette modification, les sommes de \$30 000 000 en 1977-1978, de \$29 700 000 en 1978-1979 et de \$29 300 000 en 1979-1980.

L'AGRICULTURE

Selon le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, la place importante que l'agriculture occupe dans l'économie de cette province devrait être reconnue et prise en compte au moment d'établir les priorités pour l'affectation des fonds. Tant les chefs d'entreprises que les représentants du gouvernement sont conscients de la nécessité de mettre en place des mécanismes propres à amortir les effets de l'instabilité du secteur agricole. C'est dans cette optique qu'on a procédé, en 1975, à la restructuration de l'Office de commercialisation de la pomme de terre, de façon à pouvoir satisfaire davantage les besoins des producteurs.

L'objectif du programme agricole en vertu du Plan d'ensemble de développement est de permettre l'établissement et le maintien du plus grand nombre possible de fermes rentables. Ce programme se traduit, en particulier, par une aide en capitaux, la mise sur pied de services de vulgarisation et la construction de silos à céréales et de cliniques vétérinaires.

LES FORÊTS

L'objectif du programme est de procéder au reboisement des terres publiques et privées en fournissant des semis et des

services de gestion forestière et de vulgarisation aux propriétaires actuels de terrains boisés.

LES PÊCHES

Le programme des pêches vise à étendre l'assise des ressources et à améliorer les méthodes de prise, de manutention et de traitement du poisson. Les pêcheurs devraient ainsi en tirer des revenus accrus. On a entrepris, entre autres, d'importants travaux d'aquiculture en vue d'accroître la production ostréicole; certaines expériences dans l'élevage de la truite sont également tentées. Par ailleurs, un autre grand programme vient d'être institué — le Programme de retrait des certificats d'immatriculation d'homardiers — qui vise à réduire le nombre des pêcheurs de homards, ce qui aura pour effet de hausser le revenu de ceux qui restent.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Ce programme a pour but de créer des emplois, permanents de préférence, et d'aider les hommes d'affaires à diversifier l'assise économique de l'île. Parmi les principaux travaux qui seront entrepris dans le cadre de ce programme, mentionnons la construction de parcs et ensembles industriels et l'octroi d'une aide financière aux petites entreprises et au secteur des services.

LES RESSOURCES COMMUNAUTAIRES

Ce programme aide les organismes communautaires à exploiter leurs ressources et compétences et permet aux gens de participer davantage à la formulation des politiques. Il assure un soutien financier et administratif à des groupes de développement communautaire afin de leur permettre de profiter des possibilités économiques et fournit l'aide technique nécessaire à la participation du public aux travaux de planification.

LE TOURISME ET LA CONSERVATION

Dans ce domaine, les objectifs des programmes sont d'attirer des visiteurs dans toutes les régions de l'île et de prolonger ces demi-saisons touristiques que sont le printemps et l'automne. Au nombre des principaux travaux, mentionnons l'aménagement de parcs et de complexes récréatifs, tels que celui de Brudenell dans l'est de la province et celui de Mill River dans l'ouest. Certains projets de commercialisation et de développement de l'industrie sont également en voie de réalisation.

LA RÉAFFECTATION DES TERRES

Le principal objectif de ce programme est la poursuite du travail de remembrement des terres agricoles. On s'occupe notamment de l'acquisition de terres pour la plantation d'arbres, la protection de la faune et la promotion du tourisme, de même que pour l'aménagement de pâturages communs.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS ET DES PRODUITS

Ce programme prévoit le financement du Centre d'expansion des marchés grâce auquel les industries de production, de transformation et de fabrication peuvent se prévaloir des services de mise en marché dont ils ont besoin pour soutenir la concurrence. En outre, ce centre met au point de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de vente et soutient toute initiative visant une meilleure utilisation des matières premières.

LES TRANSPORTS

Dans ce domaine, les entreprises sont nombreuses. À titre expérimental, on a fait l'essai, cette année, de diverses méthodes de transport des pommes de terre. Sont également prévues dans le cadre de ce programme, la construction et la réfection de trois types de routes : les voies d'accès aux ressources, les routes collectrices et les grandes artères (agrandissement du réseau).

LE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Ce programme permet de financer l'installation d'un câble sous-marin pour relier l'île au continent et d'octroyer de l'aide pour la mise en place de lignes de courant triphasé dans les régions où l'industrie a besoin de ce type de courant électrique. Le coût de ces travaux est évalué à \$36 000 000, et le MEER fournira jusqu'à concurrence de \$18 000 000. Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources versera également un montant de \$9 000 000 sous forme de prêts.

LE BILAN DES DÉPENSES

Depuis la mise en œuvre du plan jusqu'au 31 mars 1977, les dépenses du MEER se sont élevées à \$162 060 000, dont \$34 153 000 ont été déboursés au cours de l'exercice financier 1976-1977.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier 1976-1977, dans le cadre du programme de la LSDR à l'Île-du-Prince-Édouard, 95 offres de subventions avaient été acceptées, lesquelles avaient pour objet de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ou d'agrandir ou de moderniser les établissements existants. Ces projets devaient amener la création de 1 696 emplois directs et susciter des investissements de \$22 834 053 au titre de l'actif admissible. Le montant total des subventions accordées en vertu de ces projets s'élève à \$8 302 815.

Du point de vue du nombre d'emplois créés et du montant des investissements, c'est l'industrie du traitement des produits alimentaires qui vient en tête avec 37 projets devant créer 658 emplois et susciter un investissement de \$9 084 182 au titre de l'actif admissible. L'industrie du traitement du poisson est au second rang avec 13 projets, 264 emplois et un investissement de \$4 760 819. Vient ensuite l'industrie du produit du bois avec 6 projets, 246 emplois et un investissement de \$2 575 210.

47

Au cours de l'exercice financier 1976-1977, 23 offres de subventions ont été acceptées qui devaient créer 374 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$3 959 290. Le montant total des subventions s'élève à \$1 509 757.

Les versements du MEER au titre de ce programme pour l'exercice financier s'élèvent à \$1 944 000, ce qui porte à \$5 459 000 la somme des dépenses faites jusqu'ici dans la province.

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

*RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR
PROGRAMME DANS
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD*

	PLAN DE DÉVELOPPEMENT	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$ 34 153 000	\$1 944 000	\$ 2 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$162 060 000	\$5 459 000	\$6 697 000

LE NOUVEAU-BRUNSWICK

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

49

Les inégalités en matière de revenus et d'utilisation de la main-d'œuvre qui existent au Nouveau-Brunswick entre les régions urbaines et les régions rurales représentent un problème majeur. Ces inégalités, qui se sont accentuées en 1975-1976, sont attribuables à un ralentissement de l'augmentation des possibilités d'embauche dans les régions rurales en regard des centres urbains.

Même si, au nombre de ses priorités à court terme, le gouvernement du Nouveau-Brunswick compte prendre des mesures en vue d'atténuer ces disparités, il n'en continue pas moins, à long terme, à porter son attention sur les secteurs d'importance capitale pour l'économie de la province, c'est-à-dire, les forêts, la fabrication, l'énergie, les mines, l'agriculture, la pêche et le tourisme.

Au cours de l'année financière 1976-1977, la population active de la province a augmenté de 1.9 pour cent, tandis que le taux de chômage restait le même. Pendant ce temps, le produit provincial réel (PPR) grimpait de 3.4 pour cent. En voici les principales raisons : un regain d'activité dans la construction résidentielle et commerciale, la poursuite des travaux de services publics déjà commencés, une forte poussée du secteur des services et d'honnêtes performances dans les secteurs de l'agriculture et des forêts.

L'année 1976 a été relativement bonne pour tous les éléments du secteur primaire en raison surtout d'une amélioration des marchés étrangers. Dans le secteur agricole, la production a sensiblement augmenté. Le secteur des forêts, pour sa part, a connu une bonne année, la production de bois d'œuvre et les

exportations de pâtes ayant progressé. Au cours de l'année à l'étude, par contre, la production réelle dans le secteur des mines a baissé de 4 pour cent. Par ailleurs, les ventes au détail ayant fait un bond de 11.7 pour cent, l'apport du secteur des services à l'économie provinciale a été considérable.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Nouveau-Brunswick (ECD) a été signée le 23 avril 1974.

50

Au nombre des objectifs que poursuit le ministère dans cette province, on peut mentionner :

- ▶ la réduction de l'écart qui sépare la province et l'ensemble du pays pour ce qui est du revenu gagné par habitant;
- ▶ l'accroissement du revenu par habitant tout en diminuant le mouvement de migration nette en dehors de la province;
- ▶ la détermination et la réalisation de possibilités de développement grâce à des programmes fédéraux et provinciaux coordonnés;
- ▶ le financement conjoint d'infrastructure visant à appuyer les possibilités de développement;
- ▶ l'accroissement des revenus grâce à une productivité plus grande et à une production accrue de biens dans le secteur primaire;
- ▶ la transformation des ressources naturelles locales à l'intérieur de la province, notamment dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des mines et des pêches;
- ▶ la diversification plus poussée du secteur manufacturier en vue de la fabrication d'articles d'une plus grande valeur,

faisant appel à la technologie moderne et à une main-d'œuvre spécialisée;

- la recherche des moyens permettant aux citoyens de la province de tirer profit de l'augmentation croissante du tourisme.

Voici les secteurs d'intervention retenus dans l'ECD Canada-Nouveau-Brunswick en vue de la signature d'ententes auxiliaires : l'agriculture, les forêts, le développement industriel, le développement régional, les routes, le tourisme, la planification, et les minéraux et les combustibles.

Le 31 mars 1977, 14 ententes auxiliaires avaient été signées dans le cadre de l'ECD, dont deux sur les routes et une sur les minéraux et les combustibles, au cours de l'exercice financier à l'étude. Des modifications aux ententes auxiliaires sur le développement agricole et sur le projet pilote de la région de Kent ont par ailleurs été entérinées.

L'AGRICULTURE

51

Diverses mesures ont été prises au Nouveau-Brunswick en vue d'accroître le nombre d'emplois, de hausser les revenus et d'augmenter la stabilité d'emploi pour les personnes travaillant dans l'industrie agricole et les industries connexes.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole — En vigueur depuis le 17 février 1975, cette entente a pour objectif d'améliorer l'industrie agricole au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement provincial et le ministère fédéral de l'Agriculture ont participé à l'élaboration de cette entente. Une modification, signée le 11 février 1977, prorogeait l'expiration de l'entente au 31 mars 1978; une étude des ressources agricoles pourra ainsi être menée à bonne fin.

Le coût estimatif total de l'entente est de \$11 840 975; le MEER s'est engagé à fournir \$9 472 780. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$2 341 103 en vertu de cette entente.

LES FORÊTS

En 1971, le gouvernement provincial a entrepris, avec l'aide du MEER, une étude exhaustive de ses ressources forestières afin de trouver de meilleures méthodes d'exploitation de ce potentiel économique. C'est ainsi que des mesures ont été prises afin de mettre au point de nouvelles techniques de production, de coupe et de transformation.

L'entente auxiliaire sur les forêts — En vigueur du 17 février 1975 au 31 mars 1979, cette entente vise essentiellement à mettre sur pied un programme complet de développement des forêts qui, appliqué à l'échelle de la province, permettrait d'augmenter la production de bois et de donner de l'expansion à l'industrie de transformation de ce secteur.

On a accordé la priorité à la construction d'une réserve de bois de meilleure qualité pouvant être écoulé sur les marchés national et mondial à des prix compétitifs. L'entente prévoit des efforts intenses de développement dans le cadre du projet pilote de la région de Bathurst, lequel mettra à l'essai de nouvelles méthodes de répartition des ressources forestières et de nouvelles techniques de gestion des forêts et de coupe du bois.

Environ la moitié des fonds prévus par l'entente seront consacrés à l'amélioration de la gestion forestière : mise au point de renseignements plus précis sur la gestion forestière, expansion des pépinières forestières, reboisement et amélioration des peuplements et aménagement d'un réseau intégré de routes forestières.

Cette entente devrait coûter \$58 029 000; le MEER s'est engagé à fournir \$46 423 200. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé \$8 398 803.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'économie du Nouveau-Brunswick repose sur l'exploitation des ressources et l'exportation. L'infrastructure, les terrains et les locaux industriels et autres installations du même genre sont autant d'éléments essentiels à la diversification et à l'expansion des activités industrielles de cette province, puisqu'ils favorisent l'essor des industries secondaires qui comptent sur les ressources naturelles de la province et sur sa situation géographique.

L'entente auxiliaire sur le développement industriel — Cet accord a été signé le 17 février 1975 et vient à expiration le 31 mars 1979. Il a été élaboré en collaboration avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Industrie et du Commerce, de même qu'avec le gouvernement provincial.

Ses objectifs sont les suivants : étendre, diversifier et raffermir les activités de fabrication et de transformation dans la province. On cherchera à diversifier la fabrication, en visant des produits ayant une plus grande valeur ajoutée et nécessitant une technologie moderne et une main-d'œuvre qualifiée, et à encourager l'implantation d'industries pouvant exploiter les

ressources naturelles de la province ou sa situation maritime stratégique.

Le coût estimatif total de l'entente est de \$30 227 750; le MEER s'est engagé à fournir \$24 182 200. Au cours de l'exercice financier, le MEER a dépensé \$3 856 204 en vertu de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL — LA RÉGION DE KENT

53 Quoique la région connaisse actuellement un taux de chômage élevé et de faibles revenus, elle offre quand même de grandes possibilités d'expansion économique. Diverses organisations, dont la Société de relance du Nouveau-Brunswick, des groupes de développement régional, ainsi que des organismes fédéraux et provinciaux, ont étudié les possibilités de développement de cette région. Jusqu'à maintenant, parmi les possibilités de développement qui ont été repérées, on compte : l'accroissement de la production et de la transformation des produits agricoles, l'augmentation des recettes provenant des forêts régionales grâce à une gestion améliorée et à la hausse de la valeur ajoutée locale et, enfin, l'expansion des installations touristiques.

L'entente auxiliaire sur le projet de la région de Kent — Signée le 17 février 1975, cette entente prendra fin le 31 mars 1980. Elle a pour objectif d'entreprendre un projet pilote pour aider les habitants de la région de Kent à élaborer et à mettre en œuvre des projets dans les domaines de la pêche, des forêts, de l'agriculture, de la fabrication basée sur les ressources, du tourisme et des loisirs, en vue d'améliorer les possibilités d'emploi et de revenu de la région.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$7 751 000, dont le MEER assumera \$6 200 800. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé \$987 283 aux termes de cet accord.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL — KING'S LANDING

L'aménagement de King's Landing, près de Fredericton, a été entrepris à l'origine par le Canada et le Nouveau-Brunswick aux termes de l'entente FODER-Mactaquac à la suite de la décision de construire le barrage Mactaquac sur la Saint-Jean. Dans le rayon de 90 milles que devaient inonder les eaux retenues par le barrage, se trouvaient un certain nombre de bâtiments d'une grande valeur architecturale et historique qui ont été démontés

et reconstruits dans le village situé près du réservoir d'amont, à 23 milles à l'ouest de Fredericton.

Le village historique recrée le mode de vie des habitants de la vallée de la Saint-Jean au XIX^e siècle, et s'est révélé un attrait touristique de premier plan et un élément d'une grande valeur éducative pour les habitants de la province.

L'entente auxiliaire sur le village historique de King's Landing —

Signée le 17 février 1975, cette entente a été en vigueur jusqu'au 31 mars 1977. Elle prévoyait des déboursés de \$4 393 000 répartis sur trois années financières pour terminer l'aménagement du village de façon à le rendre entièrement opérationnel. On a procédé, entre autres, au parachèvement de tous les éléments du village, dont des maisons historiques additionnelles, à la construction d'un quai et d'un embarcadère, à celle d'un échangeur de circulation, d'un centre d'accueil des visiteurs, d'un terrain de stationnement et d'une voie d'accès, et à la réalisation d'une étude de faisabilité quant à la mise sur pied d'un service de transport sur le réservoir d'amont de Mactaquac.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$4 393 000; la quote-part du MEER s'élève à \$3 514 400. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé \$1 364 799 en vertu de cette entente.

54

LES ROUTES

Bon nombre des routes du Nouveau-Brunswick sont de qualité médiocre et demeurent interdites chaque année, durant plusieurs mois, aux véhicules lourds. Cela nuit à la rentabilité et à la sécurité du transport des personnes, des matériaux et des produits finis. Lorsque les travailleurs, les expéditeurs et les producteurs, de même que les résidents en quête de services récréatifs, médicaux et commerciaux, ne disposent pas d'un bon réseau routier, le développement s'en trouve en général compromis.

L'entente auxiliaire sur les grandes artères de Saint-Jean et de

Moncton — Signée le 17 février 1975, cette entente sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979, afin qu'on puisse terminer les travaux entrepris sur les grandes artères de Moncton et de Saint-Jean. Cette entente auxiliaire fait suite à l'engagement qu'ont pris conjointement les gouvernements de poursuivre les travaux de construction du boulevard Wheeler à Moncton, de la route de Shediac et de l'axe prioritaire de Saint-Jean.

Les travaux ont été entrepris aux termes de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur les zones spéciales en vertu

de laquelle le MEER a assumé \$5 500 000 du coût de construction du boulevard Wheeler et \$19 800 000 dans le cas de l'axe prioritaire de Saint-Jean, plus un prêt de \$6 700 000 pour l'acquisition de terrains.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$44 700 000; le MEER s'est engagé à fournir \$31 290 000. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, les dépenses du ministère se sont chiffrées à \$5 826 439 au titre de cette entente.

L'entente auxiliaire sur les routes — Trois ententes auxiliaires sur les routes ont été signées avec le Nouveau-Brunswick, une pour 1974-1975, une autre pour 1975-1976 et la troisième pour 1976-1977. Elles ont pour objet de favoriser un développement communautaire et régional plus poussé en accordant des fonds pour la construction de routes et de contribuer en même temps à l'essor des industries axées sur les ressources, du secteur de la fabrication secondaire et des industries de services.

On a prévu que le coût total de l'entente auxiliaire sur les routes pour 1976-1977 serait de \$12 000 000, dont le MEER assumerait la somme de \$9 000 000. En 1976-1977, le MEER y a consacré \$8 709 482.

Une entente triennale a été signée le 11 février 1977 et entrera en vigueur le 1^{er} avril de la même année. On évalue son coût à \$56 000 000; la quote-part du MEER pourrait s'élever jusqu'à concurrence de \$42 000 000.

LE TOURISME

Les activités touristiques contribuent déjà largement à hausser les niveaux de l'emploi et des revenus au Nouveau-Brunswick. En 1976, plus de 50 pour cent de toutes les dépenses de voyage enregistrées dans la province avaient été faites par des touristes de passage.

Si la demande à l'égard du genre d'attractions que peut offrir le Nouveau-Brunswick continue de croître au rythme prévu, il existe d'immenses possibilités d'expansion pour le secteur touristique de la province. En prenant des mesures pour promouvoir et étendre l'exploitation des attractions actuelles et possibles, ainsi que des mesures pour inciter le secteur privé à participer davantage aux entreprises liées au tourisme, on s'attend que la province pourra s'approprier une part sensiblement accrue du marché touristique en expansion.

L'entente auxiliaire sur la promotion du tourisme — En vigueur du 3 novembre 1975 au 31 mars 1978, cette entente veut

promouvoir le tourisme au Nouveau-Brunswick. Elle a pour objectif d'augmenter le nombre des visiteurs, de prolonger le séjour moyen des touristes et d'allonger la saison touristique au début et à la fin, et durant les mois d'hiver.

Des déboursés de \$11 402 250 sont prévus dans le cadre de cette entente qui met le MEER à contribution pour \$9 121 800. Au cours de 1976-1977, celui-ci a dépensé \$1 296 609 au titre de cette entente.

LA PLANIFICATION

Compte tenu du besoin de renforcer et d'appuyer la capacité de planification du gouvernement provincial en vue de déterminer et d'analyser les possibilités de développement socio-économique du Nouveau-Brunswick, une entente auxiliaire sur la planification a été ratifiée en décembre 1975 avec effets rétroactifs au 1^{er} avril 1975.

L'entente auxiliaire sur la planification — Cette entente quinquennale en vigueur jusqu'au 31 mars 1980 a pour objet de financer des études sur les possibilités et les besoins socio-économiques. Les quatre éléments de l'entente sont la recherche des possibilités, la planification du développement physique, la coordination des activités des ententes auxiliaires et la planification du développement dans ses grandes lignes.

Il s'agit d'une entente dont les frais sont partagés à parts égales par le MEER et le gouvernement provincial. Son coût total est de \$4 875 000. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le MEER a dépensé \$326 632 en vertu de cette entente.

LES MINÉRAUX ET COMBUSTIBLES

Sur la foi des renseignements dont on dispose, les ressources énergétiques et minérales du Nouveau-Brunswick offrent des possibilités de développement. L'exploration et l'évaluation des venues minérales connues ont amené la signature d'une entente auxiliaire quinquennale le 24 juin 1976.

L'entente auxiliaire sur les minéraux et combustibles — Cette entente, qui sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1981, s'appuiera sur les ressources minérales de la province pour stimuler les investissements privés, tant dans l'exploration que dans la mise en valeur des mines, pour favoriser une transformation plus poussée des minéraux de la province et, enfin, pour accroître l'autonomie nationale en matière d'approvisionnement en combustibles.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$11 313 125; le MEER s'est engagé à fournir \$9 050 500. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, ce dernier a déboursé \$1 037 642.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier 1976-1977, 315 offres de subventions avaient été acceptées, dans le cadre du programme de la LSDR, en vue d'implanter de nouvelles entreprises ou d'agrandir ou de moderniser des établissements existants. Ces projets devaient amener la création de 8 106 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$204 785 226. Au titre de ces subventions, le MEER s'est engagé à verser \$59 971 389.

57

Les industries les plus importantes en ce qui concerne les subventions LSDR sont celles de la transformation des produits alimentaires et du traitement du poisson. Pour les projets entrepris dans ces deux domaines, on prévoit la création de 922 emplois directs et des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$13 845 000.

En 1976-1977, 30 offres ont été acceptées pour un total prévu de 634 nouveaux emplois. En 1976-1977, les investissements au titre de l'actif admissible ont été de \$22 335 873 et les engagements en subventions du MEER se sont élevés à \$5 769 537.

Le MEER a versé \$11 326 000 au cours de 1976-1977, ce qui porte à \$47 669 000 la somme des versements faits au Nouveau-Brunswick depuis la mise en œuvre du programme.

C. AUTRES PROGRAMMES

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

L'entente modifiée sur le développement du nord-est du Nouveau-Brunswick a pris fin le 20 septembre 1976, mais il reste

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

certaines projets à terminer. L'entente prévoyait un programme de développement économique et un programme de relèvement social pour la région.

Dans le cadre de cette entente, le MEER a déboursé \$47 611 000, dont \$5 023 000 en 1976-1977. La province, pour sa part, a engagé la somme de \$56 700 000, le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration jusqu'à \$37 805 000 et, enfin, la Société centrale d'hypothèques et de logement, \$15 000 000.

L'EXPLORATION DES RESSOURCES MINÉRALES

De 1970 à septembre 1976, le MEER a mis en œuvre avec le Nouveau-Brunswick un programme exhaustif d'exploration et d'évaluation des minéraux. Le MEER a dépensé la somme totale de \$3 846 000 au titre de ce programme, dont \$245 000 en 1976-1977.

LA SOCIÉTÉ MULTIPLEX

Cette société a été fondée en 1971 par le ministère et le gouvernement provincial en vue de développer un complexe industriel métallurgique dans la région de Saint-Jean. L'engagement du MEER s'est toutefois terminé le 30 septembre 1976, et les activités de la société ont été confiées au ministère provincial de l'Expansion économique.

Au cours de l'exercice financier 1976-1977, les dépenses effectuées par le MEER dans le cadre de ce programme se sont élevées à \$158 000, ce qui porte à \$1 527 000 le total de ses déboursés jusqu'ici.

LES ZONES SPÉCIALES

La deuxième entente modifiée sur les zones spéciales signée avec le Nouveau-Brunswick a été en vigueur de 1971 jusqu'au 31 décembre 1976. Cette entente prévoyait l'aménagement d'infrastructures et la construction d'écoles à Saint-Jean et à Moncton.

Au total, le MEER a octroyé \$65 477 000 en contributions et \$53 592 000 en prêts sous le couvert de cette entente. En 1976-1977, il a versé \$2 410 000 sous forme de contributions et \$5 098 000 sous forme de prêts.

*RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR
PROGRAMME AU NOUVEAU-BRUNSWICK*

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$34 259 000	\$11 326 000	\$ 12 977 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$94 169 000	\$47 669 000	\$280 942 000



LA RÉGION DU QUÉBEC



INTRODUCTION

Depuis sa création en 1969 jusqu'au 31 mars 1977, le ministère de l'Expansion économique régionale a dépensé plus de \$841 000 000 (dont environ \$115 000 000 sous forme de prêts) pour appuyer le développement économique du Québec. Au cours de l'année financière 1976-1977, les dépenses du MEER se sont élevées à \$105 076 000. De ce montant, \$42 733 000 ont été consacrés à des activités entreprises aux termes des ententes auxiliaires, \$33 332 000 au programme des subventions à l'industrie et \$29 011 000 à d'autres éléments de programmes et à leur administration.

Deux ententes auxiliaires ont été signées durant l'année, une pour l'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien et l'autre pour l'aménagement d'un parc industriel commercial à l'aéroport de Mirabel. L'engagement du MEER aux termes de ces deux ententes est de \$30 000 000 et de \$7 975 200 respectivement.

63

Un autre aspect important des activités du MEER au Québec est l'aide directe apportée à l'industrie par le biais de la *Loi sur les subventions au développement régional*. À la fin de l'exercice financier 1976-1977, le ministère avait appuyé financièrement 2 234 projets. Une fois achevés, ces projets devraient susciter des investissements de l'ordre de \$1.245 milliard et créer quelque 70 451 emplois. Au 31 mars 1977, la contribution du MEER s'élevait à \$248 519 800.

Les programmes du MEER au Québec ont pour objet d'accorder aux diverses régions de la province une aide à la mesure de leurs besoins et de leurs possibilités. Au cours de l'exercice financier à l'étude, le ministère a concentré son action sur le développement industriel, l'aménagement de l'infrastructure et l'exploitation des ressources, secteurs jugés essentiels au bien-être de la province.

Le ministère tente actuellement de cerner et d'exploiter des possibilités de développement dans les secteurs industriel et commercial où le taux de chômage est très élevé. Il entend jouer un rôle de catalyseur pour la mise en œuvre de grands projets, comme en témoigne sa participation à l'entente auxiliaire sur l'usine de Saint-Félicien.

L'aménagement de l'infrastructure dans la région du Québec constitue une autre grande préoccupation du ministère. Au début de l'année 1977, le gouvernement québécois et le ministère ont entamé des discussions sur des projets à entreprendre, notamment dans les domaines de l'accès aux ressources forestières et minières, de la construction d'axes routiers prioritaires et de l'aménagement ou de l'agrandissement de parcs industriels.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

65

Comparativement aux autres provinces, le Québec a atteint un niveau de développement relativement élevé. Au chapitre de l'industrialisation, la province vient tout de suite après l'Ontario (en 1976, 25 pour cent de l'emploi total était concentré dans le secteur de la fabrication, comparativement à 26 pour cent en Ontario), et sa population est fortement urbanisée.

Toutefois, certains aspects de l'économie du Québec présentent de graves lacunes structurelles. L'accroissement du taux de chômage enregistré au cours de l'année, lequel se situe à 8.7 pour cent, demeure plus élevé que la moyenne nationale bien que le taux d'activité de la population active adulte y soit plus faible. En outre, le revenu personnel par habitant au Québec est toujours inférieur à la moyenne nationale. En 1976, il a été de 9 pour cent moins élevé que celui de l'ensemble du Canada et près de 17 pour cent inférieur à celui de l'Ontario.

Depuis le milieu des années 60, le Québec accuse un retard sur les autres régions canadiennes au chapitre de la croissance démographique. Depuis 1971, par exemple, le taux de croissance démographique du Québec équivaut à moins de la moitié de celui enregistré dans la région de l'Atlantique. En raison de ce taux relativement faible, l'apport démographique du Québec à l'ensemble de la population canadienne a décliné.

Parmi les facteurs qui influent sur l'avenir économique du Québec, celui de la structure industrielle est peut-être le plus déterminant. De fait, tous les problèmes économiques que connaît la province peuvent, dans une grande mesure, être attribués aux faiblesses de son industrie manufacturière. Comme cette industrie occupe une place relativement importante au Québec,

le développement de ce secteur ne peut avoir qu'un impact considérable sur l'ensemble de l'économie.

Toutefois, l'industrie manufacturière au Québec est fortement concentrée dans les activités traditionnelles où la croissance de la demande n'a pas toujours été exceptionnelle. Le secteur manufacturier au Québec est, comparativement à l'Ontario, davantage axé sur la production de biens non durables (les vêtements, les textiles, le papier et ses dérivés, etc.). En outre, malgré la croissance rapide des industries de biens durables, celles-ci n'obtiennent encore que 33 pour cent des expéditions de produits manufacturés, comparativement à 55 pour cent en Ontario. Par rapport à l'année précédente, la valeur des expéditions de produits manufacturés s'est accrue de 7.9 pour cent en 1976.

Ces dernières années, la région de Montréal a enregistré un niveau d'activité élevé. Cet essor est principalement attribuable aux emplois créés dans le cadre de grands travaux publics tels les jeux Olympiques, l'aéroport international de Mirabel, le prolongement du réseau routier et du métro, la construction d'usines de filtration d'eau et de traitement des eaux usées, ainsi que des projets liés à la construction résidentielle, industrielle et commerciale. Ces investissements ont eu un impact assez considérable sur le secteur du bâtiment, de même que sur un certain nombre d'industries manufacturières.

66

Le parachèvement, en 1976, de plusieurs de ces travaux, la remise à plus tard d'autres projets et la stagnation observée dans le secteur de la construction non résidentielle sont autant de facteurs qui ont contribué au ralentissement de l'activité économique dans la région de Montréal depuis le début du troisième trimestre de 1976. Voilà pourquoi le taux de chômage dans la région métropolitaine a grimpé sensiblement et plus rapidement que dans le reste de la province.

En raison du rôle prépondérant que l'industrie manufacturière québécoise joue dans l'économie et des lacunes qui la caractérisent, la province a décidé de mettre l'accent sur le renforcement de la structure industrielle par le biais de projets qui lui permettront de soutenir la concurrence internationale et de faire des percées sur les marchés étrangers. Les principaux projets qui ont retenu l'attention touchent les secteurs de l'aluminium, de la pétrochimie, de l'acier, de l'équipement lourd pour le transport, des produits du bois, de l'outillage, de même que les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Tous ces projets impliquent l'aménagement d'infrastructures et la réalisation de travaux liés au transport. La province s'efforce en outre d'accentuer la transformation de ses propres ressources naturelles.

La situation de l'investissement est une autre facette importante de l'économie québécoise. Si cet indicateur revêt une telle importance, c'est qu'il permet de mesurer à la fois le degré de confiance dans l'économie régionale et le niveau de l'activité future. Les dépenses d'investissements par habitant varient considérablement d'une région à l'autre du Canada. L'Ontario et l'Ouest ont tendance à dépasser la moyenne nationale, tandis que par rapport à celles-ci, les régions de l'Atlantique et du Québec accusent du retard. En 1976, une des principales faiblesses de l'économie provinciale aura sans doute été la paresse de l'investissement commercial, principalement dans le secteur manufacturier où les dépenses d'immobilisations ont accusé une baisse de 19.5 pour cent.

L'INTERVENTION DU MEER

67

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Québec (ECD) a été signée le 15 mars 1974, et ses objectifs se fondent sur une étude des problèmes et des priorités socio-économiques de la province.

Voici les objectifs du ministère au Québec :

- ▶ stimuler la création d'emplois productifs et stabiliser les emplois des secteurs traditionnels;
- ▶ hausser le niveau de vie;
- ▶ renforcer la structure industrielle et urbaine et favoriser le développement optimal des différentes régions;
- ▶ susciter une participation accrue des Québécois à leur propre développement;
- ▶ favoriser un meilleur équilibre dans le développement du Québec par rapport aux autres régions du Canada.

Davantage d'efforts seront consentis pour appuyer la réalisation des objectifs susmentionnés, grâce à la mise en œuvre de projets de développement qui accorderont la priorité aux secteurs primaire, manufacturier et tertiaire, et à l'équilibre entre les régions.

L'ECD Canada-Québec prévoit la signature d'ententes auxiliaires portant notamment sur les secteurs suivants : l'acier, les routes, les infrastructures industrielles, les forêts, l'agriculture, les études industrielles, le développement minéral et le développement industriel de Mirabel.

Au 31 mars 1977, on avait signé neuf ententes auxiliaires en vertu de l'ECD, dont deux au cours de l'année financière 1976-1977, l'une sur l'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien et l'autre sur l'établissement d'un parc industriel et commercial aéroportuaire à Mirabel.

L'ACIER

La Sidérurgie du Québec, ou SIDBEC, a été constituée par le gouvernement québécois au début des années 60 à cause de la nécessité de produire de l'acier à un prix concurrentiel pour constituer la pierre d'assise du développement industriel et de la croissance économique de la province. Malgré cette intervention publique d'envergure dans l'industrie sidérurgique, le Québec n'a fourni, en 1972, que 6 pour cent de la production nationale d'acier brut, alors qu'il a consommé 18 pour cent de l'acier usiné utilisé au Canada. La réalisation de travaux d'agrandissement importants permettra à la SIDBEC de profiter de la demande croissante d'acier sur les marchés canadiens et québécois, ce qui amènera la création d'un plus grand nombre d'emplois, donnera aux produits de la SIDBEC de meilleurs débouchés sur les marchés du pays et de l'étranger et attirera l'industrie secondaire.

L'entente auxiliaire sur la SIDBEC — Signée le 15 mars 1974 pour une période de quatre ans prenant fin le 31 mars 1978, cette entente auxiliaire a été élaborée en consultation avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Industrie et du Commerce, ainsi qu'avec le gouvernement provincial.

L'objectif de cette entente est de permettre à la SIDBEC de réaliser un grand plan d'expansion afin qu'elle puisse répondre à la demande croissante d'acier tant sur les marchés canadiens qu'étrangers. Au nombre des avantages prévus, on compte une meilleure utilisation des réserves de main-d'œuvre de la province, une participation accrue de la SIDBEC sur les marchés du pays et de l'exportation pour les produits de l'acier et la promotion générale de la croissance industrielle, grâce aux industries

secondaires qui seront intéressées par une transformation plus poussée de l'acier.

Le plan 1974-1978 de la société SIDBEC prévoit un accroissement de sa capacité de fabrication d'acier, qui passera de 900 000 à 1 600 000 tonnes par année, la modernisation d'une partie de ses installations actuelles et l'augmentation de sa capacité de fabrication d'acier galvanisé.

Le coût estimatif total de l'actif immobilisé aux termes de l'entente est de \$215 207 000, la quote-part du MEER étant de \$30 000 000. Au cours de l'année 1976-1977, le ministère a dépensé \$5 000 000 dans le cadre de cette entente.

LES ROUTES

69

Le territoire de la rive sud du Saint-Laurent allant de Boucherville à Tracy fait preuve d'un dynamisme industriel vigoureux, axé principalement sur les industries métallurgiques et sidérurgiques. Cette région peut déjà compter sur d'excellentes installations portuaires, dont un vaste chantier naval, et des réserves d'énergie électrique. Elle connaît aussi un essor considérable dans plusieurs autres secteurs, dont la pétrochimie, l'électricité, la recherche et la métallurgie lourde.

Le réseau routier actuel est insuffisant et risque d'entraver le développement ultérieur si des mesures correctives ne sont pas prises. Les améliorations qui seront apportées devraient changer la situation, maintenir le taux de croissance actuelle et maximiser l'essor industriel dans les régions offrant de grandes possibilités de développement économique.

L'entente auxiliaire sur les axes routiers prioritaires — Cette entente quinquennale a été signée le 13 septembre 1974 et viendra à expiration le 31 mars 1979. Ses objectifs sont d'appuyer le développement industriel, régional et urbain en assurant des moyens de communication rapide entre divers centres urbains et de faciliter une plus grande circulation des produits industriels entre les différentes régions du Québec.

Au nombre des travaux prévus, on compte le développement du corridor Tracy-Boucherville, l'amélioration des autoroutes 10, 51 et 55 et la reconstruction de la route 138 entre Sept-Îles et Port-Cartier. Ces projets ont été mis au point en consultation avec les ministères fédéraux des Transports et des Finances, ainsi qu'avec divers ministères provinciaux.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$134 175 000; le MEER s'est engagé à fournir \$80 505 000. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$8 167 176 aux termes de cette entente.

LES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES

Le secteur manufacturier au Québec doit reposer sur un réseau d'infrastructures favorisant la croissance de l'industrie dans divers centres urbains qui ne sont peut-être pas en mesure de financer l'agrandissement ou l'aménagement de nouveaux parcs industriels. Afin d'éviter l'éparpillement des efforts de développement au Québec, le MEER, tout en tenant soigneusement compte des tendances actuelles dans la province, concentre son intervention sur un nombre limité de centres de services urbains. Ces centres urbains du Québec, qui constituent déjà des pôles de croissance, doivent posséder de grands parcs industriels s'ils veulent, par leur propre pouvoir d'attraction, attirer des entreprises qui déborderont un marché purement local. De cette façon, on intensifiera le rôle de ces centres pour qu'ils puissent atteindre un niveau de développement leur permettant de consolider et d'accélérer le développement économique.

L'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles —

Élaborée de concert avec les ministères fédéraux des Finances et de l'Environnement, ainsi qu'avec le gouvernement provincial, cette entente qui est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1974 prendra fin le 31 mars 1978.

L'entente comporte trois principaux éléments : l'aménagement ou l'agrandissement de parcs industriels dans 10 centres urbains déterminés; l'établissement et l'aménagement de parcs industriels de pêche en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine et la mise en place d'infrastructures de pêche sur la côte nord; la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures essentielles dans des municipalités incapables de satisfaire aux exigences industrielles d'entreprises particulières.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$60 000 000, assumé à raison de \$36 000 000 par le MEER. Au cours de 1976-1977, le ministère a déboursé \$6 447 707 aux termes de cette entente.

LES FORÊTS — LES ROUTES D'ACCÈS

Les régions forestières du sud du Québec ont été les premières à être exploitées, et elles le sont au maximum. Au cours des prochaines décennies, les sources actuelles ne suffiront pas à satisfaire à la demande des industries du bois dans la province. D'autres ressources forestières existent dans les régions du nord du Québec, mais leur mise en valeur a été négligée au point que seulement la moitié de la capacité productive y est exploitée. Une des raisons principales de ce retard est la difficulté d'accès des peuplements de bois commercial.

L'entente auxiliaire sur les routes d'accès aux ressources forestières — En vigueur du 1^{er} avril 1974 au 31 mars 1979, cette entente a été élaborée avec la collaboration des ministères fédéraux des Finances et de l'Environnement et du gouvernement provincial.

L'entente a pour objet d'améliorer le réseau de routes d'accès aux forêts du nord de la province, et elle prévoit l'amélioration de 220 milles de routes existantes, la construction de 284 milles de nouvelles routes, ainsi que la construction de six ponts. Les travaux sont concentrés dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, du Nord-Ouest québécois et de la côte nord.

On évalue à \$24 200 000 le coût total de cette entente, et le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$14 520 000. Au cours de 1976-1977, le ministère a dépensé \$3 270 695 aux termes de cette entente.

LES FORÊTS — LES USINES DE PÂTE

71

L'industrie des pâtes et papiers est une des plus anciennes et des plus importantes dans la structure économique du Canada et du Québec. Au Québec, l'industrie donne de l'emploi en usine ou en forêt à quelque 79 000 personnes, soit environ 11 pour cent de l'emploi total des secteurs primaire et secondaire. Une industrie des pâtes et papiers concurrentielle, moderne et dynamique est essentielle à la santé économique de l'ensemble du Québec et à celle de toutes ses régions excentriques en particulier.

Or, depuis 1968, l'industrie connaît un ralentissement général et un taux de rendement tellement bas qu'on n'a pas cru bon de faire de nouveaux investissements en dépit de l'accroissement prévu de la demande mondiale. Cette situation touche le Québec encore plus que les autres provinces productrices.

Depuis une quinzaine d'années, le gouvernement québécois a cherché à réunir tous les éléments permettant de mettre en valeur, dans la région défavorisée de Roberval-Chibougamau-Saint-Félicien, la forêt domaniale — une des dernières grandes réserves de bois pouvant appuyer un complexe forestier intégré de taille optimale.

L'entente auxiliaire sur l'implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien — Cette entente quadriennale a été signée le 21 avril 1976 et demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1980. En contribuant au financement de l'usine de pâte kraft blanchie et des scieries de Saint-Félicien, l'entente satisfait aux objectifs précis définis dans l'ECD au sujet du secteur forestier.

Le coût total de la réalisation du complexe devrait s'élever à environ \$298 000 000. Son financement sera assumé par l'industrie privée, l'entente auxiliaire et des organismes de la province. Cette entente auxiliaire prévoit un engagement de \$50 000 000, dont \$30 000 000 sont à la charge du MEER. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé \$8 000 000 aux termes de cette entente.

L'AGRICULTURE

Au Québec, le revenu brut agricole n'a augmenté que de 5.4 pour cent entre 1963 et 1973, contre 16.4 pour cent en Ontario et 16.7 pour cent pour l'ensemble du Canada. Une des priorités de l'industrie agricole du Québec est d'accroître les revenus agricoles par le biais d'une plus grande productivité, tout en exploitant les ressources du sol pour maximiser les effets sur le secteur manufacturier.

Les sols de la plaine de Montréal, qui compte pour plus du tiers des 6 000 000 d'acres de terre arable de la province, sont d'une qualité pédologique généralement supérieure et font partie de la zone climatique la plus favorable à l'agriculture au Québec. Elle en constitue également la zone principale de consommation; ce fait devrait normalement favoriser l'industrialisation du secteur agricole. Cependant, la faible dénivellation du terrain et le niveau élevé de la nappe phréatique de cette plaine constituent des obstacles majeurs qui provoquent une diminution qualitative et quantitative des récoltes.

L'entente auxiliaire sur le développement agricole — La présente entente a pour objet la réalisation d'un programme intégré d'assainissement des terres agricoles de la plaine de Montréal et la continuation des programmes de réaménagement foncier dans les régions de l'est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau et de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'une entente triennale en vigueur du 29 mars 1976 au 31 mars 1979.

Le coût estimatif total de l'entente est de \$41 600 000; le MEER s'est engagé à fournir \$24 960 000. Au cours de 1976-1977, le ministère a dépensé \$8 664 923 au titre de cette entente.

LES ÉTUDES INDUSTRIELLES

La mise en œuvre de programmes d'aide à l'investissement, au regroupement ou à la fusion d'entreprises, à l'expansion des marchés intérieurs et extérieurs et à l'augmentation de la productivité, repose sur une connaissance plus poussée des problèmes et des possibilités de développement des divers secteurs industriels.

L'entente auxiliaire sur les études industrielles — Cette entente d'une année a été signée le 29 mars 1976 et a pris fin le 31 mars 1977. Elle avait pour objet de fournir les fonds requis pour le personnel et les services extérieurs nécessaires à la réalisation des études fournissant les éléments pour élaborer ou mettre en œuvre des politiques, programmes ou projets touchant le secteur industriel du Québec.

On évalue à \$2 000 000 le coût total de cette entente; \$1 000 000 est fourni par le MEER. En 1976-1977, le ministère a dépensé la somme de \$73 251 aux termes de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

Malgré le potentiel considérable du sous-sol québécois, la répartition des richesses minérales exploitables se révèle inégale d'une région à l'autre, le niveau de la production ayant un impact sur le développement économique de différentes régions. Le doublement de la production de fer, entre 1960 et 1973, a permis à la côte nord de connaître une croissance rapide. Par contre, le Nord-Ouest québécois a connu une croissance plus faible. La diminution de la production et la fermeture des mines ont touché durement cette région. A un degré moindre, l'économie de la Gaspésie est, elle aussi, basée en grande partie sur l'industrie minière.

L'entente auxiliaire sur le développement minéral — Signée le 29 mars 1976, cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. Elle a pour objet de favoriser l'exploitation et l'utilisation des richesses naturelles du Québec en finançant une programmation intégrée, susceptible de promouvoir l'exploitation minière et pétrolière, l'accès aux ressources et la recherche minière.

Le coût estimatif de cette entente est de \$28 600 000, la quote-part du MEER étant de \$17 160 000. Au cours de 1976-1977, le ministère a dépensé \$1 646 149 aux termes de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE MIRABEL

La construction d'un nouvel aéroport international à Mirabel s'inscrit dans le contexte d'une modification de toute l'infrastructure de la région située au nord de Montréal. Afin de profiter au maximum du potentiel industriel engendré par la présence de l'aéroport et des infrastructures connexes, il importe de doter la région d'une infrastructure additionnelle susceptible d'attirer à Mirabel des activités industrielles à forte croissance et à productivité élevée.

L'entente auxiliaire sur le parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA) — Cette entente vise à intensifier le développement industriel par l'implantation d'un complexe industriel aéroportuaire intégré à toute la gamme des activités d'un aéroport moderne, ainsi qu'aux différents modes de transport qui y convergent. Outre qu'il amènera la création d'emplois nouveaux, le complexe favorisera l'implantation d'industries à forte croissance.

Conclue le 16 juin 1976, cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. Son coût estimatif total est de \$13 292 000, et le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$7 975 200. Le ministère a déjà dépensé \$1 462 748 aux termes de cette entente au cours de 1976-1977.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

74

À la fin de l'exercice financier 1976-1977, les activités de la LSDR au Québec s'étaient traduites par 2 234 offres acceptées (nombre net) pour l'établissement de nouvelles entreprises ou l'agrandissement ou la modernisation d'installations existantes. Ces projets doivent amener la création de 70 451 nouveaux emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$1.245 milliard. En tout, le MEER s'est engagé à verser \$248 519 800 sous forme de subventions.

L'industrie qui vient en tête est celle des produits du bois avec 370 projets devant amener la création de 10 897 emplois et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de l'ordre de \$175 373 970. Suivent les industries du transport avec 95 projets et 7 603 emplois et des investissements de \$41 278 808 au titre de l'actif admissible. Dans les industries du vêtement, on compte 118 projets et 6 107 emplois, tandis que dans chacun des secteurs du textile, de la métallurgie et des produits électriques, on s'attend à la création de plus de 4 000 emplois directs.

En 1976-1977, le nombre net d'offres acceptées a été de 268, et 5 113 emplois directs doivent en résulter. Au cours de la même année, les investissements au titre de l'actif admissible se

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

sont élevés à \$92 540 066 et les subventions octroyées par le MEER à \$22 867 074.

Les versements effectués en 1976-1977 se sont chiffrés à \$33 332 000, ce qui porte à \$182 956 000 le total des sommes versées dans la province jusqu'à la fin de l'exercice financier.

C. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Bien que l'entente ARDA III MEER-Québec soit venue à expiration le 31 mars 1975, on poursuit les activités entreprises dans le cadre des projets inachevés, ainsi que leur financement.

Les projets visaient à favoriser le développement économique de régions rurales comme celles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du parc Kénogami et de La Sarre-Amos-Ville-Marie. Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé \$34 042 000 aux termes de l'entente ARDA avec le Québec, dont \$1 887 000 pendant l'exercice financier 1976-1977.

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RURAL (FODER)

Les activités aux termes du programme FODER au Québec se sont concentrées dans la région du bas Saint-Laurent et de la Gaspésie et tendent à rationaliser l'industrie de la pêche et les industries connexes. Les nouvelles activités entreprises aux termes de l'entente FODER ont pris fin en 1976.

Au total, la somme de \$153 195 000 a été engagée par le MEER au titre des activités du FODER au Québec. Au 31 mars 1977, les dépenses nettes du MEER se chiffraient à \$148 145 000, dont \$6 301 000 ont été déboursés pendant l'exercice financier 1976-1977.

LES ZONES SPÉCIALES

Les ententes sur les zones spéciales avec le Québec sont venues à expiration à la fin de l'exercice financier 1974-1975. Cependant, on continue d'engager des dépenses pour des projets commencés avant la date d'expiration. Pour toute la durée des ententes, le

Région du Québec

MEER a consacré la somme de \$298 850 000 à l'aménagement d'infrastructures communautaires, industrielles et touristiques dans les zones spéciales de Trois-Rivières, de Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Sept-Îles-Port-Cartier et du nouvel aéroport international de Mirabel.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé au Québec un total de \$296 290 000 aux termes de cette entente, dont \$4 741 000 sous forme de contributions et \$11 533 000 sous forme de prêts pendant l'exercice financier 1976-1977.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME AU QUÉBEC

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$ 42 733 000	\$ 33 332 000	\$ 24 462 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$109 613 000	\$182 956 000	\$534 560 000

**LA RÉGION DE
L'ONTARIO**

INTRODUCTION

Au nombre des faits saillants de l'activité du MEER dans la région de l'Ontario au cours de l'exercice financier 1976-1977, mentionnons la signature d'une entente auxiliaire sur les localités à industrie unique dans la zone d'intervention de la Kimberly-Clark et la signature de la modification de l'entente auxiliaire sur le nord-est de l'Ontario concernant Timmins.

Depuis 1974, le ministère a conclu six accords auxiliaires aux termes de l'entente-cadre de développement Canada-Ontario (ECD). Au 31 mars 1977, le total des dépenses du MEER aux termes de ces ententes atteignait \$29 761 000; de ce montant, \$9 971 000 ont été dépensés au cours de l'exercice financier 1976-1977.

79

Outre les activités entreprises aux termes de l'ECD, le MEER a participé à des programmes mis sur pied en vertu de la *Loi sur les subventions au développement régional (LSDR)* et de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)*.

Au 31 mars 1977, le programme de la LSDR en Ontario s'était traduit par l'acceptation d'un nombre net de 277 offres de subventions devant amener la création de 10 602 nouveaux emplois. Au 31 mars 1977, le total des engagements du MEER aux termes de la LSDR s'établissait à \$66 562 108. Les investissements de capitaux devraient, pour leur part, se chiffrer à \$377 771 944.

L'entente ARDA IV a été en vigueur du 7 août 1975 au 31 mars 1977. Cependant, les travaux approuvés avant cette date peuvent se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1978. Au cours de l'exercice financier, le MEER a déboursé \$7 607 000 en vertu de l'entente ARDA, et à la fin de celui-ci, on envisageait la possibilité de prolonger le programme de deux ans.

Les dépenses aux termes des programmes du MEER en Ontario depuis 1969 se chiffrent à environ \$160 316 000; en 1976-1977, elles ont été de \$25 395 000.

L'ONTARIO

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Environ le tiers de la population et du produit national brut du Canada est attribuable à l'Ontario. Bien qu'elle soit considérée comme une province « nantie », il existe, particulièrement dans le nord et dans l'est de la province, des inégalités sous-régionales marquées qui préoccupent à la fois le MEER et le gouvernement provincial.

Le bien-être économique de la province repose sur le Sud, fortement urbanisé et industrialisé. Par contre, le nord et, dans une moindre mesure, l'est de l'Ontario se caractérisent par des agglomérations très dispersées, une population clairsemée, un taux élevé d'émigration, des services sociaux et culturels moins nombreux et des emplois instables concentrés surtout dans les industries basées sur les ressources.

Le nord et l'est de l'Ontario ont continué de tirer de l'arrière, en particulier dans les domaines de l'emploi et de la croissance démographique, comparativement à l'ensemble de la province. Entre 1971 et 1976, la population n'a augmenté que de 0.2 pour cent dans le nord-est de l'Ontario et de 4 pour cent dans le nord-ouest, taux nettement inférieurs à la moyenne provinciale qui est de 7.3 pour cent. Cette situation est étroitement liée au fait que le mouvement migratoire interne s'effectue surtout vers le sud et qu'un pourcentage très élevé des émigrants étrangers s'installent dans le Sud.

Le manque de diversité de l'économie du Nord et la concentration de l'activité industrielle dans l'exploitation et la transformation des ressources primaires est une autre dimension du phénomène des inégalités régionales. Un des aspects de ce problème est le très grand nombre de collectivités qui dépendent des activités forestières et minières pour subsister. En d'autres mots, elles sont des localités à industrie unique.

1976 fut pour l'économie du nord de l'Ontario une année médiocre pour diverses raisons, dont la grève générale de l'industrie des pâtes et papiers, la faiblesse des cours des métaux, le ralentissement du secteur du bâtiment, la faible demande d'acier et le déclin de l'industrie du tourisme. Toutefois, les localités d'Elliot Lake et de Timmins ont bénéficié d'une certaine sécurité économique grâce à leurs grandes exploitations d'uranium et de métaux communs.

À la suite de la période de détérioration économique de 1975, la plupart des industries de l'est de l'Ontario ont connu une reprise constante, quoique lente, de leur activité. Si les secteurs de l'agriculture, des forêts et du textile ont été durement touchés en 1976, ceux de la métallurgie et de l'outillage se sont bien comportés. Le secteur des services dans l'est de l'Ontario a également progressé.

L'économie ontarienne a toujours connu un rythme plus rapide que l'économie nationale mais, en 1976, sa croissance de 5 pour cent ne faisait qu'égaliser la moyenne nationale. Par ailleurs, le taux de chômage de l'Ontario a été en moyenne de 6.2 pour cent en 1976, comparativement à 7.1 pour cent pour l'ensemble du Canada.

Malgré les efforts de la province pour favoriser une croissance équilibrée, les grands centres urbains du Sud continuent à se développer au détriment des régions rurales et du Nord. Le gouvernement ontarien tente surtout d'attirer davantage d'industries dans la province en vue de pouvoir mieux soutenir une concurrence très vive à l'échelle mondiale et nationale.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Ontario (ECD) a été signée le 26 février 1974. L'ECD institue une période de collaboration de dix ans entre les deux gouvernements qui travailleront ensemble à atténuer les inégalités entre les

diverses régions de planification de l'Ontario grâce aux objectifs suivants :

- ▶ améliorer les possibilités d'emploi productif, faciliter l'accès à ces possibilités et maintenir les possibilités d'emploi productif actuelles dans les zones qui nécessitent l'adoption de mesures spéciales pour pouvoir exploiter leur potentiel de développement;
- ▶ favoriser le développement socio-économique dans les zones de la province nécessitant un appui spécial pour permettre aux gens qui y habitent de contribuer au développement économique et d'en bénéficier.

Les programmes mis en œuvre pour atteindre ces objectifs visent principalement le nord et l'est de l'Ontario, conformément au Plan provincial de développement, et ils sont étroitement coordonnés avec les grandes priorités de la province en matière de planification régionale. En vertu de l'ECD Canada-Ontario, on a délimité un certain nombre de secteurs d'intervention pouvant se prêter à des ententes auxiliaires. Ce sont, notamment, la zone de Cornwall, le développement des terres septentrionales, les localités à industrie unique et l'aménagement de l'infrastructure.

Au 31 mars 1977, six ententes auxiliaires avaient été signées avec l'Ontario, dont l'une, l'entente sur les localités à industrie unique, au cours de l'exercice financier 1976-1977.

LA ZONE DE CORNWALL

Bien que l'Ontario se range parmi les plus prospères des dix provinces, le taux de chômage et le niveau des revenus par habitant, dans certaines parties de l'est de son territoire, supportent mal la comparaison avec les moyennes provinciales et nationales correspondantes.

Les problèmes de chômage de Cornwall sont attribuables au déclin de ses industries des textiles et à l'afflux des travailleurs des régions agricoles et forestières environnantes.

Les programmes fédéraux et provinciaux de subventions à l'industrie ont permis de faire progresser notablement la diversification de l'assise industrielle de cette ville en mettant à sa disposition les terrains viabilisés nécessaires pour stimuler davantage l'investissement dans le secteur manufacturier.

L'entente auxiliaire sur la zone de Cornwall — Cette entente, qui visait à augmenter l'emploi dans la zone de Cornwall et à améliorer ainsi son taux de croissance par rapport aux autres régions de la province, avait été signée le 26 février 1974. Elle

a pris fin le 31 mars 1977. Elle comprenait les quatre éléments suivants : le parachèvement et la viabilisation d'un parc industriel; la construction d'un centre des sports, des arts et des congrès; l'aménagement d'un terrain pour une industrie dans le secteur ouest et l'aménagement d'une zone touristique et récréative.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$16 330 000; le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$8 165 000. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$1 961 904 en vertu de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT DES TERRES SEPTENTRIONALES

Le développement économique et social du nord de l'Ontario est entravé par les longues distances qui séparent les agglomérations les unes des autres et par leur éloignement des marchés nationaux et internationaux, ainsi que des sources d'approvisionnement. L'éventail des activités économiques dans le Nord est comparativement restreint, du fait que ces dernières portent principalement sur l'exploitation et l'exportation des minéraux et des produits forestiers.

83

Dans le contexte global du développement économique du Nord-Ouest, la ville de Thunder Bay joue un rôle clef en fournissant les services essentiels aux industries primaires de la région, en transformant ses produits, en servant de centre de transbordement et de distribution et en créant une foule de possibilités d'emploi. Pour accélérer la croissance économique du Nord-Ouest, il faudra renforcer le rôle prévu pour Thunder Bay à titre de principal centre de la région, en remédiant à l'insuffisance de l'infrastructure qui entrave son expansion. Pour appuyer le développement économique du Nord-Ouest, il faudra en outre apporter des améliorations au réseau routier de la région, ainsi qu'aux services urbains de certaines agglomérations importantes.

Il faudra renforcer le système urbain actuel du nord-est de l'Ontario en concentrant l'activité économique nouvelle dans des centres choisis de façon à maximiser les bénéfices de la croissance. De cette concentration découleront certains avantages comme des possibilités accrues d'investissement dans l'infrastructure et une main-d'œuvre à la fois plus abondante et plus spécialisée.

Le MEER et l'Ontario ont signé trois ententes auxiliaires qui portent sur le développement des terres septentrionales.

L'entente auxiliaire sur le nord-ouest de l'Ontario — Signée le 23 mai 1974, cette entente demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Au nombre des programmes entrepris aux termes de cette entente, on compte l'aménagement d'infrastructures communautaires à Thunder Bay et à Ignace, un programme de construction routière et un programme d'études. Une modification, signée le 25 août 1975, prévoit l'amélioration de l'aéroport de Kenora et de la route reliant Kenora à Minaki en vue d'accroître les possibilités touristiques de la région.

L'entente devrait coûter au total \$47 344 000; la quote-part du MEER s'élève à \$23 672 000. En 1976-1977, le ministère y a consacré la somme de \$6 563 127.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales — Signée le 7 juillet 1975 et en vigueur jusqu'au 31 août 1977, cette entente a été élaborée à titre de mesure provisoire pour permettre d'atténuer quelques-uns des problèmes auxquels les habitants des terres septentrionales ont à faire face pendant qu'on procède à l'élaboration d'une entente à long terme.

Les projets comprenaient des cours de connaissances pratiques en vue de préparer les résidents aux programmes courants de formation de la main-d'œuvre; des cours d'enseignement ménager dans des domaines comme la préparation des aliments, l'hygiène et le budget familial; l'aménagement d'une aire de loisirs le long de la rivière English et une étude de grande portée pour cerner les besoins en réadaptation de la main-d'œuvre. Ces projets ont tous été achevés, sauf l'étude sur la main-d'œuvre qui devrait être terminée pour le mois de février 1978.

Les ministères fédéraux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que le gouvernement de la province ont collaboré à la préparation de cette entente auxiliaire. Son coût estimatif total est de \$427 500, le gouvernement fédéral s'étant engagé à fournir la somme de \$213 750. La contribution du gouvernement fédéral à cette entente est partagée entre le MEER (\$83 750) et Main-d'œuvre et Immigration (\$130 000). Au cours de l'année 1976-1977, le ministère a dépensé \$18 363 aux termes de cette entente.

L'entente auxiliaire sur le nord-est de l'Ontario — Cette entente qui a été signée le 25 mars 1976 et qui viendra à expiration le 31 décembre 1979 a été conclue pour supprimer certains obstacles au développement dans des centres urbains stratégiques. Les projets prévus dans le cadre de cette entente comprennent l'aménagement d'un parc industriel dans les zones de Sudbury et de Parry Sound et une évaluation de l'activité de développement industriel dans la zone de Parry Sound.

Une modification a été signée le 28 juillet 1976 en vue de reporter la date d'expiration de cette entente qui passe ainsi du 30 septembre 1979 au 31 décembre 1979. La modification prévoit l'aménagement d'éléments d'infrastructure dans la zone de Timmins, une étude sur le choix d'un emplacement pour un parc industriel et une évaluation du besoin d'une voie de détournement.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$17 128 650 et le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$8 564 325. Au cours de 1976-1977, le ministère a dépensé \$1 308 538 en vertu de cette entente.

LES LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

L'entente auxiliaire sur les localités à industrie unique — phase I: la zone d'intervention de la Kimberly-Clark — La première phase de cette entente a été signée le 18 octobre 1976 et prendra fin le 31 mars 1980. Ses principaux éléments englobent des travaux d'infrastructure dans les localités de Nakina, de Longlac et de Geraldton et le développement des transports, notamment l'aménagement d'un aéroport près de Geraldton et l'amélioration des voies d'accès de la ville à cet aéroport.

85

Le vaste programme d'expansion de la société Kimberly-Clark est en bonne voie de réalisation; il devrait lui permettre de tripler la capacité de son usine de pâte de Terrace Bay et amener la création de 400 nouveaux emplois dans les exploitations forestières. Grâce à l'aide qu'il fournit à Nakina, à Longlac et à Geraldton, le MEER contribue à stabiliser l'assise socio-économique de ces localités tout en augmentant leurs possibilités de développement. Le ministère a donc entrepris de lutter contre un problème qui est propre à tout le nord de l'Ontario.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$15 754 000; la contribution du gouvernement fédéral est de \$7 877 000. Outre le MEER, le ministère fédéral des Transports et la Société centrale d'hypothèques et de logement sont censés assumer une part des dépenses fédérales.

L'AMÉNAGEMENT DE L'INFRASTRUCTURE

Dryden constitue un centre stratégique pour la zone de développement de Patricia-Centre dans le nord-ouest de la province. La ville est appelée à jouer un rôle de plus en plus important à titre de centre de services pour les industries primaires et les habitants de la région.

L'entente auxiliaire sur l'aménagement de l'infrastructure à Dryden — Cette entente, signée le 24 mars 1975, a pris fin le 31 mars 1977. Son objectif était d'améliorer les services communautaires et d'aider ainsi la ville à faire face à la croissance démographique devant découler du développement industriel et à devenir un centre de services plus efficace pour la région de Patricia.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$3 200 995; le MEER s'est engagé à fournir la somme de \$1 600 498. Les dépenses du ministère aux termes de cette entente se sont élevées à \$119 213, au cours de l'année 1976-1977.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

Dans le cadre de la LSDR en Ontario, le nombre net d'offres acceptées pour l'établissement de nouvelles entreprises et l'agrandissement ou la modernisation d'installations existantes s'élevait à 277 à la fin de l'exercice financier 1976-1977. Ces projets devaient amener la création de 10 602 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de \$377 771 944. Le montant total engagé en subventions à cette fin s'élève à \$66 562 108.

Pour la création d'emplois, les industries suivantes étaient en tête de liste : produits du bois (83 projets et 3 077 emplois prévus), métaux primaires (27 projets et 1 505 emplois), vêtement (7 projets et 1 235 emplois) et produits chimiques (21 projets et 802 emplois).

Au cours de l'exercice financier, on dénombre 40 offres acceptées avec possibilités de création de 639 emplois directs. En 1976-1977, les investissements au titre de l'actif admissible se sont élevés à \$20 243 692 et les subventions engagées par le MEER, à \$5 122 998,

Les versements faits par le MEER au cours de 1976-1977 se chiffrent à \$7 817 000, ce qui porte le total des paiements effectués en Ontario en vertu de la LSDR, jusqu'à la fin de l'exercice financier, à \$46 902 000.

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

C. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Le programme ARDA est en vigueur en Ontario depuis 1962. L'entente la plus récente (l'ARDA 1975-1977) intéressait la période allant du 1^{er} avril 1975 au 31 mars 1977. Cependant, les activités entreprises en vertu des programmes et projets approuvés avant cette date pourront se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1978. À la fin de l'exercice financier, on étudiait la possibilité de prolonger le programme de deux ans.

En 1976-1977, des projets ont été subventionnés par l'ARDA dans les domaines suivants : recherche, utilisation des terres et remembrement des fermes, drainage, amélioration des peuplements forestiers, tourisme et création d'emplois dans les industries secondaires de fabrication et de transformation qui utilisent les ressources renouvelables. Outre l'application des programmes ordinaires, l'ARDA a permis de venir en aide à divers projets des populations autochtones.

Au cours de l'exercice financier, le MEER a dépensé \$7 607 000 dans le cadre du programme ARDA, y compris \$598 000 pour les projets intéressant les autochtones, ce qui porte le total des dépenses fédérales, depuis la mise en œuvre du programme ARDA en Ontario jusqu'au 31 mars 1977, à \$54 631 000.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN ONTARIO

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$ 9 971 000	\$ 7 817 000	\$ 7 607 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$29 761 000	\$46 902 000	\$83 515 000

LA RÉGION DE
L'OUEST

INTRODUCTION

91

Les dépenses du MEER dans la région de l'Ouest ont légèrement augmenté au cours de l'exercice financier 1976-1977, passant à \$108 600 000, comparativement à \$101 500 000 l'an dernier. Les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique constituent pour le ministère la région de l'Ouest. Environ \$33 000 000 ont été consacrés aux ententes auxiliaires conclues aux termes des ECD, plus de \$16 500 000 aux subventions à l'industrie (LSDR) et le reste à d'autres programmes, notamment aux activités entreprises aux termes de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA)* et la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies (ARAP)*.

Le MEER a signé au cours de l'exercice financier cinq ententes auxiliaires et des modifications importantes, ce qui porte à 19 le total pour la région de l'Ouest. Les nouvelles ententes auxiliaires ont trait à l'exploitation houillère et au développement des transports en Colombie-Britannique, au développement des terres septentrionales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, et aux transports dans le nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les activités du ministère s'étendent à trois vastes secteurs de programmes dans la région de l'Ouest, soit les terres septentrionales, les régions rurales et le développement industriel.

L'intérêt que porte le MEER à l'avenir des autochtones des provinces de l'Ouest et des territoires du Nord se manifeste clairement du fait de l'existence du programme spécial ARDA et de celui des terres septentrionales de l'Ouest, lesquels ont pour objet de venir en aide aux Indiens inscrits ou non.

Depuis sa mise en œuvre en 1971 jusqu'au 31 mars 1977, l'aide accordée aux entreprises commerciales en vertu du programme spécial ARDA devrait favoriser la création de 1 404 nouveaux emplois, tandis que d'autres subventions ont aidé 3 910 personnes

à augmenter leurs revenus par l'exploitation de possibilités de développement dans des secteurs tels que le piégeage, la pêche et l'agriculture. La participation du MEER dans le cadre de ce programme s'élève à \$18 100 000. De nouvelles ententes quinquennales avec les provinces permettront de prolonger le programme spécial ARDA jusqu'en 1982.

Le programme des terres septentrionales permet aux habitants du Nord de participer au développement de leurs régions. Aux termes de quatre accords auxiliaires conclus avec trois provinces des Prairies en application des ECD, le gouvernement fédéral a pris des engagements de l'ordre de \$169 000 000.

L'objectif des programmes du ministère dans le secteur rural est d'endiguer l'exode des ruraux vers les grands centres urbains en favorisant l'émergence d'une économie régionale mieux équilibrée et plus diversifiée. En raffermissant l'assise économique des collectivités rurales, ces programmes assurent de meilleurs revenus aux ruraux. Citons comme exemple l'entente auxiliaire Canada-Alberta sur l'aide au traitement des produits alimentaires, laquelle prévoit l'octroi de subventions pour le traitement des produits des cultures vivrières dans les agglomérations où l'on n'observe pas un taux de croissance rapide.

L'ARAP constitue un élément important des programmes de développement rural. Les réalisations à ce chapitre comprennent des petits ouvrages pour l'approvisionnement en eau des fermes et des agglomérations aussi bien que de grands barrages comme celui de Gardiner pour la production d'énergie hydro-électrique, l'irrigation, la régularisation des crues, de même que l'organisation des loisirs.

Le montant de l'aide octroyée dans les quatre provinces de l'Ouest aux termes de la LSDR entre 1969 et le 31 mars 1977 s'élève à \$135 316 000. On s'attend que les 811 offres faites au cours de cette période contribueront à créer environ 27 400 nouveaux emplois et à susciter des investissements de plus de \$617 000 000. À l'heure actuelle, les subventions au développement sont offertes au Manitoba et en Saskatchewan; certaines parties de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont déjà pu bénéficier de ce type d'aide.

D'autres activités ayant pour objet de diversifier l'économie sont en cours dans la région de l'Ouest. Mentionnons l'entente auxiliaire sur l'industrie sidérurgique intervenue entre le MEER et la Saskatchewan et l'entente sur l'infrastructure de Fort Nelson signée avec la Colombie-Britannique.

Le ministère a entrepris d'évaluer les possibilités de mise en valeur des ressources houillères du nord-est de la Colombie-Britannique et joue le rôle de coordonnateur pour le compte des organismes fédéraux dans les discussions qui se tiennent avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

LE MANITOBA

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L' économie du Manitoba, qui avait été particulièrement florissante en 1974, a connu un certain ralentissement en 1975 (en raison notamment de la baisse de la demande de produits miniers et forestiers et du faible niveau des travaux de construction). Le taux moyen de chômage en 1976 a été de 4.7 pour cent, comparativement à 4.5 pour cent en 1975. La valeur estimative de la production agricole a accusé une baisse de 4 pour cent et a donc été de \$1.060 milliard en 1976. Les recettes agricoles brutes ont également diminué de 5 pour cent pour se chiffrer à \$888 530 000.

Déjà le secteur public participe de façon non négligeable au développement économique du Manitoba. Dans le Sud, les efforts visant à diversifier l'économie axée sur l'agriculture doivent se poursuivre. Les activités de développement mises en œuvre dans le Nord ont pour objet, d'autre part, de favoriser davantage la transformation et le traitement des minerais et des autres ressources naturelles. On met également l'accent sur les programmes sociaux et d'infrastructure afin d'accroître la participation des autochtones.

Présentement, on étudie les possibilités de développement que peuvent présenter les mines, le tourisme, les loisirs, la pêche, le piégeage et les forêts. La poursuite de telles possibilités a amené la réalisation, dans le Nord, de grands travaux dans les domaines de l'énergie hydro-électrique, des transports et des industries des services, le tout étant compatible avec le développement économique des petites collectivités. Des efforts sont également déployés en vue de trouver des gisements exploitables de métaux communs dans le nord-est de la province. La découverte de nouveaux gîtes pourrait donner lieu à l'accroissement de

production nécessaire pour justifier l'expansion de l'industrie de la fonte du cuivre au Manitoba. Il reste encore à explorer les possibilités de développement en matière de loisirs.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

95

Le document de l'entente-cadre de développement Canada-Manitoba (ECD), signée le 5 juin 1974, tient compte du fait que la population tend à s'urbaniser et à quitter la province, qu'il existe des écarts marqués entre les revenus de divers groupes et des contrastes frappants entre le Nord et le Sud en ce qui a trait à la population, aux niveaux de vie, aux sources de revenus et aux possibilités d'embauche.

En conséquence, les objectifs du ministère visent à :

- ▶ accroître les possibilités d'emploi et de revenu partout dans la province afin que les Manitobains puissent résider dans la zone de leur choix tout en bénéficiant de conditions de vie améliorées;
- ▶ favoriser le développement socio-économique de la partie septentrionale du Manitoba afin de fournir aux habitants de cette région des possibilités et des choix réels de contribuer au développement économique et d'en bénéficier, de conserver leur propre mode de vie avec plus de détermination et de fierté et, enfin, de participer à l'utilisation des richesses naturelles.

Aux termes de l'ECD Canada-Manitoba, la planification, l'exploration et l'exploitation minérales, ainsi que les terres septentrionales, devraient faire l'objet d'intervention par le biais d'accords auxiliaires.

Au 31 mars 1977, quatre ententes auxiliaires avaient été signées, dont, au cours du dernier exercice financier, l'entente auxiliaire à long terme sur les terres septentrionales du Manitoba.

LA PLANIFICATION

Des analyses et des études en profondeur du contexte économique et socio-économique du Manitoba, ainsi que des études de secteurs particuliers s'imposent si on veut suivre le rythme toujours plus rapide des négociations d'ententes auxiliaires aux termes de l'ECD.

L'entente auxiliaire sur la planification — Cette entente, signée le 11 février 1975, a pris fin le 31 mars 1977. On se proposait, dans le cadre de l'entente, d'entreprendre des études devant permettre d'identifier et d'analyser les possibilités de développement économique et socio-économique au Manitoba. Trois de ces études portaient sur la mise en valeur et la transformation des produits laitiers, le matériel de transport et les forêts.

Le coût estimatif total de l'entente est de \$2 600 000; la contribution du MEER est fixée à \$1 300 000.

LES MINÉRAUX

L'industrie minière, qui vient tout de suite après l'agriculture dans le secteur des ressources primaires, est d'une importance vitale pour le nord du Manitoba, notamment en ce qui a trait aux services et au commerce. La place de plus en plus grande qu'occupent les minéraux dans l'économie manitobaine vient accentuer encore davantage l'importance d'une gestion efficace de ces ressources.

L'entente auxiliaire sur l'exploration et l'exploitation minérales — Signée le 31 mars 1976, cette entente rétroactive au 1^{er} avril 1975 sera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979.

Les travaux entrepris englobent l'exploration des métaux communs, la prospection d'uranium, les levés régionaux, l'évaluation des minéraux industriels, l'exploration des minéraux de pegmatite et les analyses relatives à l'exploitation des minéraux.

On estime à \$8 500 000 le coût total de l'entente, la part du MEER s'élevant à \$1 725 000. Le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources fournira pour sa part \$2 525 000. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$749 705 dans le cadre de cette entente.

LES TERRES SEPTENTRIONALES

Une entente provisoire de deux ans (1974-1976) prévoyait une série de travaux de planification et de développement dans les terres septentrionales de l'Ouest. On a notamment cherché à encourager une plus grande participation des autochtones au

développement communautaire et régional et à élargir l'éventail des possibilités d'emploi qui leur sont offertes. L'élément « transports et communications » de l'entente provisoire prévoyait une étude des transports, la construction d'environ 100 milles de routes dans le Nord et l'amélioration des pistes d'atterrissage.

L'entente auxiliaire sur les terres septentrionales — Cette entente à long terme sur les terres septentrionales continue de mettre l'accent sur les collectivités isolées et sur leur développement. Signée le 15 septembre 1976, elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 1981.

Les trois éléments de base de cette entente sont les suivants : exploitation des ressources et développement économique communautaire, épanouissement humain et services communautaires, transports et communications.

Le coût estimatif total de l'entente est de \$138 749 000 et la contribution du MEER de \$68 000 000. Participent également à l'entente, les ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (\$5 516 000), des Transports (\$7 500 000) et des Affaires indiennes et du Nord canadien (\$14 993 000), ce qui porte à \$96 009 000 la quote-part fédérale. Le ministère a dépensé \$11 918 375 au cours de 1976-1977 dans le cadre de cette entente.

97

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

À la fin de 1976-1977, le nombre net d'offres acceptées dans le cadre du programme de la LSDR pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises s'élevait à 413. Ces projets devaient amener la création de 11 078 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de \$257 110 530. Le montant total des subventions engagées en vertu de ces projets s'élève à \$54 858 822.

Sur le plan de l'emploi, c'est l'industrie des transports qui vient en tête avec 35 projets devant créer 2 066 emplois, suivie de l'industrie de la fabrication d'outillage, avec 33 projets devant créer 2 033 emplois. Parmi les autres secteurs importants, on

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

note l'industrie du vêtement, avec 18 projets et 1 019 emplois prévus, et celle des produits du bois, avec 35 projets et 1 180 emplois.

En 1976-1977, 72 offres de subventions ont été acceptées dans le cadre du programme de la LSDR, ce qui devrait amener la création de 1 010 emplois directs. En 1976-1977, les investissements au titre de l'actif admissible ont été de \$26 740 163 et le montant des subventions octroyées par le MEER de \$6 241 879.

Les versements faits par le MEER au cours de l'exercice financier 1976-1977 s'élèvent à \$9 481 000, ce qui porte le total des dépenses engagées jusqu'ici à \$39 611 000.

C. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

98

L'entente ARDA 1975-1977 s'est terminée le 31 mars 1977, ce qui a permis de signer une nouvelle entente au cours du nouvel exercice financier. L'ARDA 1975-1977 était la quatrième entente du genre signée avec la province et prévoyait la continuation des projets à frais partagés jusqu'au 31 décembre 1978, à condition que ces derniers aient été approuvés avant le 31 mars 1977.

Le total des déboursés du MEER aux termes des ententes ARDA (à l'exception du programme spécial ARDA) était de \$15 182 000 au 31 décembre 1977. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$2 752 000 dans le cadre de l'ARDA.

L'ENTENTE SPÉCIALE ARDA

Une nouvelle entente spéciale ARDA, d'une durée de cinq ans, a été signée entre le Manitoba et le gouvernement fédéral le 9 mars 1977. Les projets approuvés avant le 31 mars 1977 aux termes de l'entente précédente doivent être terminés avant le 31 décembre 1978.

Les dépenses du MEER au Manitoba aux termes du programme spécial ARDA se chiffrent à \$6 424 000, dont \$1 816 000 en 1976-1977.

**LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT
AGRICOLE DES PRAIRIES (ARAP)**

L'ARAP représente une part importante des programmes réalisés par le MEER dans les provinces des Prairies. Elle publie son propre rapport annuel qu'on peut obtenir sur demande.

En 1976-1977, cet organisme a effectué des dépenses de l'ordre de \$6 401 000 au Manitoba, dont \$1 517 000 sous forme de prêts.

**LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RURAL (FODER)**

Signée en 1967, l'entente en vertu de la loi FODER sur la région d'Interlake, située entre les lacs Manitoba et Winnipeg, a pris fin le 1^{er} avril 1977. Cette entente, qui visait à améliorer le niveau de vie des habitants de la région, comprenait certains travaux dans les secteurs de la main-d'œuvre, de l'éducation, du développement, de l'ajustement structurel et de l'administration.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé \$25 022 000 dans le cadre de l'entente FODER, dont \$1 863 000 en 1976-1977.

99

**RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR
PROGRAMME AU MANITOBA**

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$13 025 000	\$ 9 481 000	\$ 12 985 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$33 146 000	\$39 611 000	\$109 300 000

LA SASKATCHEWAN

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Depuis 1961, la courbe économique de la Saskatchewan n'a pas toujours épousé fidèlement celle de la moyenne nationale. Si en 1963, en 1966, puis de nouveau en 1974-1976, le revenu personnel par habitant s'est à peu près confondu avec celui du reste du pays, il n'en demeure pas moins que, durant la plus grande partie de cette période de seize ans, cet indicateur s'est carrément maintenu en deçà de la moyenne nationale.

100

La population de la Saskatchewan a eu tendance à émigrer vers les centres urbains situés à l'extérieur de la province. En raison de cette migration externe, l'accroissement démographique en Saskatchewan se situe, depuis 1911 environ, en dessous du taux naturel d'accroissement. Vers la fin des années 60, le ralentissement économique, entraîné par l'effondrement des marchés internationaux des céréales et la fin du « boom » sur la potasse, a accentué la migration externe au point de causer une perte nette de population. Après avoir atteint le chiffre record de 960 000 habitants en 1968, la population de la Saskatchewan n'a pas cessé de décroître pour se situer à 907 000 habitants en 1974. Cette année-là, le climat économique stable a contribué à freiner l'émigration et, en décembre 1976, le nombre d'habitants était remonté à 921 323.

Cinquante-cinq pour cent des habitants de la Saskatchewan vivent maintenant dans des centres urbains, comparativement à 43 pour cent en 1961, ce chiffre étant toutefois bien inférieur à la moyenne nationale qui se situe à plus de 70 pour cent. Plus de 15 pour cent des Indiens inscrits du Canada et environ

4 pour cent de la population totale du pays vivent en Saskatchewan. Les Indiens inscrits et non inscrits et les Métis sont, en règle générale, nettement défavorisés sur les plans social et économique. La proportion de ces groupes d'autochtones, qui représentent actuellement de 8 à 10 pour cent de la population de la province, ne cesse de croître.

L'industrie agricole génère environ 25 pour cent de la valeur de tous les biens et services produits dans la province et emploie près de 25 pour cent de la population active.

En 1974, les recettes agricoles totales se sont élevées pour la première fois dans l'histoire de la Saskatchewan à plus de \$2 milliards, ce qui représente une augmentation de 40 pour cent par rapport à 1973. Cette augmentation était en grande partie attribuable aux ventes de céréales dont le prix était excellent sur le marché international. On estime à \$2.262 milliards les recettes agricoles totales pour 1976.

L'industrie minière constitue la deuxième source de revenus de la province dans le secteur de la production des biens. En raison de l'ampleur des investissements qu'elle nécessite, elle n'emploie toutefois que de 2 à 3 pour cent de la population active de la province. En 1975, la valeur de la production minérale a augmenté de façon substantielle pour connaître une hausse plus modérée en 1976-1977.

La croissance économique de la Saskatchewan se heurte encore à de grands obstacles. Parmi les principaux, mentionnons la prédominance des industries des ressources qui nécessitent de grands capitaux, l'exiguïté du marché et les fortes variations de l'activité économique qui créent un climat peu propice aux investissements. Il faut également signaler des entraves institutionnelles, comme la structure du tarif de transport des marchandises et la nature limitée et variable de l'assiette fiscale de la province.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Saskatchewan (ECD) a été signée le 11 février 1974. Elle a pour objectif d'accélérer le développement économique et la création d'emplois et de permettre aux habitants de la Saskatchewan de contribuer au développement économique et d'en profiter.

En conséquence, les objectifs du ministère dans la province sont :

- ▶ de favoriser la croissance générale de l'économie provinciale, d'augmenter les possibilités d'emploi et de réduire le déséquilibre entre les centres ruraux et urbains;
- ▶ de préserver et de promouvoir les richesses naturelles de la province et d'augmenter la valeur ajoutée découlant des activités de transformation et de fabrication liées à ces richesses;
- ▶ de diversifier l'assise économique de la province de manière à atténuer sa dépendance à l'égard de la production primaire et de parvenir ainsi à stabiliser l'économie provinciale;
- ▶ d'accroître et de diversifier les possibilités d'emploi au sein de la province, de façon à favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources humaines de la Saskatchewan;
- ▶ d'offrir aux habitants du Nord la possibilité de participer davantage à la vie sociale, culturelle et économique de la province.

Voici les secteurs ou domaines d'intervention retenus dans l'ECD Canada-Saskatchewan : les minéraux, le fer et l'acier, les terres septentrionales, la planification et la vallée de la Qu'Appelle.

Au 31 mars 1977, cinq ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'ECD, dont l'entente provisoire sur les terres septentrionales qui a été modifiée au cours de l'exercice financier 1976-1977.

LES MINÉRAUX

L'industrie minière représente l'activité économique la plus importante du nord de la Saskatchewan. Elle est concentrée dans les régions de Flin Flon–Hanson Lake, de La Ronge et du lac Athabasca. Les principaux minéraux sont l'uranium, le cuivre, l'or, l'argent et le zinc. Il faudra toutefois ouvrir de nouvelles mines pour accroître la production et le nombre d'emplois; il est également essentiel d'obtenir des renseignements de base sur l'étendue des ressources minérales de la région.

L'entente auxiliaire sur l'exploration et l'exploitation minérales dans le nord de la Saskatchewan — Cette entente, qui a été signée le 21 juin 1974, doit rester en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Elle a pour objet d'accroître le développement économique, de créer de nouvelles possibilités d'emploi et d'augmenter les possibilités d'investissement en favorisant une utilisation plus grande des ressources minérales de la province.

L'entente comprend six éléments : planification des ressources minérales de la région, exploration des métaux communs, exploration du minerai de fer, exploration de l'uranium, exploration des minéraux industriels et levés de reconnaissance.

On estime à \$4 350 000 le coût total de l'entente, la quote-part fédérale étant de \$2 175 000 que se partageront à part égales le MEER et le ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$275 965 aux termes de cette entente.

LE FER ET L'ACIER

Si l'on se fie aux tendances projetées et aux perspectives de développement économique qui ont le plus de chance de se concrétiser, la croissance de la Saskatchewan pourrait être bien inférieure à celle des trois autres provinces de l'Ouest si elle ne procède pas à la diversification de son assise économique.

L'acier représente une possibilité de remédier à cette situation. Tout indique qu'au cours des dix ou quinze prochaines années, la demande d'acier dépassera l'offre. Les statistiques montrent que dans les années 70 et 80, l'Ouest constituera un important marché pour toute une variété de produits à base d'acier. Si l'on considère l'accroissement de la demande d'acier qui est prévu dans l'Ouest et la production actuelle, il faut donc songer à augmenter la capacité de production pour répondre à la demande croissante des marchés.

L'entente auxiliaire sur l'industrie sidérurgique — Cette entente quinquennale, signée le 4 juillet 1974, demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. Elle a pour objet de renforcer la viabilité de l'industrie sidérurgique actuelle et d'étendre et de diversifier la production du fer et de l'acier en Saskatchewan. Une telle production accroîtra sensiblement le nombre et élargira l'éventail des possibilités d'emploi dans l'industrie sidérurgique et métallurgique.

Les cinq principaux éléments de cette entente sont les suivants : exploration du minerai de fer, infrastructure, fonderies et entreprises métallurgiques connexes, construction d'une usine de réduction directe des minerais et études et administration.

On estime à \$182 800 000 le coût total de cette entente à laquelle le MEÉR s'est engagé à consacrer \$35 000 000. Le gouvernement provincial fournira jusqu'à \$10 000 000 et le secteur privé consacrera pour sa part \$137 800 000. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$90 743 aux termes de cette entente. En outre, \$672 913 ont été versés en application du programme de la LSDR intégré dans l'entente.

LES TERRES SEPTENTRIONALES

104

Le nord de la Saskatchewan est une région qui contraste fortement avec la partie méridionale de la province en ce qui a trait à la densité et à la répartition démographiques, aux niveaux de vie et de revenus et à la participation de la population à la vie sociale et économique de la province. Au-delà des limites des terres agricoles, les industries de base de la région consistent en l'exploitation forestière et minière, dont les retombées se font surtout sentir dans quelques centres urbanisés.

Partout ailleurs sur le territoire, les habitants sont presque tous des descendants d'autochtones qui vivent dans de petites agglomérations isolées. De leurs occupations traditionnelles — pêche, chasse et piégeage — ils tirent des revenus limités et instables. Leurs différences culturelles, leur faible taux de scolarisation et leur isolement géographique ont par ailleurs restreint leur participation à l'exploitation de nouvelles possibilités de développement économique dans le Nord.

L'entente auxiliaire provisoire sur les terres septentrionales — Cette entente signée le 18 août 1975, avec effet rétroactif au 27 mars 1975 et modifiée le 30 mars 1977, restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Elle a pour objet d'assurer aux gens du Nord des choix et des possibilités de contribution au développement social et économique et de favoriser la mise en valeur des ressources naturelles de la région.

Les éléments majeurs de cette entente auxiliaire ont trait à l'épanouissement humain et aux services communautaires, aux transports et aux communications et au développement économique communautaire.

Le coût estimatif total de l'entente est de \$63 300 000; la contribution fédérale devrait être de \$39 980 000. Le ministère fédéral des Transports fournira jusqu'à \$10 000 000, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, \$2 000 000 et le MEER, \$27 980 000. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$11 232 012 dans le cadre de cette entente.

LA PLANIFICATION

Il faut effectuer des études approfondies de la situation économique et socio-économique de la Saskatchewan et s'intéresser de plus près aux secteurs prometteurs de la province si l'on veut atteindre les objectifs énoncés dans l'ECD Canada-Saskatchewan.

L'entente auxiliaire sur la planification — Cette entente, rétroactive au 1^{er} avril 1974, doit demeurer en vigueur jusqu'au 31 mars 1978. Elle a pour objectif premier d'entreprendre des études d'identification et d'analyse des possibilités de développement économique et socio-économique en Saskatchewan et, au besoin, des travaux de planification pour élaborer des stratégies, des programmes et des ententes auxiliaires en fonction de ces possibilités.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$2 600 000, et la part du MEER, de \$1 300 000. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$170 025 dans le cadre de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA VALLÉE DE LA QU'APPELLE

La vallée de la Qu'Appelle constitue l'un des principaux endroits touristiques pour les habitants de la Saskatchewan et, éventuellement, des voyageurs empruntant la Transcanadienne. Il est toutefois nécessaire d'améliorer la qualité de l'eau des lacs et de planifier les aménagements récréatifs nécessaires pour établir une industrie touristique de premier plan. Le manque de sites culturels et historiques bien aménagés et entretenus le long des routes et aux points principaux de destination n'encourage pas les gens de passage à prolonger leur séjour dans la province.

Le développement du tourisme et des loisirs dans la vallée s'est fait au jour le jour et sans coordination. Il en est résulté un déséquilibre entre les attractions, les installations et les services;

le caractère saisonnier très accentué de leur utilisation fait que ces installations sont alternativement surchargées et sous-utilisées et que les ressources se détériorent.

L'entente auxiliaire sur la vallée de la Qu'Appelle — Cette entente, signée le 6 octobre 1975, demeurera en vigueur jusqu'au 31 mars 1984. Elle a trois principaux objectifs : assurer la productivité à long terme des ressources du tourisme et des loisirs de la vallée de la Qu'Appelle; accroître les avantages dérivés de l'utilisation de ces ressources; améliorer la gestion des ressources de la terre et des eaux de la vallée de la Qu'appelle pour répondre aux utilisations présentes et futures de ces ressources.

Maints ministères fédéraux et provinciaux participent à l'entente; mentionnons les ministères de l'Expansion économique régionale, de l'Environnement, de l'Industrie et du Commerce et des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On estime à \$44 100 000 le coût total de cette entente, la contribution fédérale s'élevant à \$17 960 000. La quote-part des ministères fédéraux est la suivante : Environnement, \$9 000 000, Affaires indiennes et du Nord canadien, \$1 200 000, Industrie et Commerce, \$900 000; MEER, \$6 860 000. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$340 750 dans le cadre de cette entente.

106

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

À la fin de l'exercice financier 1976-1977, le nombre net d'offres de subventions qui avaient été acceptées dans le cadre des activités de la LSDR en Saskatchewan pour l'implantation, l'agrandissement ou la modernisation d'entreprises s'établissait à 170. Ces projets devaient amener la création de 5 032 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de \$98 110 519. Le montant que le gouvernement s'est engagé à payer en subventions s'élève à \$22 245 207.

En matière de création d'emplois, viennent en tête de liste les industries alimentaires (34 projets et 969 emplois), la métallurgie

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

primaire (5 projets et 587 emplois), la métallurgie (25 projets et 714 emplois), le vêtement (8 projets et 553 emplois) et la fabrication d'outillage (19 projets et 548 emplois).

En 1976-1977, le nombre net d'offres acceptées a été de 26, ce qui devrait amener la création de 144 emplois, susciter des investissements de \$7 892 687 au titre de l'actif admissible et l'octroi, par le MEER, d'une aide de \$1 977 880.

Au cours de l'exercice, \$2 232 000 ont été versés, dont \$673 000 en vertu de l'entente auxiliaire sur l'industrie sidérurgique au titre de ce même programme. Le total des versements faits à ce jour s'élève à \$13 670 000.

C. AUTRES PROGRAMMES

107

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

L'entente ARDA 1975-1977 a pris fin le 31 mars 1977, mais le délai pour le parachèvement des travaux entrepris avant cette date a été fixé au 31 décembre 1978. Des représentants fédéraux et provinciaux ont discuté, au cours du dernier trimestre de l'année à l'étude, de la possibilité de signer une nouvelle entente ARDA.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé en Saskatchewan, dans le cadre de l'ARDA (exception faite du programme spécial ARDA), la somme de \$24 515 000, dont \$5 902 000 en 1976-1977.

L'ENTENTE SPÉCIALE ARDA

À la fin de l'exercice financier, les négociations se poursuivaient en vue de la ratification d'une entente spéciale ARDA destinée à remplacer l'accord de deux ans qui a pris fin le 31 mars 1977. Mentionnons au nombre des réalisations ARDA d'un intérêt particulier, le motel de Stony Rapids dans le Grand Nord et le centre pour toxicomanes et alcooliques de l'Île-à-la-Crosse. Ces deux établissements ont ouvert leurs portes en 1976.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé \$3 046 000 dans le cadre des ententes spéciales ARDA, dont \$1 419 000 en 1976-1977.

**LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL
ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)**

L'ARAP constitue une cheville importante des programmes du MEER dans les Prairies; elle publie son propre rapport annuel qu'on peut obtenir sur demande.

Durant l'exercice financier 1976-1977, les dépenses au titre de l'ARAP en Saskatchewan se sont élevées à \$20 575 000, dont \$1 929 000 sous forme de prêts.

*RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR
PROGRAMME EN SASKATCHEWAN*

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$12 110 000	\$ 2 232 000	\$ 27 896 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$22 162 000	\$13 670 000	\$151 181 000

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

109

Selon la plupart des indicateurs économiques, l'Alberta a surpassé l'ensemble du Canada en 1976-1977. Le revenu personnel a fait un bond de 12 pour cent et la population active a augmenté de 4.5 pour cent. Si le taux de chômage a accusé une légère hausse, il n'en est toutefois pas moins demeuré le plus faible au Canada (4.3 pour cent).

Le gouvernement albertain doute que l'économie provinciale puisse continuer à absorber la main-d'œuvre provenant de l'extérieur de la province et, plus particulièrement, les travailleurs non spécialisés. Au cours du dernier exercice financier, la moyenne des entrants, en grande partie des travailleurs du bâtiment, a été de 3 000 par mois.

L'économie de la province repose largement sur les secteurs de l'énergie, du bâtiment, de l'agriculture et de la fabrication. La production du pétrole brut avait légèrement diminué à la fin de l'exercice financier, mais celle du gaz naturel et du charbon avait augmenté. La courbe des investissements d'importance s'est légèrement infléchie en raison des coûts élevés des capitaux et de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le rendement agricole a diminué, étant donné une baisse dans la production de bétail et l'incertitude face à la production de blé et de céréales. Le secteur manufacturier a continué de marquer des progrès, mais étant donné l'importance relativement faible qu'il peut avoir pour l'économie provinciale (10 pour cent), les répercussions de sa croissance sur l'ensemble de l'économie sont limitées. La versatilité du secteur agricole et, jusqu'à un certain point, du secteur du bâtiment, donne à l'économie de l'Alberta une certaine instabilité que le secteur manufacturier ne peut arriver à compenser.

La croissance en Alberta continue de favoriser Edmonton et Calgary et, dans une mesure moindre, Red Deer, Medicine Hat et Lethbridge. Cette concentration grandissante de l'activité économique menace cependant la viabilité des autres collectivités rurales, notamment celles qui ne peuvent directement compter sur une grande entreprise de mise en valeur des ressources. Car ce sont les grands centres, où l'on trouve la qualité et la diversité des services, qui présentent le plus d'intérêt aux yeux des investisseurs éventuels. Les petites agglomérations n'ont généralement pas la capacité financière de les concurrencer sur ce terrain. Ces désavantages et bien d'autres font que les entreprises industrielles et commerciales sont plus attirées par les grands centres que par les agglomérations rurales.

Le nord de l'Alberta est terre de divergence quant aux objectifs, préférences et aspirations. La plupart des Canadiens envisagent cette région comme une réserve de ressources — énergétiques surtout — qui doivent être exploitées au profit de tout le pays. Cependant, les autochtones considèrent le Nord et ses ressources comme leur patrimoine qui, à ce titre, doit être mis en valeur au profit des gens du Nord en premier lieu, et de la communauté canadienne ensuite. Soixante-quinze pour cent des quelque 190 000 habitants du Nord sont des migrants du Sud qui y ont élu domicile en raison des ressources de la région.

110

La province croit que sa prospérité future dépend d'une exploitation plus poussée de ses ressources et d'une meilleure répartition géographique de ses activités économiques. Le gouvernement albertain estime qu'il doit diversifier son économie avant que ne soient épuisées ses réserves classiques de pétrole. Il entend conserver la gestion de ses ressources et des revenus qui en découlent et surmonter les difficultés technologiques inhérentes à l'extraction du pétrole des sables bitumineux, ce qui lui permettrait de pouvoir compter sur une source nouvelle d'énergie et d'aliments pétrochimiques pour le bétail. Des mesures de diversification prises récemment ont mis en évidence la pénurie de main-d'œuvre spécialisée et suscité un regain d'intérêt pour les problèmes liés au transport et à l'environnement.

L'agriculture, fer de lance de l'économie rurale de l'Alberta, fournit les matières premières à l'industrie de transformation des produits agricoles, que l'on retrouve principalement à Edmonton et à Calgary. Il existe, dans les petits centres, des possibilités de développement pour des activités plus importantes de traitement des produits agricoles, lesquelles sont compatibles avec les priorités de la province quant à une plus grande transformation des ressources sur son territoire et à une meilleure répartition géographique des activités économiques. On pourrait

également accroître la production agricole par l'expansion et la diversification de la culture dans le sud de l'Alberta, de même que par une production accrue des sols alcalins dans la partie centrale occidentale de la province.

Les forêts recouvrent plus des trois quarts de l'Alberta et se retrouvent principalement dans le Nord et dans les contreforts. Seule une faible partie de ces ressources est exploitée (environ 15 pour cent de la coupe annuelle permise). L'industrie forestière représente approximativement 10 pour cent de la valeur ajoutée du secteur manufacturier et fournit 14 pour cent des emplois dans ce même secteur.

L'industrie houillère est la troisième en importance des industries extractives de l'Alberta. Elle produit, en quantités égales, du charbon thermique et métallurgique.

Les perspectives industrielles sont encourageantes en ce qui a trait au raffinage du pétrole, au charbon et au traitement des produits alimentaires. Mais si elle veut réaliser ces possibilités de développement, la province doit recruter une main-d'œuvre plus spécialisée et améliorer les équipements physiques et sociaux dans les agglomérations rurales.

111

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Alberta (ECD) a été signée le 6 mars 1974. L'ECD reconnaît que l'économie de l'Alberta, bien qu'elle soit relativement forte d'après les indicateurs économiques généraux, est caractérisée par une tendance à la concentration du développement, tant sur le plan sectoriel que géographique, au sein de la province. Cette dernière désire en arriver à un développement économique équilibré par une plus juste répartition des possibilités d'emploi entre les régions rurales et urbaines et par la diversification du secteur des ressources primaires.

Les normes économiques et socio-économiques sont généralement élevées dans les principaux centres urbains. Il existe toutefois de nombreuses petites agglomérations rurales qui ne sont pas à même d'offrir les possibilités d'emploi productif ou les équipements sociaux nécessaires pour permettre à tous les citoyens de participer au développement de l'Alberta et d'en bénéficier. Nombre de ces agglomérations possèdent les ressources humaines et les richesses naturelles propres à assurer leur viabilité, mais font face à des perspectives de stagnation ou de déclin, à moins qu'on ne trouve des moyens d'accroître les possibilités d'emploi productif et d'améliorer le milieu social.

Le gouvernement provincial souhaite diversifier géographiquement la croissance industrielle à l'extérieur des principaux centres urbains. De plus, il faudrait que cette répartition géographique s'accompagnât d'une diversification de l'assise économique, de façon à éviter les répercussions défavorables qui pourraient résulter d'une économie largement dépendante de l'industrie du pétrole et du gaz.

La réalisation de ces objectifs pourrait déboucher sur un plus large éventail de possibilités sociales et économiques pour un grand nombre d'Albertains des régions rurales, ce qui aurait pour résultat direct, sur le plan social, d'ouvrir des perspectives de carrière variées dans les nouvelles industries de la transformation et de favoriser la croissance de l'industrie des services.

Les programmes ou activités du MEER ont pour objet de promouvoir un développement équilibré dans la province :

- ▶ en encourageant les autochtones et les autres personnes désavantagées du nord de l'Alberta à participer à la mise en valeur et à la transformation des ressources naturelles de la province, notamment dans le secteur des forêts et de l'énergie; à cette fin, on considérera surtout les programmes qui leur permettront d'avoir accès aux possibilités de développement;
- ▶ en favorisant la croissance économique rurale de façon à améliorer les possibilités d'emploi et de revenu et à assurer la viabilité des collectivités rurales.

Les secteurs devant faire l'objet d'ententes auxiliaires aux termes de l'ECD Canada-Alberta sont les régions septentrionales, les transports et le traitement des produits alimentaires.

Au 31 mars 1977, cinq ententes auxiliaires avaient été signées en vertu de l'ECD, dont une durant l'exercice financier 1976-1977. Il s'agit de l'entente sur les transports dans le nord de l'Alberta, 1976-1979.

LA TRANSFORMATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

L'apport de l'industrie de la transformation des produits agricoles à la valeur ajoutée du secteur manufacturier est d'environ 25 pour cent. La transformation touche en grande partie les produits laitiers et de boucherie car, dans l'ensemble, la province exporte à l'état brut le grain et les autres récoltes. Géographiquement, 85 pour cent de la transformation des aliments et boissons se fait dans les régions de Calgary, d'Edmonton et de Lethbridge.

L'entente auxiliaire sur l'aide au traitement des produits alimentaires — Les objectifs de l'entente sont de renforcer la viabilité économique des petites agglomérations rurales et d'accroître le traitement des produits alimentaires qui pourraient occuper une place concurrentielle sur les marchés intérieur ou d'exportation.

On s'attend que ces objectifs permettront d'améliorer la qualité des différents modes de vie et les revenus nets des ruraux et de freiner l'exode de la population des agglomérations rurales vers les grands centres métropolitains.

On évalue à \$17 000 000 le coût total de l'entente, la contribution du MEER devant s'élever à \$8 500 000. En 1976-1977, 21 entreprises ont reçu des offres d'aide, lesquelles atteignent au total \$1 944 148 et devraient créer 242 emplois. Depuis la mise en œuvre du programme, 28 offres ont été acceptées par des entreprises des régions rurales de l'Alberta, ce qui représente des déboursés de \$3 136 672 qui devraient amener la création de 346 emplois. On procédait, à la fin de l'année, à l'évaluation de 31 autres demandes d'aide. Mentionnons au nombre des entreprises qui ont été subventionnées, des abattoirs, des fromageries, des laiteries, des usines de traitement de la luzerne, des moulins de provendes, des fabriques d'amuse-gueule, ainsi que des usines de nourriture agglomérée et de suppléments alimentaires pour animaux. En 1976-1977, le MEER a dépensé \$279 086 aux termes de cette entente.

LE DÉVELOPPEMENT DU NORD

Le nord de l'Alberta fait partie d'une région plus vaste désignée sous le nom de terres septentrionales de l'Ouest et caractérisée par des facteurs humains, sociaux et économiques d'un genre unique.

Le MEER a, en collaboration avec d'autres organismes fédéraux comme le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère des Transports et le ministère des Affaires indiennes

et du Nord canadien, élaboré divers projets relativement aux terres septentrionales de l'Ouest pour la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. Ces projets prévoyaient le développement des terres septentrionales de l'Ouest et une plus grande participation des habitants du Nord au développement économique et social de leur région. Ils devaient être entrepris dans le cadre d'une série d'ententes auxiliaires avec chacune des provinces intéressées.

L'entente auxiliaire provisoire sur le développement du Nord —

Cette entente provisoire signée le 11 mars 1975 devait à l'origine être remplacée par une entente à plus long terme avant le 31 mars 1976. Cependant, comme il fallait davantage de temps pour mener à bonne fin les négociations nécessaires à l'élaboration d'une entente à long terme et poursuivre les programmes en cours, on a décidé de modifier l'entente provisoire et de la prolonger jusqu'au 31 mars 1978.

Cette entente provisoire a pour objet d'améliorer les revenus et les possibilités d'emploi, ainsi que les conditions de vie et les installations communautaires dans le nord de l'Alberta pour permettre aux habitants de la région de participer plus activement au développement du Nord. Des projets ont été entrepris dans les trois secteurs suivants : amélioration de la qualité de la vie et des services communautaires, développement économique et planification et gestion.

Le coût total de cette entente sera de \$14 423 728, la contribution du MEER devant s'élever à \$7 211 864. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$1 625 697 dans le cadre de cette entente.

LES TRANSPORTS

Le gouvernement fédéral s'est engagé, lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest en 1973, à participer à l'amélioration du réseau des transports pour ainsi appuyer le développement industriel et socio-économique dans les régions septentrionales des provinces de l'Ouest.

L'entente auxiliaire sur les transports dans le nord de l'Alberta —

Cette entente de trois ans, avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1976, est en vigueur jusqu'au 31 mars 1979. Elle vise à poursuivre les efforts entrepris aux termes des deux ententes précédentes d'une durée de un an. Ses objectifs sont à la fois ceux du ministère des Transports et du MEER pour le développement des transports dans le nord de l'Alberta.

En vertu de l'entente, le Canada et la province doivent se partager les frais à parts égales. La contribution maximale du Canada aux

termes de la troisième entente se limitera à \$15 000 000 que se partageront à parts égales le ministère des Transports et le MEER. En 1976-1977, le ministère a dépensé \$2 500 000 aux termes de cette entente.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

Bien que le programme de subventions au développement régional ait pris fin en Alberta en 1975, les activités entreprises aux termes de projets approuvés alors que le programme était en vigueur se poursuivent. À la fin de l'exercice financier 1976-1977, le nombre net d'offres acceptées aux termes de la LSDR en Alberta se chiffrait à 75. Ces projets devaient amener la création de 2 559 emplois directs et susciter des investissements au titre de l'actif admissible de \$177 717 089. Le montant total des subventions accordées par le MEER en vertu de ces projets s'élèverait à \$31 490 871.

115

C. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

Les travaux entrepris dans les régions rurales aux termes de l'entente ARDA 1975-1977 portent sur l'aménagement de pâturages, l'amélioration des cultures fourragères, l'approvisionnement en eau du bétail, les cliniques vétérinaires, le remembrement des terres et l'amélioration des forêts dans les terres publiques. Ces travaux sont réalisés dans les régions rurales les plus défavorisées de l'Alberta. Par exemple, la construction d'une clinique vétérinaire à Fort Vermilion signifie que les agriculteurs de cette région n'auront plus désormais à franchir une distance de 150 milles avec leurs animaux pour bénéficier de services vétérinaires.

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

Bien que l'entente ARDA 1975-1977 ait pris fin le 31 mars 1977, les projets approuvés avant cette date peuvent se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1978. Des représentants du MEER et du gouvernement albertain discutaient, à la fin de l'exercice financier, de la possibilité de conclure une nouvelle entente ARDA.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé \$17 371 000 aux termes de la loi ARDA, dont \$3 353 000 au cours de 1976-1977.

LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES (ARAP)

L'ARAP constitue un programme fondamental du MEER dans les provinces des Prairies. Cet organisme publie son propre rapport annuel qu'on peut se procurer sur demande.

Les dépenses effectuées en Alberta au cours de 1976-1977 par l'ARAP se sont élevées à \$3 162 000, dont \$515 000 sous forme de prêts.

116

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN ALBERTA

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$ 4 405 000	\$ 4 695 000	\$ 6 515 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$11 993 000	\$28 135 000	\$88 417 000

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

117

Troisième province du Canada du point de vue de la superficie, la Colombie-Britannique est l'une de celles dont la croissance est la plus rapide. Son économie s'est améliorée au cours de l'année financière 1976-1977, le produit national réel (PNR) de cette province ayant enregistré une augmentation de 5.5 pour cent. Il s'agit là d'un contraste frappant avec l'exercice budgétaire précédent, alors que le PNR accusait une baisse de 1 pour cent par rapport à 1974. L'essor économique n'a pas été assez important pour réduire les taux de chômage qui atteignaient, en moyenne, 8.6 pour cent en 1975 et en 1976 — le taux le plus élevé de toutes les provinces situées à l'ouest du Québec. Les taux de croissance de la main-d'œuvre et de la création d'emplois ont fléchi, tandis que les investissements enregistraient une hausse de 10.3 pour cent, toujours au cours du même exercice financier.

Depuis toujours, l'économie de la Colombie-Britannique repose sur l'exploitation de ses ressources naturelles et sur l'exportation de ses produits. Malgré l'essor récent du secteur de la fabrication, la croissance repose surtout sur les industries des ressources.

L'expansion de 1976 a permis, à toutes fins utiles, de revenir au taux réel de production des années 1973 et 1974. Cela vaut pour les secteurs du bois et des pâtes et papiers en particulier. À l'heure actuelle, l'industrie forestière intervient pour 44 pour cent dans la valeur ajoutée totale de l'ensemble des industries primaires et secondaires de la province, tandis que le secteur minier et celui de la transformation des métaux primaires y sont pour 11 pour cent. Ces deux secteurs dominants de l'activité économique sont cependant exposés aux fluctuations du marché international, puisque plus de 75 pour cent de la production est destinée à l'exportation.

L'industrie de la pêche s'est améliorée considérablement en 1976, mais les recettes agricoles ont à peine augmenté. Il ressort des statistiques sur la population recueillies pendant l'année que les tendances à long terme commencent à changer. Le taux de croissance démographique de la province a sensiblement ralenti au cours des cinq dernières années. C'est surtout dans les régions métropolitaines de Vancouver et de Victoria que cette tendance est la plus marquée.

De nombreux développements dans le domaine du transport ont eu des répercussions considérables sur le développement du Nord, sur les mouvements des marchandises dans les Rocheuses et sur la concurrence provinciale avec les transporteurs et les ports de la côte ouest des États-Unis. Parmi les autres sources de préoccupation de la Colombie-Britannique figurent les revendications territoriales non réglées des autochtones, les problèmes écologiques et la stabilité de la population active dans les régions où la production repose sur les richesses naturelles.

La province est consciente du fait que son industrie dépend trop largement de l'extraction des ressources et que la valeur ajoutée avant l'exportation demeure trop faible. Il est indispensable, en outre, de susciter des activités économiques en dehors de Vancouver et de Victoria, de manière à remédier partiellement au surpeuplement dans le sud de la province.

L'INTERVENTION DU MEER

A. LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'entente-cadre de développement Canada-Colombie-Britannique (ÉCD) a été signée le 28 mars 1974. Elle reconnaît que les industries d'exploitation et de transformation des ressources sont celles qui ont davantage contribué à sa croissance et que l'économie provinciale a été sujette à des oscillations erratiques dans le niveau et la structure de l'emploi, ainsi que dans la taille et la durée des nouveaux investissements.

Voilà pourquoi les objectifs du ministère dans cette province sont, entre autres :

- ▶ de promouvoir un développement équilibré dans toute la province;
- ▶ de favoriser une répartition équitable des avantages qui en découlent;
- ▶ d'adopter des mesures pour réaliser le potentiel de développement.

Les principaux secteurs auxquels on a accordé la priorité dans l'ECD sont la mise en valeur des ressources sous-exploitées ou non exploitées dans les régions du Nord-Ouest, du Nord-Est et des Kootenays.

Au nombre des domaines d'intervention retenus aux fins d'ententes auxiliaires dans l'ECD Canada-Colombie-Britannique, mentionnons les transports, l'infrastructure et la houille.

Au 31 mars 1977, cinq ententes auxiliaires avaient été signées avec la Colombie-Britannique en vertu de l'ECD, dont deux en 1976-1977 : les routes et l'exploitation de la houille.

LES TRANSPORTS

À la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, en juillet 1973, on a discuté des possibilités de développement économique et social dans l'ouest du pays et exploré cette question. C'est ainsi que le Canada et la Colombie-Britannique ont convenu de participer à un programme d'amélioration du réseau de transport en vue d'appuyer le développement industriel et socio-économique de la partie septentrionale de la province. Le gouvernement fédéral a déjà fourni jusqu'à \$5 000 000 annuellement (montant assumé à parts égales par le ministère des Transports et le MEER) au titre de contributions aux frais d'amélioration des services de transport du nord de la Colombie-Britannique.

L'entente auxiliaire sur les transports — L'entente actuelle de trois ans (en vigueur du 1^{er} avril 1976 au 31 mars 1979) est la troisième du genre. Les deux premières avaient été conclues pour les exercices financiers 1974-1975 et 1975-1976. Leur objectif était de favoriser le développement ordonné du nord de la Colombie-Britannique en améliorant l'accès par la route aux régions qui offrent des possibilités de mise en valeur des ressources.

Il est convenu que les dépenses seront partagées également entre le Canada et la province. En vertu de cette troisième entente, la quote-part du Canada ne devra pas dépasser la somme de \$15 000 000 et elle sera assumée à parts égales par le ministère des Transports et le MEER. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le MEER a dépensé \$1 401 000 en vertu de cette entente.

L'INFRASTRUCTURE

Depuis quelques années, Fort Nelson éprouve de graves difficultés à fournir des services d'adduction d'eau et d'égout convenables. Les travaux de canalisation avaient été réalisés en 1961 pour desservir une très petite agglomération axée sur l'exploitation des ressources. Cependant, l'expansion industrielle rapide de Fort Nelson et la croissance démographique enregistrée ces dernières années ont rendu ces installations nettement insuffisantes.

L'entente auxiliaire sur Fort Nelson — En vigueur du 23 septembre 1975 au 31 mars 1978, cette entente a pour objectif d'aider à résoudre les graves problèmes sociaux et économiques de la communauté de Fort Nelson provoqués par l'insuffisance de l'infrastructure.

Le coût estimatif total de cette entente est de \$7 000 000; le Canada s'est engagé à fournir \$3 000 000. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, le ministère a dépensé \$727 882 en vertu de cette entente.

LA HOUILLE

Alors que le nord-est de la Colombie-Britannique connaissait auparavant un taux de chômage supérieur à la moyenne, plus récemment, une pénurie de main-d'œuvre spécialisée et professionnelle s'y est fait sentir. En outre, l'activité économique locale est saisonnière et partant instable.

Les études entreprises dans le cadre de l'entente auxiliaire provisoire sur la planification conclue entre le MEER et la Colombie-Britannique révèlent que si l'on veut développer cette région, il est essentiel de procéder à l'exploitation des richesses houillères et forestières locales. Les bassins houillers non exploités du nord-est de la province recèlent d'abondantes ressources que l'on estime à des milliards de tonnes. Tout semble déjà indiquer que la production houillère des trois grandes entreprises minières actuelles pourrait atteindre 10 000 000 de tonnes annuellement vers le milieu des années 80.

L'entente auxiliaire sur l'évaluation des possibilités de mise en valeur des ressources houillères du Nord-Est — Une entente auxiliaire provisoire, signée le 28 janvier 1977, est venue à expiration le 31 mars de la même année. On projette cependant de conclure un deuxième accord au début du nouvel exercice financier. Ces ententes ont pour principaux objectifs de recenser et d'évaluer les ressources, d'étudier les solutions possibles en matière de transport et les répercussions de ce programme éventuel pour les communautés en cause et, enfin, d'analyser les développements auxquels l'industrie envisagée pourrait donner lieu dans d'autres secteurs.

Le coût total de cette entente provisoire s'élevait à \$3 000 000; le MEER s'était engagé à fournir \$1 500 000. Au cours de l'exercice financier 1976-1977, les dépenses du ministère, au titre de cette entente auxiliaire, se sont chiffrées à \$1 355 072.

B. LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (LSDR)*

Même si le programme des subventions au développement régional a pris fin en Colombie-Britannique en 1975, les projets qui avaient été approuvés alors qu'il était encore en vigueur se poursuivent. À la fin de l'exercice financier 1976-1977, le nombre net d'offres qui avaient été acceptées pour l'implantation de nouvelles entreprises ou l'agrandissement ou la modernisation d'établissements existants atteignait 40. Ces projets devaient amener la création de 1 213 emplois directs et susciter des investissements de l'ordre de \$30 979 239 au titre de l'actif admissible. Le montant total engagé en subventions s'élève à \$6 703 793.

*Pour de plus amples renseignements sur les programmes de la LSDR et pour la définition des termes utilisés, se reporter à l'appendice C.

C. AUTRES PROGRAMMES

LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (ARDA)

La quatrième entente ARDA conclue entre le MEER et la Colombie-Britannique (1975-1977) est venue à expiration le 31 mars 1977. Cependant, les projets approuvés avant cette date peuvent se poursuivre jusqu'au 31 décembre 1978. À la fin de l'exercice financier, les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux discutaient de la possibilité de conclure une nouvelle entente ARDA.

Au 31 mars 1977, les dépenses effectuées par le MEER aux termes de toutes les ententes ARDA avec la Colombie-Britannique (à l'exclusion du programme spécial ARDA) s'élevaient à \$13 882 000; au cours de l'exercice financier 1976-1977, \$3 550 000 ont été déboursés.

L'ENTENTE SPÉCIALE ARDA

Depuis 1972, deux ententes spéciales ARDA ont été conclues avec la Colombie-Britannique. La deuxième est venue à expiration le 31 mars 1977. Les négociations d'une troisième entente se poursuivaient entre les hauts fonctionnaires du MEER et du gouvernement provincial à la fin de l'exercice 1976-1977.

Au 31 mars 1977, le MEER avait dépensé \$4 448 000 aux termes de l'entente spéciale ARDA en Colombie-Britannique, dont \$795 000 en 1976-1977.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES DU MEER PAR PROGRAMME EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

	ECD	LSDR	AUTRES
1976-1977	\$3 483 000	\$ 115 000	\$ 4 345 000
Du 1 ^{er} avril 1969 au 31 mars 1977	\$8 762 000	\$4 277 000	\$38 954 000

APPENDICES

APPENDICE A

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES DÉPENSES

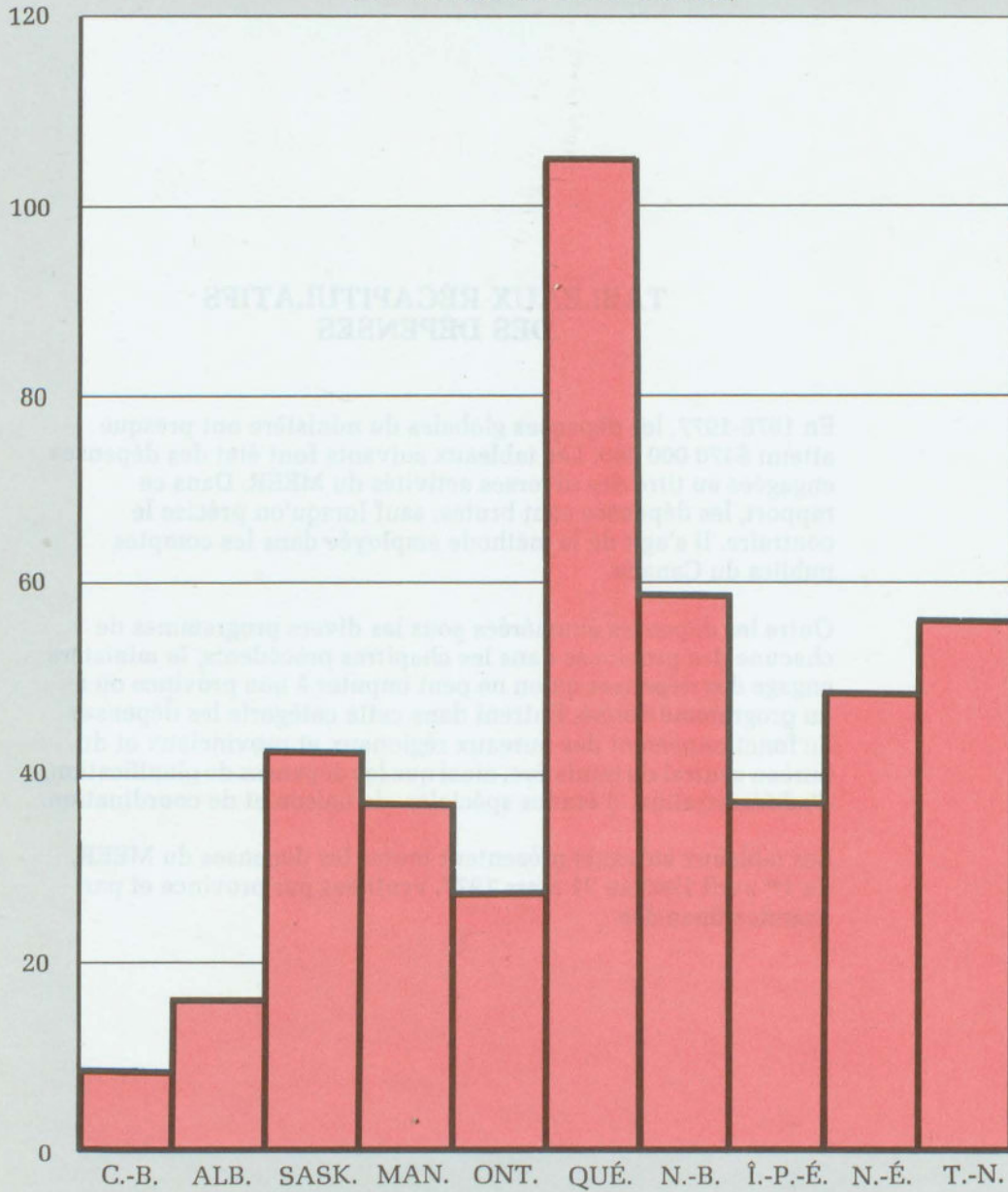
En 1976-1977, les dépenses globales du ministère ont presque atteint \$470 000 000. Les tableaux suivants font état des dépenses engagées au titre des diverses activités du MEER. Dans ce rapport, les dépenses sont brutes, sauf lorsqu'on précise le contraire. Il s'agit de la méthode employée dans les comptes publics du Canada.

125

Outre les dépenses énumérées sous les divers programmes de chacune des provinces dans les chapitres précédents, le ministère engage des dépenses qu'on ne peut imputer à une province ou à un programme donné. Entrent dans cette catégorie les dépenses de fonctionnement des bureaux régionaux et provinciaux et du bureau central du ministère, ainsi que les dépenses de planification, d'administration, d'études spéciales, de liaison et de coordination.

Les tableaux suivants présentent toutes les dépenses du MEER, du 1^{er} avril 1969 au 31 mars 1977, ventilées par province et par exercice financier.

DÉPENSES TOTALES DU MEER EN 1976-1977
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

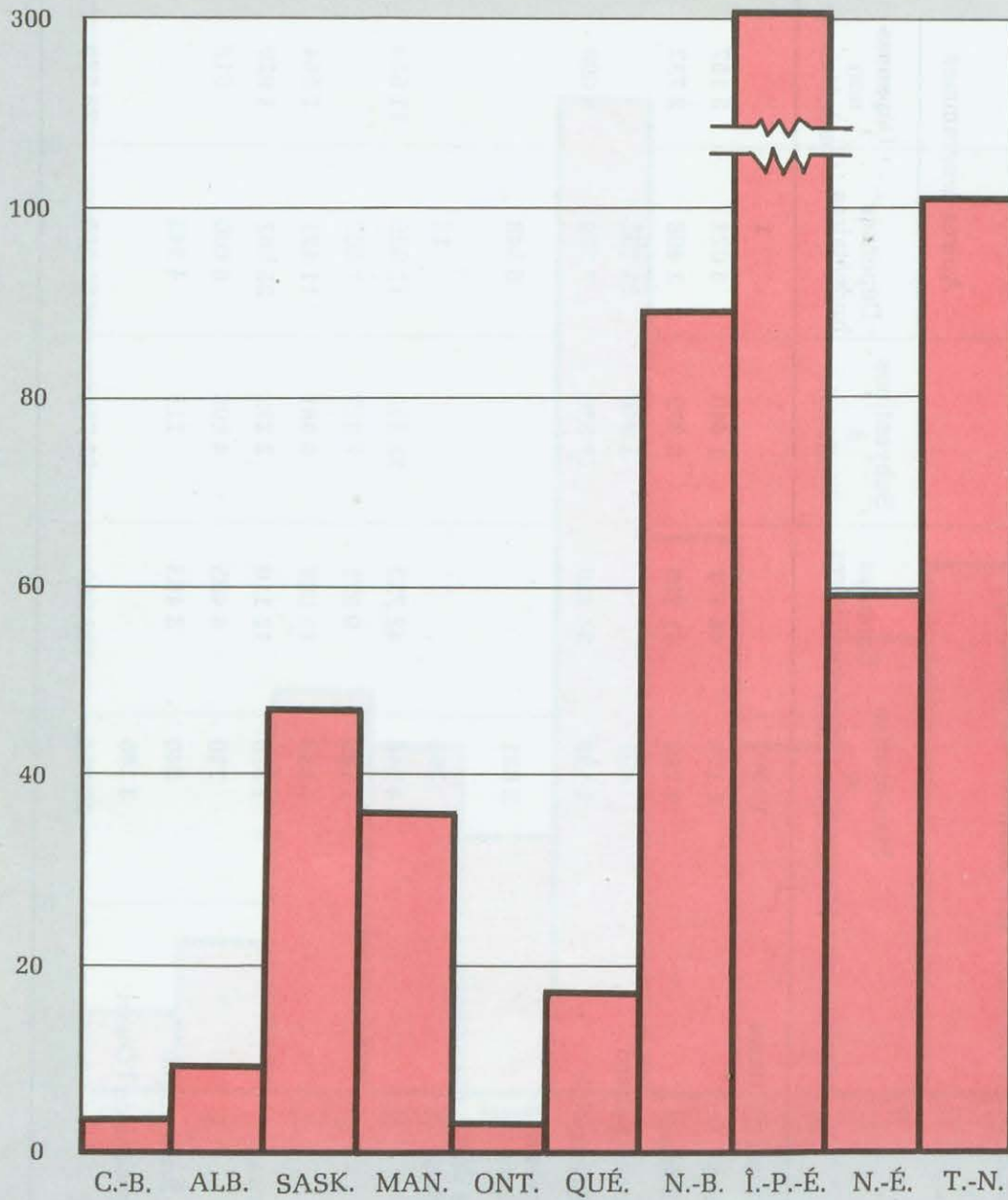


DÉPENSES DE 1976-1977 (en milliers de dollars)

	Planification et administration	Ententes auxiliaires	Subventions à l'industrie	Autres programmes		Total
				Dépenses budgétaires	Dépenses non budgétaires	
Bureau central d'Ottawa	17 809			1		17 810
Terre-Neuve	1 136	44 471	1 440	6 023	3 157	56 227
Nouvelle-Écosse	1 210	31 796	9 372	3 498	2 732	48 608
Île-du-Prince-Édouard	491		1 944	34 155		36 590
Nouveau-Brunswick	1 199	34 259	11 326	7 879	5 098	59 761
Bureau régional de l'Atlantique	2 831			6 548		9 379
Conseil de développement de l'Atlantique	366			12		378
Québec	4 549	42 733	33 332	12 929	11 533	105 076
Ontario	1 789	9 971	7 817	7 607		27 184
Manitoba	1 347	13 025	9 481	11 421	1 564	36 838
Saskatchewan	1 315	12 110	2 232	25 967	1 929	43 553
Alberta	710	4 405	4 695	6 000	515	16 325
Colombie-Britannique	840	3 483	115	4 345		8 783
Bureau régional de l'Ouest	3 166					3 166
Total	38 758	196 253	81 754	126 385	26 528	469 678

DÉPENSES DU MEER PAR HABITANT EN 1976-1977

(EN DOLLARS)



**DÉPENSES DU MEER PAR PROVINCE (en milliers de dollars)
EXERCICES FINANCIERS 1969-1970 À 1976-1977**

Province	De 1969-1970 à 1975-1976	1976-1977	Total	1976-1977 par habitant (en \$)
Terre-Neuve	355 735	56 227	411 962	100.82
Nouvelle-Écosse	282 524	48 608	331 132	58.67
Île-du-Prince-Édouard	139 119	36 590	175 709	309.48
Nouveau-Brunswick	366 674	59 761	426 435	88.24
Québec	736 376	105 076	841 452	16.85
Ontario	138 189	27 184	165 373	3.29
Manitoba	149 184	36 838	186 022	36.06
Saskatchewan	147 331	43 553	190 884	47.27
Alberta	114 449	16 325	130 774	8.88
Colombie-Britannique	45 792	8 783	54 575	3.56
Autres *	131 053	30 733	161 786	—
Total	2 606 426	469 678	3 076 104	
Canada				20.43

* Comprend les dépenses pour le Conseil de développement de l'Atlantique et les dépenses du bureau central et des bureaux régionaux de l'Atlantique et de l'Ouest.

APPENDICE B

RÉSUMÉ DES ENTENTES AUXILIAIRES

Voici la liste des ententes auxiliaires (y compris les modifications) en vigueur le 31 mars 1977. Elle indique les dates d'entrée en vigueur et d'expiration. Certaines ententes sont rétroactives, ce qui explique les différences de dates qui apparaissent dans le texte.

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale
Terre-Neuve			
Forêts	26/04/1974 au 31/03/1978	54 083 300	47 778 500
Parc de Gros Morne	01/06/1973 au 31/03/1978	15 139 000	13 625 100
Centres de services maritimes pour la pêche	01/01/1974 au 31/03/1978	12 000 000	10 800 000
Réseaux spéciaux d'adduction d'eau pour des usines de traitement du poisson	01/01/1974 au 31/03/1978	6 130 000	5 517 000
Recherche et développement océanographiques (NORDCO)	01/01/1975 au 31/03/1979	4 910 080	4 419 072
Région urbaine de Saint-Jean	30/09/1974 au 31/03/1980	68 000 000	51 000 000
Planification	01/04/1976 au 31/03/1981	6 385 000	4 000 000
Pêche côtière	22/06/1976 au 31/03/1981	3 891 000	3 501 900
Labrador (entente provisoire)	03/12/1976 au 31/03/1980	11 160 000	9 819 000
Exploitation minière	17/12/1976 au 31/12/1981	12 458 000	11 212 200 ¹
Routes, 1976-1978	01/04/1976 au 31/03/1978	38 000 000	34 200 000
Nouvelle-Écosse			
Exploitation minière	17/02/1975 au 31/03/1980	6 338 000	5 070 400
Développement de la zone métropolitaine de Halifax-Dartmouth	31/03/1975 au 31/03/1980	110 810 000	79 997 000
Développement de la zone du détroit de Canso	31/03/1975 au 31/03/1977	25 471 000	19 265 000
Planification	22/06/1976 au 31/03/1980	5 000 000	2 500 000

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale
Agriculture	22/06/1976 au 31/03/1981	48 217 000	29 980 000
Développement industriel	22/06/1976 au 31/03/1981	16 289 000	13 031 200
Développement du comté de Cap-Breton	07/01/1977 au 31/03/1978	4 300 000	3 010 000
Nouveau-Brunswick			
Développement agricole	17/02/1975 au 31/03/1978	11 840 975	9 472 780
Forêts	17/02/1975 au 31/03/1979	58 029 000	46 423 200
Développement industriel	17/02/1975 au 31/03/1979	30 227 750	24 182 200
Projet pilote de la région de Kent	17/02/1975 au 31/03/1980	7 751 000	6 200 800
Village historique de King's Landing	17/02/1975 au 31/03/1977	4 393 000	3 514 400
Grandes artères de Saint-Jean et de Moncton	17/02/1975 au 31/03/1979	44 700 000	31 290 000
Tourisme	03/11/1975 au 31/03/1978	11 402 250	9 121 800
Planification	01/04/1975 au 31/03/1980	4 875 000	2 437 500
Minéraux et combustibles	24/06/1976 au 31/03/1981	11 313 125	9 050 500
Routes, 1976-1977	01/04/1976 au 31/03/1977	12 000 000	9 000 000
Québec			
SIDBEC, Plan d'expansion 1974-1978	15/03/1974 au 31/03/1978	215 207 000 ²	30 000 000
Axes routiers prioritaires	13/09/1974 au 31/03/1979	134 175 000	80 505 000

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale
Infrastructures industrielles	01/04/1974 au 31/03/1978	60 000 000	36 000 000
Routes d'accès aux ressources forestières	01/04/1974 au 31/03/1979	24 200 000	14 520 000
Développement agricole	29/03/1976 au 31/03/1979	41 600 000	24 960 000
Études industrielles	29/03/1976 au 31/03/1977	2 000 000	1 000 000
Développement minéral	29/03/1976 au 31/03/1979	28 600 000	17 160 000
Implantation d'une usine de pâte kraft blanchie à Saint-Félicien	21/04/1976 au 31/03/1980	50 000 000 ³	30 000 000
Parc industriel et commercial aéroportuaire de Mirabel (PICA)	16/06/1976 au 31/03/1979	13 292 000	7 975 200
Ontario			
Zone de Cornwall	26/02/1974 au 31/03/1977	16 330 000	8 165 000
Nord-ouest de l'Ontario	23/05/1974 au 31/03/1978	47 344 000	23 672 000
Aménagement de l'infrastructure à Dryden	24/03/1975 au 31/03/1977	3 200 995	1 600 498
Terres septentrionales (entente provisoire)	07/07/1975 au 31/08/1977	427 500	213 750 ⁴
Nord-est de l'Ontario	25/03/1976 au 31/12/1979	17 128 650	8 564 325
Localités à industrie unique — phase I : la zone d'intervention de la Kimberly-Clark	18/10/1976 au 31/03/1980	15 754 000	7 877 000

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale
Manitoba			
Planification	11/02/1975 au 31/03/1977	2 600 000	1 300 000
Exploration et exploitation minérales	01/04/1975 au 31/03/1979	8 500 000	4 250 000 ⁵
Terres septentrionales	15/09/1976 au 31/03/1981	138 749 000	96 009 000 ⁶
Saskatchewan			
Exploration et exploitation minérales	21/06/1974 au 31/03/1978	4 350 000	2 175 000 ¹
Industrie sidérurgique	04/07/1974 au 31/03/1979	182 800 000	35 000 000
Terres septentrionales (entente provisoire)	27/03/1975 au 31/03/1978	63 300 000	39 980 000 ⁷
Planification	01/04/1974 au 31/03/1978	2 600 000	1 300 000
Vallée de la Qu'Appelle	01/04/1974 au 31/03/1984	44 100 000	17 960 000 ⁸
Alberta			
Développement du Nord (entente provisoire)	11/03/1975 au 31/03/1978	14 423 728	7 211 864
Traitement des produits alimentaires	11/03/1975 au 31/03/1980	17 000 000	8 500 000
Transports dans le Nord, 1976-1979	01/04/1976 au 31/03/1979	30 000 000	15 000 000 ⁹

Ententes	Durée	Coût estimatif total	Quote-part fédérale
Colombie-Britannique			
Fort Nelson	23/09/1975 au 31/03/1978	7 000 000	3 000 000 ¹⁰
Ressources houillères du Nord-Est	01/04/1976 au 31/03/1977	3 000 000	1 500 000
Transports, 1976-1979	01/04/1976 au 31/03/1979	30 000 000	15 000 000 ⁹

1. Quote-part assumée, à parts égales, par le MEER et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.
2. Cette somme représente le coût estimatif de l'actif immobilisé, conformément à l'annexe B de l'entente auxiliaire.
3. Le coût total de la construction du complexe s'élèvera à \$298 000 000. L'industrie, le MEER, par le biais des fonds de l'entente, et les organismes provinciaux en assureront le financement.
4. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pourrait absorber jusqu'à \$130 000 du coût d'une étude prévue par cette entente.
5. La quote-part fédérale sera partagée entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (\$2 525 000) et le MEER (\$1 725 000).
6. Les ministères fédéraux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (\$5 516 000), des Transports (\$7 500 000) et des Affaires indiennes et du Nord canadien (\$14 993 000) et le MEER (\$68 000 000) participent financièrement à l'entente.
7. La quote-part fédérale sera partagée entre le ministère des Transports (jusqu'à \$10 000 000), le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (\$2 000 000) et le MEER (\$27 980 000).
8. Les ministères fédéraux de l'Environnement (\$9 000 000), des Affaires indiennes et du Nord canadien (\$1 200 000) et de l'Industrie et du Commerce (\$900 000) et le MEER (\$6 860 000) participent financièrement à cette entente.
9. Les dépenses fédérales sont assumées à parts égales par le ministère des Transports et le MEER.
10. Une partie des projets envisagés dans cette entente est admissible à des prêts en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* par le biais de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

APPENDICE C

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

RÉSUMÉ

137

Le programme offre deux types principaux de stimulants : les subventions au développement et les garanties de prêts. L'un et l'autre visent à favoriser l'implantation, l'agrandissement et la modernisation d'entreprises de fabrication et de transformation. Les garanties de prêts peuvent également être consenties pour implanter des établissements dans certaines industries des services.

En 1976-1977, l'activité a, comme l'an dernier, continué d'être moins intense que par le passé en raison de la conjoncture économique défavorable. Le nombre des demandes reçues s'est chiffré à 1 174, soit environ 15 pour cent de moins que la moyenne enregistrée depuis la mise en œuvre du programme. Le nombre d'emplois créés auxquels on s'attend est de 9 970, soit un tiers de moins environ que la moyenne observée pour les années précédentes. Les investissements, avec un coût d'immobilisation prévu de \$230 000 000, ont été de 40 pour cent inférieurs à cette même moyenne. Enfin, le montant prévu de \$56 700 000 au titre des subventions accusait une baisse d'environ 25 pour cent.

Définition des termes utilisés — Le ministère reçoit des demandes de subventions pour aider à lancer de nouvelles entreprises de fabrication et de transformation, ou agrandir ou moderniser des établissements existants. Ces demandes sont évaluées et celles qui sont admissibles en vertu de la loi et des règlements peuvent donner lieu à une offre de subvention.

Le montant de la subvention accordée à un nouvel établissement est fondé sur le nombre d'emplois devant être directement créés par la réalisation du projet dans le secteur de la fabrication

et de la transformation et sur le montant du coût d'immobilisation admissible (selon la loi et les règlements). Si l'offre du MEER est acceptée par l'entreprise, le projet devient, selon la description du présent rapport, une « offre acceptée ».

Le « nombre net d'offres acceptées » tient compte du fait qu'un certain nombre d'offres acceptées peuvent, par la suite, être retirées ou encore rejetées par le requérant. C'est ainsi que le nombre net d'offres acceptées pour un exercice financier donné et le nombre cumulatif de ces mêmes offres sont toujours moins élevés que le nombre total de projets pour lesquels des offres avaient été à l'origine acceptées.

Les chiffres pour les « emplois directs prévus » sont également sujets à révision à mesure que l'on procède au rajustement des offres acceptées. Par conséquent, la différence entre le total à ce jour (après rajustement) et le total pour l'exercice financier traduit le changement intervenu dans les totaux depuis l'année précédente.

Le MEER continue de vérifier une offre acceptée deux ou trois ans après la mise en exploitation commerciale. Par conséquent, les chiffres du nombre net d'offres acceptées, des emplois directs prévus et du coût d'immobilisation admissible sont nécessairement des prévisions. Ainsi, les « emplois directs prévus » comprennent les emplois réels créés par des projets dont la période de contrôle est terminée et aussi les emplois prévus dans le cas des projets qui sont encore en période de contrôle, en voie de réalisation ou qui n'ont été acceptés que récemment.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Répartition provinciale du nombre net d'offres acceptées, depuis le 1^{er} avril 1969 jusqu'au 31 mars 1977

Province	Nombre net d'offres acceptées	Investissements admissibles prévus (en \$)	Emplois directs prévus	Montant approximatif des subventions (en \$)
Terre-Neuve	123	52 844 347	3 688	18 335 369
Nouvelle-Écosse	287	301 723 554	9 193	68 549 043
Île-du-Prince-Édouard	95	22 834 053	1 696	8 302 815
Nouveau-Brunswick	315	204 785 226	8 106	59 971 389
Québec	2 234	1 245 869 113	70 451	248 519 800
Ontario	277	377 771 944	10 602	66 562 108
Manitoba	413	257 110 530	11 078	54 858 822
Saskatchewan	170	98 110 519	5 032	22 245 207
Alberta	75	177 717 089	2 559	31 490 871
Colombie-Britannique	40	30 979 239	1 213	6 703 793
Total	4 029	2 769 745 614	123 618	585 539 217

Répartition provinciale des offres acceptées en 1976-1977

Province	Offres acceptées	Nouveaux emplois prévus	Investissements admissibles prévus (en \$)	Montant estimatif des subventions (en \$)
Terre-Neuve	12	222	1 032 258	354 323
Nouvelle-Écosse	52	392	51 371 658	11 320 720
Île-du-Prince-Édouard	23	374	3 959 290	1 509 757
Nouveau-Brunswick	30	634	22 335 873	5 769 537
Québec	268	5 113	92 540 066	22 867 074
Ontario	40	639	20 243 692	5 122 998
Manitoba	72	1 010	26 740 163	6 241 879
Saskatchewan	26	144	7 892 687	1 977 880
Alberta	—	—	—	—
Colombie-Britannique	—	—	—	—

